

*UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE*  
*Sociologie des organisations - DEA 130*

MEMOIRE DE DEA  
Sous la Direction du Pr. Michel LIU

**Les effets de la  
périurbanisation sur la  
gendarmerie française**

*Serge Rumin*

*Novembre 2003*

# 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SUJET

## 1.1 Le choix

Le choix de vouloir rendre compte d'une dynamique qui traverse la Gendarmerie Nationale est le résultat combiné d'une volonté de valoriser des acquis théoriques dans l'expérimentation de la recherche et de l'évolution de la réflexion sur le fond d'un domaine d'étude initialement identifié. En priorité, cet exercice vise un niveau de compréhension, de maîtrise de théories sociologiques et de la recherche. Il a été choisi volontairement de ne pas aborder un sujet trop lié aux champs de compétences professionnelles de l'auteur afin de privilégier les acquis méthodologiques. Il est surtout question, à travers ce choix, d'éviter l'écueil du détournement d'une méthode qui servirait une démonstration d'idées, forgées par l'expérience, antérieures aux acquis en sociologie, et non basées sur une approche scientifique.

Il a donc été choisi d'aborder la transformation de la Gendarmerie Nationale. Le choix s'est porté sur cette institution à la suite d'une situation professionnelle qui a mis en contact l'auteur avec des gendarmes français en opération extérieure en Bosnie-Herzégovine<sup>1</sup>. La décision a ensuite été orientée par la médiatisation de la « grogne des gendarmes » qui est survenue à la période même où la décision d'un sujet de mémoire devait s'opérer. En effet, le coup de projecteur médiatique montrait au grand public un phénomène inédit, par le biais des reportages sur les milliers de gendarmes en uniforme manifestant dans diverses villes de France. Il révélait aussi une dynamique institutionnelle innovante, un thème pertinent pour un chercheur novice en sociologie des organisations, plus particulièrement centré sur les dynamiques des organisations et les mutations sociales. Notons au passage, et nous y reviendrons plus tard, que la Gendarmerie Nationale comme objet d'étude, en sciences sociales, n'ayant pas donné lieu à une grande bibliographie, le terrain offrait l'attrait de la découverte, de sortir des sentiers battus. Cet avantage porte intrinsèquement les inconvénients d'un terrain peu

---

<sup>1</sup> Pour être plus précis, lors de cette situation de travail l'auteur (civil) était sous l'autorité d'un général de gendarmerie tandis que certains gendarmes étaient eux-mêmes sous l'autorité de l'auteur dans le cadre d'une mission de maintien de la paix, qui mêlait des civils et des policiers d'environ 50 pays dans le cadre des Nations Unies.

défriché parce qu'aussi peu accessible et défiant vis-à-vis des regards exogènes. F. Dieu fait d'ailleurs remarquer *«L'auteur des lignes est toutefois bien placé pour souligner combien la gendarmerie a été jusqu'à présent quelque peu rétive, réservée vis-à-vis de toutes formes d'expertise, de réflexions analytiques et prospectives extérieures à l'institution.»*<sup>2</sup>

Cependant, la grogne des gendarmes, dans sa version 2001 (il y a eu aussi une vague de mécontentement en 1989 au sein de la gendarmerie nationale), ne jouissait pas du recul nécessaire au sociologue pour une étude du phénomène. Ceci s'est aussi vite traduit par un accès difficile à l'information, une réticence de l'institution et des acteurs concernés à communiquer sur ces événements trop frais et trop sensibles. Les réflexions qui ont suivis les quelques entretiens informels et les diverses lectures sur le sujet ont permis d'entrevoir une dynamique, certes plus restreinte, mais tout aussi intéressante du point de vue du sociologue. En effet, les pré-entretiens de cadrage et les articles parcourus sur cette question évoquaient les problèmes de la gendarmerie nationale, des gendarmes et de leur famille face à l'extension des zones périurbaines. La gendarmerie nationale a une tradition et une vocation à exercer sa mission de sécurité publique sur les zones rurales, dont certaines sont aujourd'hui absorbées par l'extension des grandes villes. Par ailleurs, ces mêmes sources font des références claires (sans forcément le connaître ou le désigner) au concept d'institution totale telle que l'a défini Erving Goffman. Lors de recherches menées sur un asile psychiatrique, Goffman a montré qu'au sein des institutions pour lesquelles les espaces de vie, de repos et de travail sont confondus en un unique espace et placés sous une même autorité, émergent des propriétés qui sont communes et spécifiques à toutes ces institutions dont les casernes militaires. L'intérêt pour la grogne s'est donc peu à peu déplacé pour se focaliser d'une part sur les transformations qu'apporte la périurbanisation des zones sous responsabilité de la gendarmerie nationale, et d'autre part sur le caractère total que pourrait présenter la gendarmerie nationale, sa place dans l'identité institutionnelle, son évolution et son rôle éventuel dans les dynamiques institutionnelles à l'œuvre dans la gestion de ce phénomène de périurbanisation.

---

<sup>2</sup> L'essor de la gendarmerie « Spécial crise », n°332 – janvier 2002

## 1.2 La posture

Tout d'abord, il nous faut anticiper sur notre cadre théorique afin de clarifier la référence au concept d'institution totale qui est au centre de ce travail.

### 1.2.1 Le concept d'institution totale

Erving Goffman a entrepris de 1954 à 1957, avec l'accord des responsables institutionnels, l'étude de l'univers hospitalier psychiatrique, qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage fondateur, « Asiles<sup>3</sup> » en 1961. L'originalité de son travail d'ethnologue visait à rendre compte d'une structure sociale en se plaçant du point de vue de l'interné. La simple substitution de la désignation de la catégorie d'individus communément nommés « fous » ou « malades » par le nom « d'internés », « reclus » ou « incarcérés »<sup>4</sup> illustre la posture du chercheur qui se situe dans le champ de l'organisation sociale. Goffman apporte un regard nouveau, fondamental et alternatif à celui que pose la communauté médicale et scientifique sur les pensionnaires<sup>5</sup> de ces établissements.

Etant convaincu qu'une vie propre se développe au sein d'un groupe social, il a fréquenté durant ces trois années de recherches plusieurs établissements, en consacrant son temps aux malades. Son approche ethnographique privilégie l'observation qualitative à une démarche habituelle de mesure et de contrôle. Elle se démarque des études sociologiques contemporaines d'outre-atlantique qui laissent, en général, une large place aux statistiques.

---

<sup>3</sup> L'édition originale est parue en 1961 aux éditions Anchor book, Double day and Company, à New York. Elle a été traduite par Liliane et Claude Lainé avec la Collaboration de Robert Castel en 1968 parue aux éditions de minuit. Cette traduction, rééditée en 2002, comporte de légères adaptations du texte original (pour en faciliter sa traduction) accordée par l'auteur.

<sup>4</sup> Voir la préface de Robert Castel, éditions 2002.

<sup>5</sup> Dans sa préface Robert Castel explique que le mot inmate en anglais ne trouve pas d'équivalent en français et qu'il a été choisi d'utiliser le terme reclus pour sa traduction afin de privilégier la condition de l'individu. Toutefois, afin d'éviter des répétitions fastidieuses pour le lecteur nous y substituerons le terme de pensionnaire qui reste pertinent pour un grand nombre d'institution totale.

En premier lieu, son approche et les conclusions qu'il en tirera auront l'avantage de proposer une autre grille de lecture des comportements de ce groupe social. Jusqu'alors, les filtres d'analyse comportementaux étaient l'apanage de la communauté médicale. Ils enferment la lecture des interactions individuelles et collectives dans un paradigme scientifique qui les compare à la normalité des individus « sains ». Cette analyse des comportements est sans appel, unilatérale, et n'offre de prise ni au débat, ni à la confrontation du « juge » et du « jugé ». Le comportement de l'interné est passé au crible des connaissances médicales psychiatriques pour en comprendre les mécanismes. Ce point de vue « psychiatrique » les comportements. Par exemple, la fouille de poubelles par un pensionnaire sera vraisemblablement perçue comme symptôme de troubles. Elle ne sera certainement pas considérée comme une activité de récupération de matériaux pouvant être transformés, afin d'agrémenter le quotidien dans un univers souvent caractérisé par le manque d'outils et de matériaux. Ce point de vue du médical est le point de vue de l'institution, confiné dans son rôle fonctionnel.

En situant l'étude au niveau d'une structure sociale, le corps médical est placé comme un objet d'observation. Grâce à son approche, Goffman effectue un retournement théorique et apporte une forme de contre-pouvoir à la vision de la communauté institutionnelle du savoir. Cette nouvelle posture, construit un objet institutionnel exerçant un pouvoir sur ses pensionnaires. Les vues, que l'institution maîtrise et impose, conditionnent les traitements appliqués aux pensionnaires dans leur forme et leur durée. Ce rapport de pouvoir se retrouve au cœur des relations et fait apparaître des catégories de personnes, des groupes sociaux qui interagissent au sein d'une institution fermée. Ces relations matérialisent l'organisation sociale de ces institutions.

En s'intéressant et en révélant l'organisation sociale de ces institutions, Goffman ouvre une réflexion sur la socialisation des individus en leur sein. Il met en lien la construction individuelle et l'environnement social direct avec son cortège de normes (formelles et informelles) qui le structurent. Il en tirera des enseignements sur la construction individuelle. La spécificité d'une socialisation imposée et limitée par un acteur social, dessine, à contrario, le contour d'une socialisation libre et ouverte. L'exposition à des modes de fonctionnements et des traits culturels variés enrichit la palette des rôles et

favorise l'émergence du moi. L'institution totale, dans sa gamme restreinte de stimulations interactives, nivelle les « moi ». L'expression d'un « moi » y est limitée et se fond dans les interactions conditionnées par le modèle social. Il peut être comparé à un regard monoculaire sur un paysage, à partir d'un point fixe, qui écrase et confond les perspectives, au point de faire disparaître le mouvement qui anime les objets dans l'axe de vision. Ce regard s'oppose au regard binoculaire (à partir de deux points différents et simultanément) qui fait apparaître la complexité des reliefs, des relations et des mouvements.

De cette recherche, Goffman met en évidence des phénomènes sociaux qui sont, selon lui, spécifiques à ces établissements psychiatriques des Etats-Unis dans les années cinquante. Mais il va plus loin en identifiant le caractère structurel de ces phénomènes. En effet, il montre que les structures sociales, les comportements et les dynamiques collectives dépassent la spécificité des établissements psychiatriques et caractérisent en réalité les institutions qu'il nomme 'totales' ou 'totalitaires'. Il identifie cinq groupes d'institutions totales :

- celles qui prennent en charge les personnes incapables de subvenir à leur besoin et jugées inoffensives (orphelinats, hospices, etc.),
- celles qui prennent en charge les personnes incapables de subvenir à leur besoin et jugées dangereuses (hôpitaux psychiatriques, léproserie, etc.),
- celles qui visent à protéger la société en écartant les personnes qui pourraient lui nuire (prisons, maisons de correction, etc.),
- celles qui justifient leur existence par le seul rôle utilitaire qu'elles jouent dans la société (casernes, sous-marins, internats, etc.),
- et enfin celles qui visent à assurer un isolement volontaire de ses pensionnaires vis-à-vis de la société (monastères, couvents, etc.).

A la base même du concept d'institution totale, on l'a déjà dit, Goffman met en avant la contrainte posée aux individus qui voient leurs champs de travail, de distraction et de repos se dérouler dans une même enceinte physique et placés sous une même autorité. En ce qui concerne les gendarmes en caserne, nous redéfinirons ces champs par des sphères de socialisation qui sont : la socialisation institutionnelle (le travail), la famille

(le repos) et les loisirs (la distraction). Il est bien certain que la sphère familiale est aussi un espace de repos, mais quoiqu'il en soit, cette réinterprétation (organisationnelle et non substantielle) n'altère pas le fond même du sujet. En effet, ce qui importe ici est le fait que l'institution totale brise la frontière qui divise habituellement les activités (pour nous, les sphères de socialisation) de la vie courante, pour les réunir dans une seule et même unité spatio-temporelle.

Parmi les traits spécifiques de ces structures sociales, nous trouvons notamment la différenciation des groupes sociaux. Une dichotomie s'opère autour de la gestion du pouvoir au sein de l'institution. Il y a, d'une part, le groupe social qui est garant des buts utilitaires propres à l'institution et, d'autre part, un groupe social, objet de ce pouvoir, qu'il soit sujet des buts poursuivis (ex : défense nationale), ou l'objet même des ces buts (malades). Ce sera le corps médical *vs* les malades ou les surveillants *vs* les prisonniers. Dans le cas de la brigade territoriale, nous chercherons à comprendre si ces clivages se matérialisent et sous quelle forme et sans préjuger des éléments que nous pourrions mettre en évidence, nous regarderons plus précisément à la relation entre les officiers et les gendarmes.

Un autre aspect fondamental est matérialisé par l'existence et la gestion des frontières physiques. Elles délimitent l'espace physique dans lequel s'appliquent les règles de fonctionnement de l'institution. Si, comme l'énonce Goffman, la forme de socialisation des individus, la multiplicité de l'exposition à des valeurs et expériences diverses, conditionnent l'émergence du moi, il devient primordial de réfléchir au rôle et à l'efficacité de ces frontières, d'étudier le degré de leur éventuelle perméabilité. On comprend l'importance de se pencher sur ces frontières physiques qui sont l'instrument principal et la matérialisation de l'isolement, phénomène social se trouvant au cœur du concept d'institution totale.

Au-delà des frontières physiques entre l'institution et l'environnement, et adossée à la notion des différentes sphères de socialisation, se profile la gestion des espaces physiques internes, que nous trouvons dans « Asiles » sous des termes divers et évocateurs tels que les « champs de manœuvre », les « territoires réservés », les « zones

franches » ou encore les « refuges ». Quiconque a fréquenté quelques peu les gendarmes, ou lu des ouvrages qui leurs sont consacrés, ne peut qu'être frappé par l'importance que prend la caserne et ses sous-espaces (le poste et le logement) dans la vie des gendarmes. Nous nous attacherons à réfléchir sur de la gestion des espaces qui composent la brigade territoriale.

La frontière physique introduit un autre champ de réflexion. Comment entre-t-on dans l'institution, ou plus précisément quel processus permet de passer du statut social d'individu lambda (au regard de l'institution) à celui de reclus? Goffman montre que cette phase comporte des étapes avec des buts bien précis. Il suggère qu'il s'agit là d'un processus de « programmation » ou de « mise en condition », qui vise à « homogénéiser » les individus pour les mettre au service de l'institution. Ce processus peut apparaître comme une simple routine administrative, car il touche aux attributs identitaires de l'individu qui en est l'objet. Il vise à réduire l'impact des attributs identitaires du nouveau pensionnaire en introduisant les références de l'institution. Pour l'institution, l'individu n'existera que par ces nouveaux attributs.

### 1.2.2 L'utilisation du concept d'institution totale dans l'étude

Précisons que cette référence au caractère total de la gendarmerie nationale ne saurait être entendue comme un jugement de valeur. Nous nous garderons bien de faire ici une critique du fonctionnement de cette institution. L'objectif visé est de mieux comprendre le fonctionnement de la gendarmerie nationale, en adoptant le filtre des propriétés mises en évidence par Goffman. L'attitude générale qui commande à l'approche de notre sujet peut s'illustrer en citant Goffman :

*« Nous disposons désormais sur ces établissements d'une documentation assez abondante pour nous permettre de remplacer ce qui n'était que simples suppositions par une somme d'observations solides sur la morphologie et le comportement de cette espèce d'être social. En effet, des similitudes si éclatantes et si persistantes se manifestent que nous sommes en droit de penser qu'il y a des raisons profondes et fonctionnelles à leur existence et qu'une méthode fonctionnaliste doit nous permettre de regrouper ces traits et d'en saisir le sens. Lorsque nous aurons accompli ce travail nous serons sans doute beaucoup moins enclin à louer ou à blâmer tel économe,*



*commandant, gardien ou abbé, et plus enclins à comprendre les problèmes des institutions totalitaires et les conflits sociaux qui s'y manifestent par référence au schéma structural sous-jacent qui leur est commun* ». A la différence que notre approche n'est pas ici purement fonctionnaliste.

Il s'agit donc d'essayer de rendre compte des tenants et des aboutissants de certaines dynamiques traversant un modèle institutionnel qui présente les caractères d'une institution totale. L'étude s'appuie sur différentes catégories de sources. L'institution, contactée en 2001 par le biais de son Service d'Information et de Relations Publiques des Armées (SIRPA), a accepté, sur la recommandation d'un contact personnel (un général à la retraite de la gendarmerie nationale), le principe d'une recherche incluant une visite de deux casernes (une en zone rurale et l'autre en zone périurbaine au choix de l'institution) et des entretiens avec les gendarmes. L'accord n'a pas fait l'objet d'une communication écrite formelle immédiate du SIRPA, dans l'attente de fixer ensemble un calendrier de visites. La mise en œuvre de l'étude a été retardée d'un an pour des contraintes professionnelles. Au moment de procéder à la recherche sur le terrain, les protagonistes de l'accord de principe sur la recherche n'étaient plus en poste, rendant impossible l'accès au terrain dans un cadre formel et le déroulement de la recherche dans des délais raisonnables. Cette situation illustre les contraintes liées au choix d'un terrain très institutionnel, marqué par le devoir de réserve et dont l'approche peut difficilement reposer sur des contacts informels. L'étude se base sur des sources alternatives à l'observation formelle et directe, complétées de quelques entretiens informels.

La gendarmerie nationale est divisée en trois grandes composantes : la gendarmerie territoriale, la gendarmerie mobile et la garde républicaine. Il a été décidé de regarder l'institution dans sa composante territoriale, qui est la plus importante et la plus liée à l'expérience commune de la population française. Le regard sur l'institution se pose au travers de sources multiples (telles que des ouvrages d'histoire, des textes législatifs, des études de commissions parlementaires, des sites et *fora* de discussion sur Internet de gendarmes et de leurs proches, des témoignages de gendarmes dans la presse civile, des articles de revues spécialisées, des études internes à l'institution, etc.). Il ne vise pas une région particulière de France. Le choix des sources a été dicté par un souci de

diversification, mais aussi limité par un accès parfois difficile<sup>6</sup> et une grande concentration de ressources disponibles en capitale<sup>7</sup>. La diversification des sources vise à croiser les regards de l'institution gendarmique, d'autres institutions étatiques, de la société civile (journalistes, associations), de chercheurs en sciences sociales, et enfin des individus gendarmes et de leur famille. Cette approche fragmentée, en partie contrainte par l'accès difficile au terrain d'observation, et les résultats qui en découlent ne peut donc prétendre à la démonstration scientifique d'une thèse. Le choix des sources est aléatoire et, au-delà du principe de diversification, est essentiellement guidé par la disponibilité de ces sources.

Nous noterons ici que la grogne a donné lieu à de nombreuses communications sur la gendarmerie nationale et son fonctionnement, plus particulièrement de la part des gendarmes et de leur famille. Cet épiphénomène d'expression apporte dans sa forme et sur le fond un corpus d'information très pertinent à l'étude. Une grande partie des témoignages de gendarmes est issue de cette grogne. Dans le contexte particulier de la grogne, les témoignages sont empreints de sentiments négatifs vis-à-vis de l'institution et ne sauraient prétendre rendre compte de l'ensemble des points de vues des gendarmes. Il n'en reste pas moins que ces témoignages expriment par la forme et le fond la réalité d'une dynamique qui anime la gendarmerie nationale. Elle est suffisamment importante pour donner lieu à un débat inédit dans l'espace public et à une prise en compte par le sommet de l'État. Le lecteur saura garder à l'esprit le caractère non exhaustif et largement concentré dans le temps des sources. Cependant, et malgré les limitations évoquées, l'étude prétend apporter un regard pertinent et rigoureux sur un phénomène en fournissant une base cohérente pour une recherche plus approfondie.

L'accent est mis à la fois sur les dynamiques internes à l'institution et sur le changement qui caractérise son environnement. L'approche générale de l'étude est largement marquée par l'approche systémique: les propriétés émergentes d'une brigade territoriale (la caserne comme système), ses transformations, ses interactions avec un univers qui

---

<sup>6</sup>ex : l'École de Hautes Études en Sécurité Intérieure de Paris qui possède de nombreux ouvrages consacrés à la gendarmerie nationale ne permet l'accès que par demi-journée, sur prise de rendez-vous plusieurs jours à l'avance, ou encore le Service Historique de la Gendarmerie Nationale qui ne permet aucune reproduction partielle d'ouvrage.

<sup>7</sup> Contrainte budgétaire des voyages Paris-Province.

change rapidement, ses interactions avec d'autres institutions (systèmes), les frontières de ces systèmes sont au coeur de la réflexion exposée ci-dessous.

### **1.3 La question**

Les divers témoignages et articles recueillis lors de la phase de cadrage font souvent référence aux problèmes rencontrés par les gendarmes dans les zones périurbaines. L'institution ayant été historiquement dévolue aux campagnes, la périurbanisation change son environnement. Ce changement, débuté dans les années 60, se poursuit encore aujourd'hui. Le panorama rural aux abords des grandes villes se modifie tant sur le plan des infrastructures, qu'au niveau économique, démographique, social et culturel, donnant naissance à de nouveaux enjeux. Les défis en matière de sécurité publique changent. La mission au quotidien du gendarme a donc évolué de manière substantielle. Au cœur de préoccupations, on trouve les questions qui sous-tendent la notion de « violences urbaines » si souvent évoquée lors des élections présidentielles de 2002. Les « violences urbaines », dans leur complexité, rattrapent les gendarmes, bien loin des images d'Épinal du « moustachu » en uniforme, enquêtant à bicyclette sur un vol de poules, au cœur d'une communauté rurale. Les rapports sont plus violents, les missions plus dangereuses, la masse de travail augmente. Face à ces défis, la gendarmerie réfléchit, se réorganise, se modernise. Peut-on changer en quelques années une vieille dame de huit siècles?

Au-delà du défi périurbain, se profilent les changements profonds de la société française, l'évolution de ses valeurs, de la place des religions ou encore de sa composition sociale. L'individualisme, si souvent convoqué par les sociologues, trouve une traduction dans l'apparition d'une société de loisirs et du passage au trente-cinq heures, creusant ainsi le fossé entre la vie civile et le régime des gendarmes. Les diverses sources de témoignages mettent en évidence, de manière pêle-mêle, des préoccupations liées à la vie familiale, dans ou hors de la caserne, les problèmes de scolarisation des enfants liés à la mobilité géographique ou à certains contextes périurbains jugés inappropriés, les

difficultés à concilier un parcours professionnel avec le conjoint, etc. La gendarmerie est-elle en harmonie avec les réalités de la société française?

En résumé, le sujet qui nous occupe peut se formuler de la manière suivante : la question des nouveaux défis de gendarmerie nationale en zone périurbaine, est-elle une question de territoire, de mission, de moyens et d'organisation ou bien l'illustration d'une question de mutation sociale de la gendarmerie nationale?

## **1.4 L'hypothèse**

### 1.4.1 Les éléments théoriques de l'hypothèse

#### *1.4.1.1 L'institution totale, aspect central mais pas réducteur*

Il est facile de trouver dans les articles de journaux sur la grogne des gendarmes, ou encore dans la littérature institutionnelle, des références au caractère total de l'institution, tel que mis en évidence par Erwin Goffman. Comme il a été dit précédemment, l'exercice ne saurait réduire la gendarmerie nationale à une institution totale, au même titre qu'il serait inapproprié de la réduire à une institution militaire ou à une institution policière. Le caractère total, s'il est central dans cette approche, n'est cependant qu'un des aspects pertinents à étudier, parmi tant d'autres.

#### *1.4.1.2 L'environnement périurbain*

Afin de répondre à cette question, nous formulerons une hypothèse de travail. Comme premier élément de cette démarche, nous nous concentrerons sur les zones périurbaines comme environnement de la gendarmerie nationale territoriale. En nous focalisant sur cet environnement, nous définissons aussi un marqueur à la fois spatial et temporel.

Un marqueur spatial permet de réduire le champ de l'étude et de fournir des repères quantitatifs et qualitatifs pour analyser les dynamiques qui nous intéressent. Ces repères

sont pertinents car évoqués par les gendarmes, la gendarmerie nationale, le gouvernement ou les médias. Nous dirons que la question du territoire joue un rôle de premier plan dans l'histoire institutionnelle et que ce rôle participe de l'identité même de l'institution. Les zones périurbaines sont circonscrites sur le territoire français avec des propriétés diverses, largement étudiées par les chercheurs en sciences sociales. Ce sont des territoires qui trouvent un écho dans la représentation collective française pavée de clichés médiatisés. Il sera donc nécessaire d'en objectiver les caractéristiques qui nous intéressent.

L'environnement périurbain est aussi un marqueur temporel. Le phénomène de périurbanisation se situe clairement sur l'échelle du temps institutionnel gendarmique. Alors que l'institution peut se targuer de huit siècles d'histoire, la périurbanisation n'a débuté que dans le dernier tiers du XX<sup>ème</sup> siècle. La période qui nous occupe offre à la fois l'avantage de se situer à l'échelle de l'histoire institutionnelle et de procurer le recul nécessaire pour en rendre compte. En outre, cette périurbanisation offre des caractéristiques temporelles qui vont au-delà d'une simple période dans le temps. Elle est marquée par une dynamique et un rythme qui s'accélèrent, proposant des changements profonds et rapides (à l'échelle qui nous intéresse) aux différents acteurs collectifs et institutionnels et ainsi à la gendarmerie nationale.

Nous essaierons donc de restituer en quoi les caractéristiques de cet environnement et les changements qui l'habitent viennent modifier les interactions de l'institution avec la société qui l'entoure. Nous regarderons comment, durant cette période de temps qui correspond à la périurbanisation, les transformations profondes de la société française, qui s'opère plus particulièrement dans les zones urbaines en extension, affectent directement et substantiellement le fonctionnement des brigades territoriales.

#### *1.4.1.3 L'institution : un système.*

Autre élément de l'hypothèse, la brigade territoriale organisée en caserne offre aussi les caractéristiques d'un système bien défini. Il est utile de regarder ces entités sociales

comme des systèmes avec des propriétés émergentes relativement homogènes<sup>8</sup>. Par cette approche, nous nous intéresserons aux types d'interactions entre le système et son environnement, aux frontières du système ainsi qu'à son organisation et ses buts. Le filtre du caractère systémique d'une brigade territoriale, sera combiné au caractère total de l'institution. Cela pourra nous permettre de penser les frontières du système et certaines de leurs propriétés (exp : la perméabilité matérielle et immatérielle), de penser leur environnement et de mettre en évidence les implications des interactions sur, d'une part, les relations internes entre les individus, et d'autre part, le caractère total des normes qui régulent le fonctionnement de ces individus.

#### *1.4.1.4 Le gendarme*

Le gendarme est au centre de notre attention parmi les éléments constituant de la brigade territoriale<sup>9</sup>. Comme élément de notre hypothèse, nous considérerons que l'individu, devenu officiellement gendarme, est pris dans le réseau de trois sphères de socialisation.

La première sphère est la sphère institutionnelle. Ici, l'individu interagit, dès son recrutement, avec d'autres gendarmes, en tant que représentant de l'institution. Il interagit aussi avec la population et les représentants des autres institutions présentes dans son environnement. Ces interactions sont codifiées par la gendarmerie nationale et servent la mission générale qui lui a été confiée.

Nous trouvons ensuite la sphère familiale. La famille est elle-même une institution. Elle a subi des changements profonds au fil des siècles. Il n'en reste pas moins qu'elle obéit à ses propres règles, possède ses valeurs, ses propres mécanismes de pérennisation ou de mutation. L'individu socialise dans un rôle différent, en utilisant d'autres codes que celui du gendarme. Cependant, la particularité du sujet qui nous intéresse est que, dans le système de la brigade territoriale, l'institution familiale est elle-même soumise à des règles qui la transcendent partiellement (ou plutôt ont vocation à la transcender). Nous

---

<sup>8</sup> Dans la limite du sujet qui nous intéresse. Vu de l'intérieur, par les gendarmes, chaque caserne est différente, cependant nous nous attacherons à des caractéristiques générales et largement reconnues comme représentatives.

<sup>9</sup> Les autres éléments étant les ressources matérielles (infrastructures et autres matériels), les ressources financières, le capital d'information et l'ensemble des normes (lois, procédures règlements mais aussi les symboles, les valeurs et la culture institutionnelle) qui organisent l'ensemble afin de permettre au système d'atteindre ses buts.

verrons que les familles de gendarmes doivent observer certains codes qui, s'ils ne sont pas respectés, peuvent porter atteinte à l'équilibre familial, voire à son intégrité, par le biais des mutations ou des sanctions.

La dernière sphère de socialisation est la sphère privée. Pour les besoins de l'étude, nous différencions ici la sphère familiale de la sphère que nous appellerons privée. Il s'agit là de matérialiser l'espace de socialisation extrafamilial et extraprofessionnel, les deux sphères précédentes étant elles-mêmes intrinsèquement liées. Par la sphère privée, on recouvre ici des espaces de socialisation tels que les espaces de repos et de loisirs hors gendarmerie nationale, les amis ou encore les intérêts personnels dans l'espace public. Notons que ce dernier a lui aussi subi des transformations profondes par l'avènement, puis la démocratisation, de la télévision et d'Internet. Nous illustrerons d'ailleurs le rôle qu'a pu jouer et joue encore Internet dans la grogne de 2001.

#### 1.4.2 Formulation de l'hypothèse : un processus de « détotalisation »

##### *1.4.2.1 La brigade territoriale est une institution totale*

A travers son histoire, la gendarmerie a mis au cœur de son développement et de son fonctionnement l'obligation faite aux gendarmes affectés dans les brigades territoriales de vivre dans des casernes. Cette spécificité institutionnelle ne s'applique pas à la Police nationale. Nous ferons l'hypothèse que le caractère total est au cœur du processus de construction de l'identité institutionnelle. Nous nous attacherons donc aux propriétés émergentes de l'institution liées à ce caractère total. Nous montrerons que la gendarmerie territoriale a forgé son identité et fondé son propre fonctionnement sur un modèle d'institution total. En construisant son organisation, avec les brigades territoriales, elle a constitué un réseau de casernes dans lesquelles on retrouve des traits de fonctionnement spécifiques aux institutions totales. Elle a érigé des frontières physiques entre l'environnement social et la vie dans la brigade territoriale qui permet l'émergence de phénomènes sociaux spécifiques. Plus particulièrement nous montrerons que la vie dans les brigades territoriales et rurales a induit une emprise de l'institution sur les individus qui y travaillent et y habitent. Nous verrons comment cette emprise se

traduit sur le comportement des individus gendarmes et au sein de leur cellule familiale. Nous verrons comment l'institution structure, non seulement les rapports sociaux des gendarmes à l'extérieur de la brigade mais aussi, les comportements de leur famille propre famille et les relations qu'elles entretiennent avec leurs amis, connaissance ou collègues de travail. Nous regarderons comment les rapports sociaux internes s'organisent en partie autour de repères spécifiques à l'institution gendarmique, différents du reste de la société, et caractérisent une institution totale. Nous observerons qu'il existe des catégories de personnels qui entretiennent des relations particulières aux institutions totales, que la relation au travail prend un autre sens que dans la société française, ou encore que les classes sociales se nivellent.

#### *1.4.2.2 L'environnement périurbain comme révélateur de la déstabilisation du caractère total de l'institution gendarmique*

Nous verrons ensuite comment la brigade territoriale est confrontée à des transformations profondes de son environnement sur une période et un espace déterminé qui affectent directement le fonctionnement des brigades en milieu périurbain. Nous montrerons comment la modification structurelle des espaces physiques avec le développement des moyens et réseaux de transports, déstabilise les relations des gendarmes avec la société qui les entoure. Par exemple, on étudiera le remodelage physique qui accompagne les changements de style de vie des populations et remet en cause le concept de proximité cher à la gendarmerie. L'apparition de rythmes de vie variés et différents du monde rural, l'émergence sur quelques décennies de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements sociaux, révèle le décalage entre l'institution gendarmique et la société. Nous verrons comment les frontières de l'institution sont mises à l'épreuve par une société de l'information (Internet, les médias, etc.), mais aussi par la rapide évolution des technologies qui nécessitent une ouverture du modèle total pour acquérir les nouvelles compétences techniques. Cette perméabilité nouvelle sera aussi étudié au regard des transformations organisationnelles, qui s'opèrent au sein de la gendarmerie nationale pour faire face aux défis périurbain, telles que le redéploiement des effectifs avec le logement hors caserne et les partenariats avec les collectivités locales qui entraînent des nouvelles relations de dépendance des brigades territoriales.



Mais nous essaierons de rendre compte plus particulièrement comment les familles de gendarmes se retrouve au cœur de la pression qui s'exerce sur le caractère total de l'institution par l'apport de valeurs et de revendications sociales externes.

#### *1.4.2.3 La « détotalisation » de la gendarmerie territoriale, une transformation profonde génératrice de malaise*

En même temps que nous étudierons le décalage qui s'opère entre le caractère total de la gendarmerie et l'évolution de la société en milieu périurbain, nous montrerons qu'il en résulte un processus de transformation de l'institution, imposée par l'extérieur et qui la dépasse. C'est-à-dire que les pressions variées qui s'exercent sur la gendarmerie et que nous observerons plus particulièrement dans l'environnement périurbain, transforment les valeurs et les fonctionnements internes des brigades territoriales. Nous verrons comment les représentations sur le modèle familial patriarcal, la discipline et la conception de la relation travail-salaire, l'omniprésence et la toute puissance du commandant de brigade, autant de symboles et mécanismes que l'institution a placé au cœur de son fonctionnement et qui participent de son identité, entrent en tension au niveau des gendarmes. Nous verrons que ces tensions sont illustrées par les malaises qu'expriment les gendarmes. Les tensions se résolvent par un affaiblissement irréversible du caractère total de la gendarmerie, c'est la « détotalisation ». Cet ajustement se fait au détriment des gendarmes subissant un processus de changement institutionnel qui affecte leur construction identitaire.

## **2. SUPPORT THÉORIQUE**

### **2.1 Vue générale**

Pour dérouler notre hypothèse, nous nous appuierons sur quelques concepts théoriques. En ce qui concerne l'environnement périurbain, nous nous efforcerons de clarifier le contexte et les propriétés qui s'en dégagent. En ce qui concerne la forme, nous nous référerons aux notions de stabilité et d'instabilité des environnements décrites par Emery

et Trist, alors que nous nous intéresserons à l'étude de Michel Wieviorka sur les violences urbaines pour en décrire les dynamiques de fonds, qui servent de contexte quotidien aux gendarmes, ainsi qu'aux références de la DATAR et de l'INSEE qui proposent des paramètres socio-économique pour classer les zones du territoire français.

Pour analyser le caractère total de la brigade territoriale, l'étude d'Erving Goffman, faite dans un asile psychiatrique au début des années cinquante, sera au centre de notre recherche. Les mécanismes décrits par Michel Foucault dans « Surveiller et punir », à savoir la micro-physique du pouvoir, le corps comme objet de pouvoir ou encore l'étude sur les disciplines, viendront compléter les propriétés émergentes des institutions totales de Goffman. Notons ici que la traduction du terme original anglais « total institution » donne lieu en français à « institution totale » mais il est aussi interprété dans la littérature sociologique comme « institution totalitaire ». Nous ne retiendrons que la première interprétation. La seconde sous-tend un modèle de fonctionnement connoté négativement et suggère une relation de pouvoir entre deux objets dont l'un est opprimé par l'autre. Gardons nous du parasite émotionnel que véhicule ce terme, pour nous intéresser à la dimension englobante, exhaustive et structurante de la notion en question.

Nous nous intéresserons aussi à la famille, à ce que la sociologie nous apprend sur l'évolution de cette institution et, plus particulièrement, sur la période ciblée au travers de la périurbanisation. Les apports dans ce domaine nous permettront de mettre en relation l'évolution des deux institutions. Ce balayage laissera une place au concept d'institution primaire et d'institution secondaire afin de proposer une analyse sur les interactions et les dynamiques entre la famille et la gendarmerie nationale que pourraient identifier ce filtre théorique.

Pour ce qui est du regard posé sur l'individu et sur ses sphères de socialisation, nous mobiliserons des éléments théoriques sur l'identité, l'identité au travail, la socialisation primaire et secondaire. Les travaux de Mead, Goffman, Dubar, Dubet, ou encore Sainseaulieu serviront ici de référence.

Nous l'avons vu, la transformation qui nous intéresse pose la question du changement du système. Autrement dit, avons-nous à faire à un changement de niveau un, d'ordre organisationnel, interne au système et qui ne remet pas en cause ses propriétés fondamentale, ou bien à un changement de niveau deux, qui en modifie ses propriétés fondamentales et sa relation avec l'environnement ? La posture du systémicien qui soutient l'ensemble de l'étude reposera sur les théories de l'école de Palo Alto et plus particulièrement sur les recherches de Bateson et Watzlawick concernant le changement.

Ajoutons enfin que nous utiliserons largement les travaux de François Dieu<sup>10</sup>, qui a écrit plusieurs ouvrages sur la gendarmerie. Ses publications sur la gendarmerie font autorité dans un domaine qui, comme il fait remarquer lui-même, fait encore aujourd'hui trop peu l'objet d'études en sciences sociales. Ses travaux lui valent notamment d'être responsable de la chronique « Gendarmerie » dans la revue « Défense Nationale ».

## **2.2 Quelques compléments sur le concept d'institution totale**

En abordant la place du travail dans ces organisations sociales, l'auteur d'« Asiles » pose une question centrale. Elle prend dans le sujet qui nous intéresse une dimension de premier plan. Le travail perd ses attributs de compensation, ou tout au moins, ses attributs sont dévalorisés ou dénaturés. Le corps du reclus, en tant qu'unité de production, est soumis au pouvoir de la classe du personnel. Foucault, dans son ouvrage « Surveiller et punir » parle de micro-physique du pouvoir pour évoquer cette main-mise sur le corps de l'autre. La genèse de la gendarmerie nationale et la création des casernes, posent la question de la place du travail et de ses compensations.

L'existence de rites et de cérémonies est mise en évidence dans le déroulement de la vie des reclus. Ces phénomènes introduisent ici une dimension symbolique. Mais ils matérialisent surtout certaines formes de communication au service d'un mécanisme de « feedback », que René Sainseaulieu<sup>11</sup> a aussi identifié en tant que « réflexivité ». Cette

---

<sup>10</sup>François Dieu est Politologue, spécialiste des questions de sécurité, chercheur au Centre d'Études et de Recherche sur la Police de Toulouse.

<sup>11</sup> Voir « Des sociétés en mouvement », René Sainseaulieu, éditions Desclée De Brouwer, Paris, 2001.

communication canalise ici l'expression du groupe social, objet du pouvoir vers le groupe qui l'exerce. Cette expression, qui trouve peu d'espace dans les fonctions utilitaires, est nécessaire à la pérennisation d'une institution de par son rôle régulateur. Goffman en identifie plusieurs formes, telles que le journal interne, les fêtes ou encore les compétitions sportives. Elles agissent comme « soupapes » et permettent aussi au personnel d'encadrement d'évaluer informellement son action et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires.

Le but de l'étude n'est pas de vérifier si tous les caractères d'une institution totale se trouvent dans une brigade territoriale de la gendarmerie nationale. D'ailleurs, Goffman nous met en garde en précisant qu' « (...) *aucun des traits que je vais décrire ne s'applique aux seules institutions totalitaires et chacun ne se trouve partagé au même titre par chacune. Le signe distinctif des institutions totalitaires est que chacune d'elles présente, avec une intensité particulière, plusieurs des caractéristiques qui définissent le type.* ». Notre exercice vise, par le biais de certains traits, une meilleure compréhension de la gendarmerie nationale, de son identité sociale et des dynamiques qui la traversent.

Enfin, on pourra regretter que Goffman, n'ait pas apporté une réflexion plus poussée sur la définition d'une institution, alors que le terme est au cœur de sa démarche. Associé à ce manque, se pose la question de la genèse et tout particulièrement celle des institutions totales. Le caractère total est-il une propriété émergente de certaines institutions ou bien une condition nécessaire aux buts utilitaires de ces mêmes institutions? Les institutions totales se sont-elles construites en intégrant une démarche totalisante, les processus ont-ils été pensés pour obtenir les effets décrits sur les individus par Goffman? Répondre à ces questions dépasse largement le cadre de notre réflexion. Cependant, nous allons nous attacher à essayer de comprendre ce qu'il en est, dans le cadre spécifique de la gendarmerie nationale.

Pour ce qui est de la définition de l'objet « institution », il n'est pas judicieux ici d'en donner une ici. L'objet de notre étude est vu au travers d'un idéal-type identifié et consacré par Goffman dont le substantif et son qualificatif sont indissociables pour le nommer, nous en resterons à cette notion.

### 2.3 La micro-physique et l'économie du pouvoir

L'œuvre de Foucault, « Surveiller et punir<sup>12</sup> », peut nous aider à réfléchir sur la finalité ou l'origine du caractère total de l'institution gendarmique. Son livre est consacré à l'histoire des prisons (institution totale du troisième type selon Goffman), et plus généralement, à l'histoire de l'émergence des mécanismes de contrôle, de surveillance et de punition. Il montre comment le corps devient l'objet d'une économie du pouvoir : « *Il s'agit en quelque sorte d'une microphysique du pouvoir que les appareils et les institutions mettent en jeu, mais dont le champ de validité se place en quelque sorte entre ces grands fonctionnements et les corps eux-mêmes avec leur matérialité et leurs forces.* ». Il illustre ces processus en décodant les dynamiques à l'œuvre derrière les « disciplines » qui tiennent une place centrale dans son analyse. Elles sont l'outil indispensable à l'optimisation du rendement maximum des ressources, qui passe par leur contrôle. Plus que le contrôle, il s'agit de façonner l'individu-ressource de l'institution : « *Le modelage du corps donne lieu à une connaissance de l'individu, l'apprentissage des techniques induit des modes de comportements et l'acquisition d'aptitudes s'enchevêtre avec la fixation de rapports de pouvoir; on forme de bons agriculteurs vigoureux et habiles; dans ce travail même pourvu qu'il soit techniquement contrôlé, on fabrique des sujets soumis, et on constitue sur eux un savoir auquel on peut se fier.* ». Il convient ici de prendre une précaution : il ne s'agit pas de se référer au travail de Foucault pour décrire le fonctionnement de la gendarmerie aujourd'hui, mais de replacer dans une perspective historique le rôle que les disciplines (ou d'autres mécanismes que la gendarmerie nationale aurait pu développer pour mener à bien sa mission) ont joué dans la construction de l'identité institutionnelle. Nous essaierons de comprendre quelle place ont aujourd'hui ces disciplines dans la gendarmerie nationale (et par rapport aux valeurs de notre société) et de quelle manière elles contribuent à son caractère total.

---

<sup>12</sup> « Surveiller et punir », Michel Foucault, Gallimard, 1993.

## 2.4 L'environnement périurbain

### 2.4.1 Le concept d'environnement

Le mot « environnement » prend un caractère dynamique dans l'approche systémique que nous suivons. Il ne s'agit pas simplement de décrire, par ce mot, ce qui se trouve autour de l'objet qui nous occupe, mais de décrire aussi ses propriétés et les relations qu'il entretient avec cet objet. Au XX<sup>ème</sup> siècle, en schématisant, l'approche systémique répondait à une difficulté des scientifiques à analyser et comprendre des phénomènes biologiques par les méthodes classiques et mécanistes déjà énoncés par Descartes au XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>13</sup>. Ludwig Von Bertalanffy est un des pionniers de cette nouvelle approche qui apporte, dès les années 20, une alternative à la vision cartésienne grâce à une conception organiciste. Il fait apparaître, en développant la notion de « systèmes ouverts », la présence et le rôle de l'environnement. Cet environnement est à la base de la théorie de la différenciation entre un processus mécanique et la vie. L'environnement et le système échangent de la matière, de l'énergie, des informations qui sont nécessaires au fonctionnement du système. En fonctionnant, le système transforme les intrants et restitue le résultat de ce processus à l'environnement, qui s'en trouve lui aussi transformé.

L'intérêt de cette théorie pour notre sujet se situe dans la relation d'interdépendance et de transformation qui s'instaure entre l'environnement et le système. Cette interrelation nous renvoie à la nature des intrants issus de l'environnement, et donc, à celle des propriétés de l'environnement. Ces propriétés conditionnent la nature de ces échanges. Regarder à ces stimuli ou intrants sans regarder à leur origine, ampute l'analyse des éléments d'anticipation. Une compréhension des dynamiques qui animent l'environnement, et si possible des lois qui les commandent, est nécessaire pour nous éclairer sur l'évolution possible d'un système (sous entendu que les lois qui commandent le système soient connues).

---

<sup>13</sup> René Descartes, « Le discours de la méthode », 1637.

Si les systèmes ont fait l'objet de nombreuses réflexions, ce n'est pas le cas pour les propriétés des environnements. Au début des années soixante, F.E. Emery et E.L. Trist<sup>14</sup>, en reprenant un concept créé trente ans auparavant, tentent d'ébaucher une classification des environnements. Ils dégagent des catégories d'environnements auxquelles sont attachées des propriétés. L'intérêt de leur théorie réside d'une part dans l'impact structurel de ces propriétés sur les systèmes qui évoluent dans ses différentes catégories d'environnements et, d'autre part, dans la mise en évidence d'interrelations au sein même de certains environnements. En effet, les auteurs mettent en évidence les propriétés que confèrent ces interrelations aux environnements. Pour Emery et Trist, il existe quatre grandes catégories :

1. L'environnement est calme, très stable et ses éléments répartis de manière aléatoire. Les systèmes peuvent y exister dans leur structure la plus simple, sans devoir anticiper.
2. L'environnement est très statique, mais il existe des regroupements d'éléments qui imposent aux systèmes des tactiques, donc un niveau d'organisation plus élevée, une structure plus importante, en général centralisée.
3. L'environnement, est comme le second mais dynamique, il évolue et se transforme. Cette propriété impose aux systèmes d'avoir une stratégie, une organisation plus complexe et décentralisée pour y évoluer.
4. L'environnement, aussi dynamique, est marqué par la complexité des relations entre ses éléments organisés. Les auteurs mettent l'accent sur l'aspect dynamique qui affecte la « texture » même. Les auteurs décrivent ce type d'environnement comme instable et incertain. Le système se complexifie, il doit identifier des éléments stables pour pouvoir évoluer dans cette incertitude et intégrer une structure organisationnelle matricielle.

Cette quatrième catégorie nous intéresse dans la mesure où elle prend en compte un phénomène dynamique d'un grand niveau de complexité et d'instabilité. Mais notons surtout que les paramètres pris en compte par les systèmes qui y évoluent sont de l'ordre des valeurs. S'adapter dans ces environnements, et naviguer au milieu de l'incertitude qui les caractérise impose de comprendre les mécanismes fondamentaux commandant

---

<sup>14</sup> Communication faite au XVII Congrès International de Psychologie de Washington DC, USA, du 20-26 août 1963.

cette complexité. Les valeurs, prises comme éléments structurels supérieurs pour les environnements, permettent aux systèmes, de par leur relative stabilité, de fixer des repères à moyen-long terme et de s'affranchir d'une incertitude à court terme.

#### 2.4.2 La notion de périurbain

Le périurbain appartient certainement à cette quatrième catégorie d'environnement. Il n'est autre qu'un environnement rural qui a subi durant ces dernières décennies des transformations profondes. Ces transformations ont été animées par des dynamiques très complexes et chargées d'incertitudes pour les acteurs institutionnels qui s'emploient à prévoir le devenir pour prendre les « bonnes » décisions.

L'accroissement de l'urbanisation se situe communément dans les années soixante<sup>15</sup>. En ce qui concerne le phénomène périurbain, il démarre une dizaine d'années plus tard : *« Ce peuplement diffus dans les zones rurales à proximité des agglomérations urbaines, la « périurbanisation », a commencé il y a plus de trente ans autour de l'agglomération parisienne. Ce phénomène a pris de l'ampleur à la fin des années soixante-dix et s'est étendu à la plupart des villes françaises. Depuis il s'est atténué, mais reste important autour des plus grandes villes »*<sup>16</sup>.

Le périurbain est un sous-ensemble des Zonages en Aires Urbaines définis par l'INSEE : *« Insee a élaboré une nouvelle nomenclature spatiale, le zonage en aires urbaines (ZAU) ; elle a pour but de donner une définition précise des villes et de leur zone d'influence en proposant différentes limites de celles-ci, suivant que la seule continuité du bâti est prise en compte ou que les franges périurbaines le sont également. Sont ainsi définies 361 aires urbaines regroupant près des trois quarts de la population métropolitaine, constituées chacune d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine, ainsi que des communes multipolarisées, également périurbaines. Ces différentes*

---

<sup>15</sup> INSEE, "Mesurer un univers urbain en expansion", Philippe Julien, Économie et statistiques, n° 336, 2000.

<sup>16</sup> INSEE, « Pôles urbains et périurbanisation – Le zonage en aires urbaines », Thomas Le Jeannic et Joëlle Vidalenc, Division des statistiques et études régionales, INSEE Première, N°516, avril 1997.



catégories définissent l'espace à dominante urbaine, le territoire non pris en compte formant l'espace à dominante rurale »<sup>17</sup>.

Cette définition des zonages en aire urbaine et du périurbain introduit la notion d'influence. La zone périurbaine ne traduit pas simplement un univers urbain, à savoir une zone où le bâti est continu (c'est-à-dire au maximum 200 m de séparation entre les habitations), mais une influence d'un pôle urbain sur cette zone. Cette influence se traduit sous forme d'emplois. Une unité urbaine A qui jouxte une autre unité urbaine B, sans interruption de bâti<sup>18</sup>, est considérée comme périurbaine par rapport à B, si au moins 40% de ses habitants travaillent dans l'unité B. Dans ces conditions, A fait partie ou forme la couronne périurbaine et B forme le pôle urbain.

La population des zones périurbaines augmente, tandis que celle des populations rurales stagne. Le tableau ci-dessous illustre cet accroissement<sup>19</sup> :

<b>La population de la France métropolitaine par catégorie d'espace de 1962 à 1999*</b>								
	<b>Population (en millions d'habitants)</b>				<b>Population (en %)</b>			
	Pôles urbains	Communes périurbaines	Espace à dominante rurale	France métropolitaine	Pôles urbains	Communes périurbaines	Espace à dominante rurale	France métropolitaine
1962	27,146	5,666	13,613	46,425	58,5	12,2	29,3	100,0
1968	30,381	5,859	13,473	49,712	61,1	11,8	27,1	100,0
1975	32,878	6,537	13,177	52,592	62,5	12,4	25,1	100,0
1982	33,357	7,715	13,263	54,335	61,4	14,2	24,4	100,0
1990	34,372	8,862	13,381	56,615	60,7	15,7	23,6	100,0
1999	35,217	9,674	13,628	58,519	60,2	16,5	23,3	100,0

\* Délimitations définies à partir du recensement de 1990.

<sup>17</sup> INSEE, « Pôles urbains et périurbanisation – Le zonage en aires urbaines », Thomas Le Jeannic et Joëlle Vidalenc, Division des statistiques et études régionales, INSEE Première, N°516, avril 1997.

<sup>18</sup> Pour une définition exacte des unités urbaines, voir : INSEE, « Mesurer un univers urbain en expansion », Philippe Julien, Économie et statistiques, n° 336, 2000.

<sup>19</sup> INSEE, « Recensement de la population 1999 - Évolutions contrastées du rural », Pascale Bessy-Pietri, Mohamed Hilal, Bertrand Schmitt, INSEE Première, N°726, juillet 2000.

Aujourd'hui, plus de trois français sur quatre habitent en zone urbaine/périurbaine. Cela correspond, sur quarante ans, à un accroissement d'environ 23% (+8,071 Millions hab.) pour les zones urbaines et d'environ 41,5% (+ 4,008 Millions hab.) pour les zones périurbaines, et 0% pour les zones rurales.

Cependant, réduire cette expansion au simple jeu de la diminution des zones rurales serait inapproprié. Il est plus juste de dire que le territoire métropolitain français s'est progressivement restructuré autour des grandes villes. Cette transformation s'est opérée par le jeu complexe et non linéaire de l'apparition et de la disparition de pôles urbains. Il y avait 319 pôles urbains en 1968 et 354 en 1999 (après en avoir eu 359 en 1982). Cette disparition des pôles peut se faire soit par fusion avec un autre pôle, soit par absorption dans une couronne périurbaine ou encore par disparition en milieu isolé. L'apparition, quant à elle, se fait parfois en milieu isolé, sur le littoral, autour de grandes villes existantes ou autour de Paris. D'après la dynamique générale observée, ces pôles qui se structurent autour des grandes villes ou en région parisienne seront très certainement absorbés un jour par la couronne périurbaine de ces grandes villes.

Ces zones périurbaines, étant caractérisées par l'influence des pôles autour desquelles elles se structurent, sont donc le théâtre de grands flux migratoires. En effet, plus de 40% de leur population active se déplace de la périphérie pour aller travailler dans le pôle urbain voisin (parfois aussi d'une zone périurbaine vers une autre zone périurbaine). Ces mouvements massifs et quotidiens de personnes s'effectuent en véhicules particuliers ou transports en commun. La périurbanisation va donc de pair avec l'augmentation des réseaux de transports routiers, ferroviaires, mais aussi avec la création ou amélioration d'autres infrastructures et de services publics.

La périurbanisation imprime aussi un style de vie. On se repose, ou même on se distrait dans un lieu, on se déplace au moins deux fois par jour (et cela peut prendre un temps proportionnellement très élevé par rapport à une journée de travail) pour aller au travail (ou aller se distraire) et revenir au domicile. Le monde périurbain ne coïncide pas avec l'image de la banlieue. La transformation des zones rurales en zones urbaines peut passer par la construction de grands ensembles appelés aussi « cités », ou par la

construction de zones pavillonnaires. Les modes de vie et les groupes sociaux sont différents selon que l'on se trouve dans une cité ou dans une zone pavillonnaire.

L'urbanisation apporte avec elle des formes de mal-être social. Le déséquilibre entre la densité de population et l'emploi, le cadre de vie des grands ensembles (tours et barres) construits entre 1940 et 1974<sup>20</sup> et l'augmentation de la délinquance dans les zones urbaines ont conduit l'Etat à une classification en Zone Urbaines Sensibles (ZUS). Un décret de 1996 identifie 750 ZUS en France, correspondant à 4,8 millions d'hab.<sup>21</sup>. Ainsi, un français sur douze habiterait dans une ZUS. Ces zones sont caractérisées par un fort taux de chômage et une proportion importante de jeunes et de personnes sans diplômes<sup>22</sup>.

Avec l'urbanisation apparaît aussi le terme de « violence urbaine ». Pour Michel Wieviorka<sup>23</sup>, il s'agit là d'un nouveau « répertoire » (terme emprunté à l'historien Charles Tilly) de la violence qui ne gagne pas grand chose à être qualifié d'« urbaine » puisque trois français sur quatre vivent en zone urbaine. Le qualificatif ne peut donc que rester dans son sens premier et nous donner une indication de lieu. M. Wieviorka et son équipe identifient plusieurs catégories de violence.

- Les rodéos, qui débutent dans les années soixante-dix et qui sont largement médiatisés en 1981. Ce sont des courses avec des automobiles volées. Une forme nouvelle de violence, très loin de l'expression politique, ludique et destructrice.
- Les émeutes, considérées nouvelles car réapparaissant après une éclipse située à l'aire industrielle. C'est une forme complexe à la fois expressive et instrumentaliste (pillages parfois en fin de manifestation). Elle est porteuse de l'expression d'une catégorie de jeunes qui se définissent en termes sociaux et civiques comme des exclus, stigmatisés et privés de ressources pour construire un futur en toute autonomie.
- Les attaques contre les institutions qui débutent dans les années soixante-dix s'intensifient à mesure que l'on se rapproche à nos jours. Elles témoignent d'une

---

<sup>20</sup> Une circulaire met fin en décembre 1973 à cette politique de construction. Source INSEE.

<sup>21</sup> Décret n° 96-1156 – JO n° 302 du 28/12/96. Il y a 716 ZUS en métropole et représente 4,7 Mhab.

<sup>22</sup> INSEE, « Les zones urbaines sensibles », Marie-Françoise Goldberger, Philippe Choffel et Jean-Luc Le Toqueux,, Insee Première, N° 573, avril 1998.

<sup>23</sup> « Violence en France », Michel Wieviorka, Editions du Seuil, février 1999.

rupture entre la république, chargée d'assurer l'égalité individuelle, et une partie de la population. Toutes les institutions sont visées : police, RATP, pompiers, mais aussi l'Éducation Nationale.

- Les incivilités, qui se développent depuis les années soixante, entre violence physique et symbolique, sont au coeur du sentiment d'insécurité. Elles révèlent l'affaiblissement des normes et des institutions telles que la famille ou l'école. Il faut y associer le vandalisme.
- Les violences métaboliques : le terrorisme des banlieues apparaît dans les années quatre-vingt-dix. Il procède « *de la décomposition des banlieues et de la radicalisation des jeunes musulmans issus de l'immigration* »<sup>24</sup>. Il est marginal et sans projet politique.
- La violence de la toxicomanie, apparaît dans les années soixante-dix. Elle réconcilie un paradoxe apparent de calme nécessaire à l'exercice du trafic de drogue et une activité violente destinée à obtenir ce calme. Cette forme de violence est instrumentale.

L'augmentation de ces comportements violents n'est pas à mettre au crédit d'une forme d'expression politique. Selon M. Wieviorka, elles cristallisent la conjonction de la croissance (années 70) et de l'accès aux biens qui chute dans les années 80, combinées avec « *la fin des rapports sociaux propres à l'ère industrielle, crise des institutions républicaines, changements culturels majeurs* ». <sup>25</sup> Nous ajouterons ici aussi le caractère juvénile de ces violences. Ce caractère traduit une forme de racisme anti-jeunes dont se sentent victimes certains jeunes issus de l'immigration (sans toutefois parler de conflit de génération).

Le rapport de la Commission des Maires de 1983 sur la délinquance nous permet de compléter la description précédente avec quelques données chiffrées sur la délinquance<sup>26</sup>. Selon ce rapport, le taux de criminalité (nombre de crimes et délits enregistrés pour 1000 hab.) a quadruplé entre 1963 (646 717 faits) et 1981 (2 890 020 faits). La délinquance trouve ses auteurs essentiellement dans la classe d'âge des 16-30

---

<sup>24</sup> Ibid, p.36

<sup>25</sup> Ibid, p.39

<sup>26</sup> « Face à la délinquance – prévention, répression, solidarité – Rapport au Premier Ministre », Commission des maires sur la sécurité, La Documentation Française, Paris, 1983.

ans. Les plaintes recensées en zone police montrent que le taux de criminalité décroît avec la taille de l'agglomération. Enfin, nous noterons que « *au-delà des métropoles où Paris, Bordeaux, Grenoble, Marseille, Lyon, Toulouse et Lille tiennent la crête, les zones les plus touchées par la délinquance sont leur périphérie.* »<sup>27</sup>

La littérature et les études abondent sur le sujet. L'Éducation Nationale et les établissements en zones périurbaines n'échappent pas aux phénomènes violents. Il n'y a pas d'étanchéité entre les grilles du collège et la cité. Le malaise social en général se retrouve dans les établissements, que ce soit du côté des élèves, des enseignants ou des parents. Les inégalités sociales peuvent se traduire par une surcharge des classes, une concentration des élèves en échec scolaire, une concentration d'enfants issus de l'immigration, etc. Bref, l'institution subit des transformations difficiles et profondes, au même titre que les autres institutions. La désagrégation de l'institution familiale et les attentes reportées sur l'Éducation Nationale ne font qu'accroître l'intensité du coup de projecteur des médias.

Nous avons posé ici un environnement et quelques unes de ses propriétés. Les phénomènes évoqués marquent une période qui débute dans les années soixante jusqu'à nos jours. Nous essaierons de garder cette période comme référent par rapport à une institution qui cumule plusieurs siècles d'histoire. Cet environnement définit un espace physique, un territoire transformé par ces phénomènes. Les transformations profondes touchent depuis quarante ans les paysages, les infrastructures, les rapports sociaux, les comportements et les rapports institutionnels. Notons qu'en ce qui concerne la nature de cet environnement, en référence à la quatrième catégorie d'Emery et Trist, son niveau de complexité a enclenché des modifications structurelles de fonctionnement de la part de l'État. Par exemple, les plans de politique de la ville, qui réunissent grand nombre d'acteurs territoriaux, illustrent une approche matricielle indispensable, dictée par une complexité qui génère une forte incertitude et impose des partenariats<sup>28</sup>. Illustration : En

---

<sup>27</sup> Ibid, p.18

<sup>28</sup> Exemple : le plan de la politique de la ville relancé à l'échéance du X<sup>ème</sup> plan en 1993 et qui s'appuie sur 214 contrats entre l'État et les collectivités territoriales – source : INSEE, « Les zones urbaines sensibles », Marie-Françoise Goldberger, Philippe Choffel et Jean-Luc Le Toqueux., Insee Première, N° 573, avril 1998. « Le pacte de relance a fait de la redynamisation de la vie économique des quartiers et de l'emploi une priorité (avec le renforcement de la paix publique et l'amélioration de la vie quotidienne des habitants). Les principales mesures sont d'abord d'ordre fiscal ou social. »

1983 se met en place le contrat d'action et de prévention de la sécurité (CAPS) dans la ville. Ce contrat prévoit la définition d'objectifs et d'actions conjointement par l'État et la commune. Il est accompagné de programmes de d'actions pour la prévention de la délinquance qui associe les représentants de l'État, des collectivités territoriales, des mouvements associatifs et de la population. En 1993, le CAPS est remplacé par le contrat de ville. Il s'agit d'un « *programme élaboré conjointement par des collectivités territoriales et l'État qui s'efforce de mettre en cohérence et en synergie un ensemble d'actions destinées à remédier aux difficultés éprouvées par les populations d'un ou plusieurs quartiers, afin de réintégrer ces territoires et leurs habitants dans le fonctionnement normal d'une agglomération.* »<sup>29</sup>

## 2.5 La sociologie de la famille

### 2.5.1 La famille et les débuts de la sociologie<sup>30</sup>

Au XIX<sup>ème</sup>, on s'interroge sur les conséquences profondes de la révolution et de l'industrialisation sur l'évolution de la société, sa réorganisation et la place du lien social.

C'est dans ce contexte qu'apparaît la figure du médecin de famille poussé par le courant hygiéniste né à la fin du XIII<sup>ème</sup>, qui voit un lien étroit entre le physique et la morale. Le rôle du médecin, à la fois médecin, confident et conseiller, investit le champ très intime des relations familiales. Plongé au cœur de la société, le médecin est un observateur des grandes crises sociales et sanitaires qui pourraient la déstabiliser (comme par exemple, le choléra en 1832). La pauvreté est identifiée comme source de criminalité, comme si la misère « *était un germe pathogène préjudiciable à de la cohésion sociale* »<sup>31</sup>, et l'on s'interrogera même sur la restriction des mariages chez les pauvres (voir les ouvrages du docteur Louis-René Villermé en 1840).

---

<sup>29</sup> « Gendarmerie et périurbanité : entre violence et déviance », Chef d'escadron Dominique Dallier, août 2001, DESS Faculté de Droit d'Aix - Lutte contre la délinquance et les déviances.

<sup>30</sup> Pour une présentation complète lire « Les théories sociologiques de la famille », Catherine Cicchelli-Pugeault, Vincenzo Cicchelli, Éditions La découverte, collection Repère, Paris, 1998.

<sup>31</sup> Ibid, p.10

Les théories marxistes relient la misère de la famille aux conditions de travail. L'industrialisation vient bouleverser l'économie familiale, l'insécurité du travail fragilise le lien social et les rapports intrafamiliaux sont déstructurés. Le travail des femmes a un effet sur la socialisation des enfants et la place de la femme dans le foyer (il se peut que l'homme soit au foyer par cause de chômage). Le travail des enfants change les rapports statutaires, affaiblit l'autorité paternelle et participe d'une émancipation. Suite aux constats sur les limites de l'environnement professionnel comme support à la morale, la famille est l'objet des attentions, dans la quête d'un modèle sain, rationnel et opérationnel comme régulateur des rapports sociaux. Pour Engels et Marx, l'appât du gain est à la source de la déstructuration familiale, le lien n'étant pas l'amour mais l'intérêt privé. La position libérale défend un modèle matrimonial, stigmatise le célibat, source de mauvaises mœurs, et le concubinage comme étant moralement blâmables. Les travaux sur le suicide de Bertillon et ceux de Durkheim qui s'en sont inspirés, reconnaissent « *la vertu protectrice du mariage sur l'intégrité des individus*<sup>32</sup> ». Derrière la rationalisation des rapports familiaux, on espère régler les rapports entre les sexes, les rapports de classes et ceux intergénérationnels. Les socialistes et les libéraux s'accordent à voir dans le rôle de la femme au foyer un élément structurant des relations sociales car vecteur d'éducation et de moralisation de la classe ouvrière. Un intérieur bien tenu fixe le père de famille et lui évite la débauche du cabaret.

Tocqueville, en explorant les effets de l'égalitarisme sur les institutions sociales, pense qu'il faut chercher les causes de l'état de la famille dans l'état social. Si une société s'organise autour de relations démocratiques, se fonde sur l'égalisation des conditions sociales et l'essor de la société de marché, (ne fixe pas la place de l'individu à la naissance) ses valeurs imprègnent les institutions qui la composent.

Pour Comte, la famille est la source et l'élément de la société. Elle constitue l'entrée théorique pertinente pour étudier l'ordre social, elle n'est pas un but d'observation en soi mais un chaînon obligé, dans une approche positiviste où l'étude de l'élément précède celle du complexe.

---

<sup>32</sup> Ibid, p.23

Le Play<sup>33</sup> pose comme postulat que la société ne repose pas sur des individus isolés et indépendants mais sur la famille. Selon lui, la structure de la société dépend du régime de la famille. Comme Comte, il pense que la famille est l'unité d'étude pertinente pour étudier la société. Au cours de travaux sociologiques débutés en 1840 sur les ouvriers européens, il objective les activités au sein de la famille, et celles de la famille au sein de la société, en plaçant le budget au cœur de son étude. L'entrée par le budget, précédée d'observations préliminaires sur l'état-civil et sur le cadre de vie, propose un inventaire des biens, de leurs usages et destinations, de leur transmission, etc. C'est l'organisation de la vie familiale qui se révèle et au-delà, le lien entre la société et la famille. Les effets de la société sur la famille sont à leur tour mis en évidence par les contraintes manifestes qu'elles lui imposent.

Durkheim, lui aussi, manifestera un grand intérêt pour la famille. Il pense qu'elle constitue *l'espèce sociale* la plus ancienne, la *plus simple*. Il préconise une étude de la famille basée sur des enquêtes démographiques, les mœurs, l'histoire ou encore le droit. Il s'intéresse à la famille contemporaine, et à sa relation avec l'Etat qu'il affirme se *mêler à la vie domestique*, mettant en avant le poids des structures étatiques sur la famille.

### 2.5.2 Modèles familiaux<sup>34</sup>

Le Play a fortement contribué à imposer les modèles de références sociologiques de la famille. Il identifie la famille *instable* (famille nucléaire) où les parents et les enfants non adultes vivent ensemble, la famille patriarcale (forme de famille élargie) où les fils mariés s'établissent au foyer paternel, et la famille-souche où trois générations se regroupent sous un même toit par le biais d'un des fils qui reste au foyer et qui préserve la cohésion des biens par l'héritage. Le Play a théorisé sur le passage de la famille-souche à la famille nucléaire en y voyant un signe de la dégradation sociale. Aujourd'hui, des travaux récents<sup>35</sup> ont fait admettre que les différents modèles ont existés, et même co-existés dans l'histoire, y incluant aussi des modèles de famille recomposées (famille

---

<sup>33</sup> Frédéric Le Play 1806-1882, plus connu dans le monde anglo-saxon.

<sup>34</sup> « Familles – Permanence et métamorphoses », Editions Sciences Humaines sous la coordination de Jean-François Dortier, Auxerre, 2002.

<sup>35</sup> voir les travaux de l'historien André Burguière



composées par des éléments de familles divorcées), sans ordre apparent. On sait aussi que le modèle 'société traditionnelle = famille élargie et société industrielle = famille nucléaire' n'est pas fondé.

La famille contemporaine en France se veut fondée sur l'égalitarisme (égalité juridique de l'homme et de la femme) et la démocratie (la prise de décision, où les enfants peuvent prendre part, se fait parfois même à la majorité). Quoiqu'il en soit, on observe une augmentation des divorces, des modèles de familles monoparentales, et de l'autonomie des femmes par le travail, l'éducation et les allocations. L'autorité patriarcale diminue, mais la garde des enfants dans les divorces largement, jusqu'à présent en la faveur des mères, tend à se rééquilibrer en faveur des pères. La désacralisation du mariage, l'augmentation du concubinage et la création du PACS amènent les sociologues à parler de désinstitutionalisation. Le déclin du lien familial qu'ils décrivent trouve, pour bon nombre d'entre eux, sa principale raison dans la montée de l'individualisme. L'institution familiale, avec son cortège de contraintes, ne peut plus être le fondement des aspirations individuelles. L'autonomisation des individus par l'argent et le savoir, la stimulation par la mise à disposition exponentielle de nouveaux produits, de nouvelles activités et de l'information, la normalisation de l'homosexualité avec des lois (qui offrent de nouveaux modèles de partenariat dans la vie et entièrement basés sur le choix individuel), sont autant de vecteurs de ces aspirations nouvelles. Ces réalisations personnelles se font au détriment des relations avec les enfants, le conjoint ou les parents.

A côté des familles 'classiques' (en majorité nucléaires), le paysage français est caractérisé par des familles monoparentales, des familles recomposées, des familles où les parents ne sont pas mariés (ou remariés), et des célibataires. Les valeurs changent : là où il était honteux de divorcer au siècle dernier, il est aujourd'hui malhonnête de pérenniser une relation sans amour. L'authenticité prime. Pour François de Singly, la relation affective, cette logique d'une association fondée sur des sentiments partagés, devient la norme. Elle remplace le lien basé sur l'intérêt et les contraintes économiques (comme vu par Marx), ou encore sur des valeurs institutionnelles. La hiérarchie des rôles est substituée par le rapport égalitaire.

Cependant, Martine Segalen<sup>36</sup> nous met en garde contre les explications monocausales de l'évolution de la famille. La complexité des forces en présence ne saurait être réduite à une seule dynamique sociale et son lot de caractéristiques. Aussi, nous nous appuyons largement dans ce document sur son ouvrage sur la sociologie de la famille, pour y trouver des éléments théoriques relatifs à notre sujet. Son travail nous apporte une synthèse « *sur les rapports structurel entre famille, groupe domestique et parenté* »...le « *développement de la famille depuis sa constitution* »... et « *sur l'interaction conjugale, entre l'ordre du privé et du public, entre les libres choix et les contraintes et les normes de l'État* ».

## **2.6 L'individu : son identité, sa socialisation**

S'interroger sur l'individu, qui a pris une place de plus en plus prépondérante dans la société d'aujourd'hui, c'est s'interroger sur son avènement, son fonctionnement, sa trajectoire, sa relation avec les autres et l'environnement en général, sa place et son rôle dans un groupe, dans la société. L'identité<sup>37</sup>, indissociable à l'individu, tient une place centrale dans ces interrogations, on la retrouve au cœur d'une grande variété de questions contemporaines (ex : l'adolescence, l'intégrisme religieux, le travail, les guerres ethniques, la violence urbaine, ...) qui occupent les sociologues, psychologues (au sens large), ethnologues, etc. Elle est multidimensionnelle et liée à la fois à l'individu, au groupe, à la société.

L'individu dès sa naissance, se socialise et se construit une identité par étapes dont l'enfance et l'adolescence prennent une place prépondérante, mais continue tout au long de sa vie. Il bâtit des représentations de soi, des croyances, une image de lui-même qui serviront de filtres pour sélectionner ses actions et ses relations dans le processus constant de socialisation. Dans cette construction et ce façonnage permanent de soi, l'état des savoirs permet de mettre en évidence plusieurs facettes :

---

<sup>36</sup> « Sociologie de la famille », Martine Segalen, éditions Armand Colin, 2000, Paris réédité en 2002.

<sup>37</sup> Pour une présentation complète lire « L'identité : L'individu, le groupe, la société », Coordonné par Philippe Cabin et Jean-Claude Ruano-Borbalan, Editions Sciences Humaines, Auxerre 1998

- Le désir de continuité de soi, exprimé dans le besoin d'appartenir à une lignée, un groupe ou une culture;
- Le double processus de séparation/intégration très fort chez l'adolescent. Ce processus combine l'opposition avec la famille et les efforts pour appartenir, être reconnu par un autre groupe dominé par une culture jeune. Cette dynamique entraîne de nouveaux repères identitaires;
- L'existence par les actes; La sociologie religieuse illustre bien la relation entre appartenance et pratique;
- La construction identitaire constitue un cadre psychologique qui structure l'action individuelle.

La construction progressive de l'identité par phases successives, aujourd'hui admise, est mise en évidence par les travaux en psychologie du développement de Edmond Marc Lipiansky, René Zazzo, Henri Wallon ou encore Pierre Tap. On y trouve la phase d'individuation primaire (trois premières années), d'individuation *catégorielle* (jusqu'à l'adolescence) et l'individuation *personnalisante* (adolescence). Pour René L'Écuyer, ces phases sont complétées par quatre stades à l'âge adulte. Cette construction « s'exprime sur le double registre de similitude et de la différence<sup>38</sup> ». Le concept de soi est au centre des réflexions sur l'identité individuelle. Le soi possède<sup>39</sup> une composante affective et émotionnelle qui fait que tout individu ressent son identité; un aspect social qui fait que le regard sur nous-même est influencé par celui des autres; un aspect cognitif qui fait que le fonctionnement intellectuel analyse constamment les différentes perceptions les unes par rapport aux autres.

La dimension sociale de la construction identitaire a été largement étudiée en 1930 par George H. Mead<sup>40</sup>. Il introduit le concept *d'autrui-généralisé* pour mettre en évidence des éléments de références internalisés par l'individu et qui reflètent des caractères communs émergeant de l'environnement social dans lequel il évolue. Erik H. Erikson (années 50-60) a systématisé les travaux du début du siècle sur l'identité personnelle et mis en évidence cette dualité : différenciation individuelle et conformation sociale. Les

---

<sup>38</sup> Ibid, p.4

<sup>39</sup> Ibid, p.5

<sup>40</sup> « L'esprit, le soi, la société », Georges H. Mead, Éditions PUF, 1963

études des années soixante dix vont montrer l'impact des relations sociales sur le psychisme. On retrouve ici Goffman pour ses travaux sur la représentation de soi ou l'individu s'auto-présente d'une certaine façon, pour susciter certaines réactions de l'environnement social dans lequel il agit. Pour lui, l'affectif et le social sont indissociables. L'approche cognitiviste du soi, pour Delphine Martinot qui a fait une synthèse des travaux contemporains sur le soi, montre que le soi est aujourd'hui conçu comme une très forte structure mentale, soumise a des variations très marginales. C'est selon elle un « *système adaptatif, qui se défend, se corrige et s'améliore pour mieux s'adapter et même se dépasser* »<sup>41</sup>.

Sur le versant social de l'identité, le processus dynamique et interactif de construction identitaire donne lieu pour E.M. Lipiansky a des stratégies identitaires « *par lesquelles le sujet tend à défendre son existence et sa visibilité sociale, son intégration à la communauté, en même temps qu'il se valorise et recherche sa propre cohésion* ». Les études sur l'immigration et les relations interculturelles permettent de comprendre la complexité de cette construction identitaire et des stratégies adoptées. La confrontation des valeurs individuelles issue de la culture d'origine avec les valeurs sociales de la culture d'accueil donne lieu à un panel d'attitude. Certains s'adaptent en adoptant la culture d'accueil, d'autres tentent de synthétiser les deux cultures. D'autres encore, très minoritaires essayent de les faire cohabiter en séparant les sphères de référence, la sphère privée où l'on se réfère aux valeurs d'origine et la sphère 'publique' (travail, loisirs, etc.) on l'on adopte les valeurs et repères de la culture d'accueil. La construction se fait donc par un jeu d'appartenance et d'exclusion à des groupes sociaux (dominés par des valeurs).

L'individu existe donc dans un tissu de groupes sociaux auxquels il appartient ou n'appartient pas. Ces groupes d'appartenances, en général multiple, et qui peuvent être choisis comme être imposés, constituent l'ancrage identitaire. Pour Alain Caillé, cette appartenance se décline en quatre *zones concentriques*<sup>42</sup> : premièrement celle où l'individu cherche à se réaliser; deuxièmement le réseau de *sociabilité primaire*

---

<sup>41</sup> « Le soi, Les approches psychosociales », Delphine Martinot, Éditions PUF de Grenoble, 1995.

<sup>42</sup> « L'identité : L'individu, le groupe, la société », Coordonné par Philippe Cabin et Jean-Claude Ruano-Borbalan, Editions Sciences Humaines, Auxerre 1998, p.52

constitué de la famille, les amis, la communauté au travail; troisièmement le réseau de *sociabilité secondaire* (les institutions religieuses, ethnique ou politiques); et enfin l'appartenance à l'humanité. D'une manière générale, on retiendra que les chercheurs admettent aujourd'hui que cette identité est multiple, et liée aux différentes sphères de socialisation.

Pour François De Singly<sup>43</sup>, la famille contemporaine construite sur des valeurs affectives, peut remplir le rôle central de production identitaire dans une société en prise à la montée de l'individualisme. Il nous rappelle qu'individualisme ne signifie pas le vide d'autrui, l'individu se construit dans ses relations de parent-enfant(s) ou de conjoint et réciproquement. Il reprend Charles Taylor qui différencie les *institutions de services*, dont le rapport y est instrumental, et les *institutions identifiantes*. Ces dernières sont un « *lieu primaire de définition de valeurs importantes* »<sup>44</sup>. La famille serait pour De Singly en train de devenir de plus en plus identifiante alors que la modernisation ferait glisser les autres institutions vers le service.

Dans la socialisation par le monde professionnel, Claude Dubar pense que l'identité est constamment réajustée et renégociée. Ce processus de construction par interactions permanentes entre le soi et autrui, se traduit par des récits qu'il appelle des *formes identitaires*<sup>45</sup>. Ce processus serait d'autant plus important aujourd'hui que le processus de construction identitaire primaire de la jeunesse (par la socialisation famille-école) est de moins en moins le fruit d'une transmission mais d'une construction basée sur des expériences douloureuses (divorces, chômages des parents, mobilité géographique des parents, orientation scolaire difficile, difficulté de construire un projet professionnel). Ce type de construction rallongerait le passage à l'âge adulte accentuant la permanence des constructions identitaires au cours de la vie, les expériences dans le monde professionnel étant aujourd'hui de plus en plus multiples et pavées d'incertitudes. Dubar rapproche les *formes identitaires*, qui ne sont ni individuelles, ni collectives, mais plutôt des logiques

---

<sup>43</sup> « Le soi, le Couple et la Famille », François De Singly, Editions Nathan, 1996

<sup>44</sup> « Les institutions dans la vie nationale », Charles Taylor, Esprit, n°3-4, 1994

<sup>45</sup> Article « Socialisation et construction identitaire » dans « L'identité : L'individu, le groupe, la société », Coordonné par Philippe Cabin et Jean-Claude Ruano-Borbalan, Editions Sciences Humaines, Auxerre 1998, p.135

sociales, aux *identités au travail* de René Sainseaulieu<sup>46</sup>. Il insiste sur le caractère permanent de cette construction, par un mécanisme de *double transaction* entre soi-même et les autres, un double processus de construction biographique et de reconnaissance sociale.

## 2.7 Le changement en approche systémique<sup>47</sup>

Pour compléter ce cadre théorique, nous reviendrons à l'approche systémique qui soutient notre étude de l'institution gendarmique, en nous intéressant plus particulièrement à la notion de changement. Cette notion du changement, dans l'approche systémique, nous intéresse lorsqu'il s'agira de regarder les changements à l'œuvre dans l'institution gendarmique. Que ce soit pour les changements entrepris (par l'autorité institutionnelle ou l'État) ou les changements subis.

Le changement dans les systèmes a été largement étudié par Georges Bateson et Paul Watzlawick éminents 'piliers' de l'école de Palo Alto. Dans cette approche le changement se définit par rapport à des niveaux d'action, qui conditionnent le type de conséquences. On peut effectuer un changement de niveau un ou de niveau deux. Pour illustrer le premier niveau, Bateson prend pour exemple le mouvement. Ce mouvement, par exemple d'objet, permet de changer la position de ces objets. Cependant, ce même mouvement peut-être lui-même sujet au changement. Il peut, par exemple varier en accélération. Apparaît ainsi un méta-mouvement, c'est un changement de changement. Il est important de noter aussi que chaque changement passe par le recours à un phénomène extérieur au cadre de référence. Dans un cadre de références où des objets co-existeraient immobiles, il faut avoir recours au mouvement, hors du cadre théorique de l'immobilité. Penser le changement des objets dans un cadre théorique d'immobilité serait paradoxal et sans résultat.

---

<sup>46</sup> « L'identité au travail », René Sainseaulieu, éditions Presses de la FNSP, 1977. De Singly rapproche aussi ses formes aux horizons socioprofessionnels de Nicole Abboud, aux identités informelles de Dider Lemazère, aux identités sociales de Géraldine Bonnafos, et aux logiques de reconversion d'Anne Lerolle.

<sup>47</sup> Pour une présentation complète sur la notion lire « Changements », Paul Watzlawick, John Weakland, Richard Fisch, éditions du Seuil, 1975, première traduction française.

Dans un système organisé, les éléments interagissent dans le respect de certaines règles. On peut avoir recours à des forces extérieures au système pour changer, par exemple, la séquence de ces interactions, et réorganiser la position des éléments. Nous aurons effectué un changement que le système lui-même ne peut faire. Cependant les éléments et les règles du système ne sont pas changées, et les propriétés fondamentales qui émergent de ce système ne le seront pas non plus. C'est un changement de niveau. Si nous voulons changer les propriétés émergentes de ce système, il faudra agir sur les règles même du système. Watzlawick nous propose une autre illustration par le cauchemar. Le rêveur aura le choix entre plusieurs attitudes pour s'échapper : courir, se cacher, se battre, etc. Seule une interruption du rêve, c'est-à-dire un passage à l'état de veille changera les effets désagréables du cauchemar.

Nous avons posé le cadre théorique, avec les principaux concepts qui nous utiliseront. Ils nous serviront à organiser nos remarques et notre réflexion tout au long de notre étude. Voyons maintenant l'objet de notre étude, en commençant par évoquer sa trajectoire.

### **3. UNE INSTITUTION VIELLE DE HUIT SIÈCLE : SA PLACE DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE, SON IDENTITÉ.**

#### **3.1 L'histoire de la Gendarmerie nationale<sup>48</sup>**

On ne peut pas prétendre étudier, même de façon parcellaire, des dynamiques qui traversent une institution octocentenaire, sans s'imprégner de son histoire pour y puiser des éléments qui participent de son identité. Nous allons découvrir ici les faits marquants et chronologiques de sa genèse et de sa pérennisation. On verra que l'institution se retrouve bien souvent, bon gré mal gré, au cœur des grands moments de l'histoire de France. Nous reviendrons plus tard, par le biais de l'étude sur des éléments spécifiques qui informent notre sujet.

---

<sup>48</sup> Source site officiel Internet du Service Historique de la Gendarmerie Nationale.

L'histoire remonte au XII<sup>ème</sup> siècle, mais la dénomination actuelle de cette institution ne viendra qu'en 1791. Il s'agissait au début, pour les souverains, d'une garde rapprochée par des sergents royaux qui fut initiée par Philippe-Auguste. Ces « sergents d'armes » furent ensuite chargés de combattre les exactions dans les campagnes, commises par les pillards et autres déserteurs qui sévissaient dans le sillage des nombreuses guerres du moyen-âge. Ils étaient aussi chargés de faire exécuter les décisions de justice des prévôts des maréchaux, d'où le nom de « maréchaussée ».

François I<sup>er</sup> élargit, en 1536, le champ de compétence de la maréchaussée jusqu'alors limité aux méfaits des gens de guerre. Elle sera chargée de poursuivre les bandits de grands chemins (civils ou militaires, résidents ou itinérants), qu'elle traquera en chevauchant le royaume. Ces attributions seront ensuite précisées dans une ordonnance criminelle de 1610 qui regroupe et organise les nombreux cas prévôtaux. A cette époque, la maréchaussée est déjà dotée d'attributions mixtes, civiles et militaires, c'est « *à la fois une force de police au service du roi ou des juges ordinaires et une juridiction d'exception* »<sup>49</sup>.

La maréchaussée se structure au XVIII<sup>ème</sup> siècle en établissant son maillage sur le territoire. C'est sous Louis XV (édit de 1720) que débute cette profonde transformation qui s'achèvera sous Louis XVI (ordonnance de 1778). Durant cette période, la maréchaussée se verra dotée d'une organisation de contrôle hiérarchique, d'une organisation du travail par l'établissement de tournées quotidiennes, d'un uniforme, d'un logement gratuit, et d'une solde. Enfin, elle sera répartie sur cent soixante cinq brigades de cinq hommes chacune chargées de la surveillance d'une portion bien délimitée de grandes routes<sup>50</sup>. Cette répartition d'abord initiée dans les faubourgs de Paris, comme système pour contrôler les grands axes qui mènent à la capitale, est ensuite généralisée à l'ensemble du pays.

C'est certainement à son organisation, sa popularité et son professionnalisme que la maréchaussée, au service du roi, doit son salut et son maintien après la révolution de 1789. Deux ans plus tard, la force royale est devenue une force au service de la loi : la

---

<sup>49</sup> Ibid. Site Internet officiel.

<sup>50</sup> François Dieu, « La Gendarmerie, secrets d'un corps », Editions Complexe, Bruxelles, 2002.



« maréchaussée » devient « la gendarmerie nationale »<sup>51</sup>. Ses effectifs sont doublés, la solde de ses hommes augmente, le recrutement se professionnalise, et ses fonctions juridictionnelles disparaissent.

Sa mission, codifiée par la loi du 28 germinal de l'an VI, est comparable à une véritable charte, qui établit notamment le partage entre mission de police administrative et police judiciaire qui existe encore aujourd'hui. La gendarmerie ne cessera de se renforcer et de s'illustrer sur les champs de bataille, plus tard elle participera aux campagnes de colonisation. En 1850, chaque canton du pays est couvert par une brigade territoriale. Notons cependant que cette répartition d'une brigade par canton s'appuie plus sur la volonté de quadriller un territoire que sur la rationalité d'une carte criminelle. En 1854, la gendarmerie impériale compte 24 000 hommes, elle est la première force de maintien de l'ordre en France. Durant les guerres et expéditions du second empire (Crimée 1854, Italie 1859, Chine 1860, Allemagne 1870), des gendarmes réintègrent les corps en campagne pour exercer des fonctions prévôtales.

Entre 1871 et 1914, la gendarmerie, soupçonnée d'être Bonapartiste aux regards des avantages dont elle a bénéficié sous l'empereur, voit son statut militaire régulièrement débattu sans qu'il ne soit changé (la gendarmerie dépend alors de la cavalerie). Une gendarmerie mobile est créée en 1871 puis dissolue en 1885. Cette période voit aussi, à partir de 1890, se multiplier les conflits sociaux que la gendarmerie départementale est incapable de réprimer seule, il faut faire appel à la troupe. En 1903, un décret, fortement basé sur un décret organique de 1854, décrit l'organisation et les services de la gendarmerie qui sont encore largement en vigueur aujourd'hui.

---

<sup>51</sup> Gendarmerie. :Dérivée de -gens d'armes – Élément de la force publique relevant du ministre des armées, et comprenant : 1/ la gendarmerie départementale; 2/ la gendarmerie mobile qui a remplacé l'ancienne garde républicaine; 3/ la garde républicaine de Paris; 4/ un certain nombre de formations spéciales (gendarmerie maritime, de l'air...). La gendarmerie assure trois fonctions principales : police administrative, police judiciaire, fonction militaire, réparties en service ordinaires et services extraordinaires, selon que l'intervention se déroule spontanément, dans le cadre normal de ces attributions ou sur réquisition des autorités civiles.- Gérard Cornu, Vocabulaire juridique, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, PUF, 1994. p.381-2

Durant la première guerre mondiale, la gendarmerie ne fournira pas de régiment, mais les volontaires seront les bienvenus au combat. Cependant, elle doit quand même remplir ces charges prévôtales stipulées dans l'ordonnance de 1903. Les gendarmes participeront à la guerre en assurant des services au champ de bataille, réglant la circulation sur les routes et agglomérations alentour des zones de combat, lutte contre les pillages, l'espionnage ou encore les déserteurs et les défaitistes. La charge prévôtale leur vaut parfois une forte inimitié de la part des combattants.

Entre les deux guerres, l'État renforce les moyens de la gendarmerie qui se spécialise et se professionnalise. Durant cette période apparaissent les pelotons de gendarmerie mobile (Garde Mobile Républicaine en 1926) spécialisées dans le maintien de l'ordre, plusieurs écoles et centres d'instruction viennent compléter l'école d'officiers créée en 1918. Les gendarmes obtiennent tous le statut de sous-officiers. Les dotations en véhicule développent l'activité de police de la route.

La seconde guerre verra une partie de ses éléments appelée sous les drapeaux. La gendarmerie participe à l'organisation de la grande mobilisation, à l'évacuation des civils des zones de combat et traque les insoumis ou les déserteurs. Mais après la défaite de 1940, sous l'occupation, s'écrira une page sombre pour l'institution, désorganisée par la défaite<sup>52</sup> et placée sous le contrôle du gouvernement de Vichy. Elle sera épurée des juifs qui la compose, elle participe à la rafle du Vel' d'hiv, poursuit les anti-collabos et mène des missions discriminatoires contre les réfractaires au Service de Travail Obligatoire (STO). Une fracture s'opère avec la population. La gendarmerie qui traque les maquisards, et que les allemands n'hésitent pas à utiliser, devient la cible de la résistance. La gendarmerie est scindée en deux : la GRM est dissoute en zone occupée, tandis qu'en zone libre elle est rebaptisée « la garde » et rattachée à la cavalerie.

Au sein de l'institution, qui répond au pouvoir établi, née sous des impulsions individuelles, une résistance passive et active. Dès l'été 1940, des réseaux de gendarmes en service s'organisent, pour le renseignement, les évasions, ou encore la protection d'activités de parachutage et de sabotage. Des juifs traqués seront assistés. Des passages

---

<sup>52</sup> « Ses pertes, lorsque cessent les combats, sont de 377 tués, dont 26 officiers, 1 000 blessés et 5 000 prisonniers. »  
Source site Internet officiel de la gendarmerie nationale : [www.defense.gouv.fr/gendarmerie/index.html](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/index.html)

dans le maquis s'opère dès 1942. En juin 1944, la gendarmerie participe à la libération en aidant les alliés. À la libération « la garde » est réintégrée dans la gendarmerie et rebaptisée garde républicaine. L'épuration entraînera l'exécution de certains hommes. Malgré les critiques dont elle sera l'objet, l'institution ne sera toutefois pas remise en cause.

À la sortie de la guerre, une inspection générale de la gendarmerie est créée (1946), et la gendarmerie se voit directement rattachée au ministre de la défense dans une direction de la gendarmerie et de la justice militaire (1950). Un premier civil est nommé à sa tête. La spécificité et la complexité de ses missions, ainsi que sa vocation judiciaire ont eu raison des traditions qui la maintenait jusqu'alors comme une arme dans l'armée de terre. Un nouveau pas vers l'autonomisation du corps est franchi avec l'attribution d'un budget propre en 1974 et la création d'une école spécifique pour les officiers du corps en 1980. Une autre forme de distanciation vis-à-vis du « militaire » s'opère, six ans plus tard, lorsque la justice militaire sort de ses attributions. Toutefois, son organisation territoriale est encore aujourd'hui telle qu'elle a été définie en 1966 (après avoir été modifiée et remodifiée), et suit le même découpage régional que celui de la défense nationale.

### **3.2 La mission de la gendarmerie nationale<sup>53</sup>**

La loi du 28 germinal an VI relative à l'organisation de la gendarmerie nationale dispose dans son article 1er : " Le corps de la gendarmerie nationale est une force instituée pour assurer dans l'intérieur de la République le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. - Une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service. "

Complétant cette définition du rôle de la gendarmerie, l'article 1er du décret organique du 20 mai 1903 portant règlement sur le service de la gendarmerie énonce : " La gendarmerie est une force instituée pour veiller à la sûreté publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. - Une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service. - Son action s'exerce dans toute l'étendue du territoire, quel qu'il

---

<sup>53</sup> Source site officiel de la gendarmerie nationale, <http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/index.html>

soit, ainsi qu'aux armées. - Elle est particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communication. "

Ces textes fondamentaux ne donnent néanmoins qu'une idée très imparfaite des missions de la gendarmerie : outre qu'ils paraissent quelque peu surannés, ils ne rendent pas compte de l'étendue et de la variété de l'activité quotidienne des gendarmes. De fait, les missions imparties à la gendarmerie sont si nombreuses qu'il semble très difficile de toutes les définir et les répertorier. Malgré cette difficulté, il existe quelques classifications possibles et couramment rencontrées.

- Classification résultant des lois et décrets portant sur l'organisation et le service de la gendarmerie, et notamment l'article 148 du décret du 20 mai 1903 qui distingue :
  - la police judiciaire ;
  - la police administrative ;
  - la police militaire ;
  - les concours aux différentes administrations de l'État.
- Classification interne à la gendarmerie, qui se traduit par un découpage plus affiné visant à faciliter la tenue des documents de service à l'échelon des unités :
  - missions de défense militaire (administration des réserves, manœuvres, etc.) ;
  - missions de défense civile (police de la route, protection des personnes, secours, surveillance générale, etc.) ;
  - missions judiciaires (constatation des accidents, enquêtes judiciaires, recherche des malfaiteurs, transfèrements, etc.) ;
  - concours aux ministères (escortes de fonds, concours aux services de l'équipement, etc.) ;
  - activités de soutien (instruction des personnels, mise en condition du matériel, casernement, etc.).
- Classification d'après le caractère des missions :
  - missions civiles ;
  - missions militaires.
- Classification d'après le mode d'action :
  - missions préventives ;
  - missions répressives.
- Classification d'après l'objet ou le bénéficiaire :

- missions de protection des personnes ;
  - missions de protection des biens ;
  - missions relatives à la sécurité de l'État ;
  - missions relatives à la sécurité des citoyens.
- Classification d'après le service sous-tendant la mission :
- missions de service ordinaire ;
  - missions de service extraordinaire.

### **3.3 L'organisation générale de la gendarmerie nationale actuelle.**

En 1997 l'institution est forte de 98 433 membres, hommes et femmes. Elle couvre 95% du territoire et la moitié de la population française. En ce qui concerne son organisation<sup>54</sup> :

La gendarmerie départementale reste la principale composante de l'institution. Des unités spécialisées ont été mises en place, notamment dans le cadre des missions de police de la circulation routière (pelotons motorisés, escadrons et pelotons d'autoroute), de police judiciaire (unités de recherches), de secours aux personnes et aux biens et de surveillance générale (pelotons de montagne, brigades fluviales, sections aériennes). Par ailleurs, des pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) ont été créés à partir de 1975 et des centres opérationnels de gendarmerie (COG) ont été mis en place en 1990.

La gendarmerie mobile, dont l'appellation s'est substituée à celle de garde républicaine en 1954, reste une force spécialisée dans le maintien de l'ordre. Elle dispose d'équipes légères d'intervention (ELI) et du groupement blindé de la gendarmerie mobile (GBGM), implanté à Satory (Yvelines).

Pour répondre aux menaces du terrorisme international, une équipe-commando régionale d'intervention (ECRI) est créée en 1973, remplacée en 1977 par le groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN). En 1984 est créé le groupement de sécurité et

---

<sup>54</sup> Source site officiel de la gendarmerie nationale, <http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/index.html>

d'intervention de la Gendarmerie nationale (GSIGN), rassemblant le GIGN, le groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR) et l'escadron parachutiste d'intervention de la Gendarmerie nationale (EPIGN).

Outre les deux subdivisions d'arme constituées par la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile, la direction générale de la Gendarmerie nationale dispose de formations spécialisées et d'unités implantées hors la métropole : la garde républicaine, la gendarmerie maritime, la gendarmerie de l'air, la gendarmerie des transports aériens, la gendarmerie de l'armement, la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires, la gendarmerie des Forces françaises en Allemagne et la gendarmerie d'outre-mer. »

### **3.4 L'identité institutionnelle**

L'institution s'est construite et pérennisée sur huit siècles. Des thèmes fondamentaux sont au centre de cette construction séculaire, nous en retiendrons trois : la « mission de police civile », le « militaire », le « territoire ». Notons tout d'abord que le thème « rural », très important dans la gendarmerie est une propriété du thème « territoire », nous y reviendrons largement plus avant. Ces trois thèmes sont bien sûr étroitement liés à ceux qui sous-tendent l'existence de l'État, à savoir la souveraineté sur une population et un territoire, l'institution ayant été un des instruments de la construction de l'État français, d'abord au service des souverains puis des gouvernements. Ces trois thèmes sont des éléments identitaires et structurants. Ils sont incontournables lorsqu'il s'agit d'identifier la gendarmerie parmi les autres institutions étatiques.

Aujourd'hui, on pourrait dire que la combinaison du thème de « mission de police civile » et de celui du « militaire » suffirait à identifier immanquablement la gendarmerie nationale parmi la classe des autres institutions, il n'existe aucune autre institution qui combine ces deux thèmes. En terme d'organisation, le premier thème correspond au but, le second correspond au moyen de l'atteindre au sens large

englobant les ressources et les normes (la culture, le statut, le règlement, etc.) qui les organisent pour atteindre ce but<sup>55</sup>.

Cependant, le thème de « mission de police civile », est un thème historique émergent après celui du « militaire ». Plutôt que de mission de police civile il était au début question de « justice » au sein des armées. Avec la constitution par Charles VIII, en 1439, d'une armée royale permanente composée de gens d'armes à cheval, la notion de territoire se profile, on veut exercer l'influence du mieux possible sur le territoire. Louis XI commencera ensuite à tisser la toile d'une force militaire à son service, l'historien Commynes parle de « l'universelle aragne »<sup>56</sup>, il permet aux maréchaux de commettre un gentilhomme dans chaque province pour les représenter, installant ainsi systématiquement et à demeure, des prévôts provinciaux. Le thème de la « mission de police civile » n'apparaît qu'après, sous François premier, en 1536. Et l'apparition de ce thème est elle-même sous-tendue par le constat d'une efficacité combinée du thème « militaire » et du « territoire » (maillage territorial). Il institue au préalable deux cents nouvelles maréchaussées, avant d'accroître ses pouvoirs à la justice de la population civile. Au fil des siècles qui suivront, le thème du « territoire » sera au cœur des différentes réformes. En voici quelques exemples :

- Edit de 1720 - les 30 compagnies sont distribuées en brigades de 5 hommes « *de telle sorte que chacune d'elles ait 4 à 5 lieues à garder d'un côté et de l'autre sur une grande route* ».
- 1769 – Choiseul s'attaque au problème du casernement et de la normalisation du logement en caserne<sup>57</sup>. C'est la sédentarisation.
- Ordonnance de 1778 – l'organisation est modifiée pour améliorer le contrôle hiérarchique répondant ainsi « *aux besoins des unités territoriales de gendarmerie* »<sup>58</sup>.
- Loi d'organisation générale de 1791 – Réorganisation territoriale avec les départements.

---

<sup>55</sup> Notons que dans la classe des institutions française certaines sont identifiables uniquement par le thème de leur mission comme par exemple l'éducation nationale. La combinaison nécessaire pour accéder à l'objet 'gendarmerie nationale' témoigne de son identité hybride.

<sup>56</sup> Source documentation Institut des Hautes Études de Sécurité Intérieure (IHESI) – « La gendarmerie nationale » - N.D. n°3698-3698, Vers l'organisation territoriale de la maréchaussée, p.8

<sup>57</sup> Ibid, p.11

<sup>58</sup> Ibid, p.11-12

- Loi du 28 Germinal de l'an VI (1798) le service de la gendarmerie est « *particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des grandes routes* »<sup>59</sup>
- Au début du XIX<sup>ème</sup>, Bonaparte constitue 27 légions de gendarmerie territoriale à 4 compagnies contrôlant chacune un département. Il écrira au roi de Naples « *C'est la manière la plus efficace de maintenir la tranquillité... une surveillance moitié civile moitié militaire répandue sur toute la surface du pays...* »<sup>60</sup>.

Le thème du « territoire », au même titre que les deux autres thèmes énoncés, fait largement partie de la construction identitaire.

La différence entre l'organisation de la police nationale et celle de la gendarmerie nous informe sur ce point. Le thème « territoire » n'apparaît pas dans les grands axes structurels de l'organigramme de la police nationale. Le découpage territorial est soumis à la hiérarchie thématique qui préside à l'organisation. La gendarmerie pense sa structure autour du thème « territoire ». La gendarmerie territoriale, est d'une part au premier niveau de l'organisation et d'autre part la composante la plus forte. Et la seconde grande composante, la gendarmerie mobile, se définit par opposition à la notion de sédentarité, propriété issue de la conception de la gestion du territoire. La gendarmerie mobile est, en fait, une autre forme de penser la gestion du territoire. Pour faire un parallèle, la police nationale se pense d'abord autour des risques et des défis qu'elle doit affronter. On trouve par exemple la police judiciaire, la sécurité publique, la police de l'air et des frontières, la surveillance du territoire<sup>61</sup>, des offices spécialisés (lutte anti-drogue, anti-terroriste, anti-mafia, renseignements généraux,...). Le poids du territoire dans l'identité institutionnelle se lit dans une forme d'organisation qui vise à couvrir 95% de la superficie française en 1997 et alloue 2/3 de ses ressources à cette couverture. Le thème du « territoire » situe dans l'espace les buts de l'organisation. Notons qu'au début la maréchaussée a vu le jour sur un tout autre registre, le territoire d'action n'était qu'accessoire, le thème central étant un objet social très spécifique, les

<sup>59</sup> François Dieu, « La Gendarmerie, secrets d'un corps », Editions Complexe, Bruxelles, 2002. p.56

<sup>60</sup> Source documentation IHESI – « La gendarmerie nationale » - N.D. n°3697-3698, Vers l'organisation territoriale de la maréchaussée, p.13

<sup>61</sup> La PAF ne se justifie pas par le territoire en premier lieu mais par le type de troubles qui émergent des frontières. La PAF est spécialisée sur un type d'activité directement liée aux flux de biens et de personnes. De même la DST est avant tout un outil de lutte contre l'espionnage. Elle perçoit le territoire dans son ensemble comme le terrain d'activité, au même titre que la PAF dans sa lutte contre l'immigration clandestine pense les frontières comme son terrain d'activité de prédilection. La PAF étend ses activités sur le reste du territoire pour cibler les zones concernées par les flux. C'est bien la frontière dans son concept fonctionnel, objet de séparation, de régulation et de transition des flux qui est le support de l'organisation.



méfais liés aux gens de guerre. Peu à peu, l'objet social, cible de l'action, s'est généralisé et le thème du « territoire » s'est imposé à ses côtés. *« Dès 1720 en effet, la gendarmerie s'est en quelque sorte étroitement fixée au territoire au travers d'un maillage territorial calqué sur le découpage cantonal, au plus près de la population qu'elle a en charge de protéger, dissuadant par sa présence les malfaiteurs et canalisant les violences de toutes natures. Tels sont encore les fondements mêmes de son organisation, la proximité étant consubstantielle à son état. »*<sup>62</sup>

Il faut ajouter que ce territoire en question, le territoire français, est un territoire qui était fortement rural (voir paragraphe sur la périurbanisation). En 1851, trois français sur quatre vivaient en zone rurale. La population française sous contrôle policier de la gendarmerie des siècles durant, a toujours été rurale<sup>63</sup>. Au-delà du territoire (et des frontières qui en découlent) c'est la population qui l'habite qui sous-tend le thème du « territoire ». Le caractère rural est si dominant que le thème « territoire » en est intrinsèquement requalifié, et c'est bien d'un thème « territoire rural » dont il s'agit. Le thème « rural » se glisse dans les valises identitaires du « territoire ».

Le thème « rural » est lui-même caractérisé par la stabilité. Il renvoie à un espace physique varié (villages, plaines, montagnes, plateaux, etc.) mais très stable, qui se transforme peu et très lentement, à l'échelle d'une vie. Les accès peuvent être longs et difficiles, comme en témoignent encore aujourd'hui, certaines zones du centre de la Bretagne, du massif central ou du Larzac. Socialement parlant (non démographiquement) les populations y sont elles aussi relativement stables, ancrées à la terre, à ses activités et les produits qui en découlent. L'ère industrielle qui entraînera le fameux exode rural, apporte des modifications qui sont plus de l'ordre du quantitatif. Les effets de la mécanisation apportant des changements de comportement dans l'activité agricole, se font lentement. L'émergence de nouvelles valeurs, de nouvelles pratiques et de nouvelles technologies se fait dans les villes avant d'atteindre les campagnes. Aujourd'hui encore les opérateurs de téléphonie mobile parlent de

---

<sup>62</sup> «Pour une nouvelle politique de proximité » -Général Jean-Marc Denizot, commandant la circonscription de Renne, officier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du mérite – Revue de la gendarmerie nationale – 3ème et 4ème trimestre 1999 – N°192-193.

<sup>63</sup> Notons que la combinaison « militaire/mission de police civile », racine de la spécificité hybride de la gendarmerie nationale, participe fortement de son identité, mais elle n'est pas au cœur de notre raisonnement. Elle est largement abordée, discutée, et débattue dans la littérature passée et contemporaine sur la gendarmerie.

couverture en terme de population et non de territoire, (il faut une intervention de l'État pour garantir que l'ensemble de la population soit couvert), certaines ne sont pas couvertes pour cause d'accès difficile (donc coûteux). Il en a été de même pour la couverture du réseau de télévision dans les années soixante dix. L'apport lent de nouvelles valeurs, la domination endogène des échanges, apportent des transformations lentes des comportements. Les traditions trouvent leur écrin dans les populations rurales, on les dit conservatrices. Pour en revenir à Emery et Trist, le territoire rural dans lequel s'est construite la gendarmerie nationale porte les caractéristiques d'un environnement de troisième catégorie<sup>64</sup>.

### 3.5 Les casernes<sup>65</sup>

#### 3.5.1 L'histoire des casernes

En 1471, les troupes sillonnent à la suite des armées, mais dès 1536, avec les compétences civiles, elles choisissent une résidence dans une circonscription donnée afin de s'y retrouver dans l'intervalle des chevauchées et d'accroître leur efficacité par la connaissance des lieux et des habitants. Les officiers et les archers se logent non plus en cantonnement chez l'habitant mais dans des locaux qui leur conviennent et la dispersion du personnel est soulignée dans une ordonnance royale du 1<sup>er</sup> juillet 1716, comme un des *défauts de l'organisation*. Durant la réforme de 1720 à 1778, les villes, les bourgs et les paroisses acquièrent des immeubles pour les transformer en casernes, occupées gratuitement par les brigades dont « *la discipline...s'améliore*<sup>66</sup> ». L'ordonnance du 28 avril 1778 stipule que « ... *la généralité dispose, en tous lieux où est installée une brigade de maréchaussée, d'une caserne... composée d'au moins cinq chambres dont quatre à feu, d'une écurie pour six chevaux, d'un grenier à fourrages suffisant pour contenir l'approvisionnement d'une année et d'une chambre sûre dans les localités dépourvues de prison* ». La révolution ne change pas les principes d'action de la gendarmerie qui va se développer sur la base départementale, échelon administratif

---

<sup>64</sup> Voir chapitre sur le support théorique

<sup>65</sup> Source documentation IHESI – « La gendarmerie nationale » - N.D. n°3697-3698 – Le casernement de la gendarmerie nationale - p.82-90

<sup>66</sup> *ibid.* p.82

désormais chargé de loger les gendarmes. C'est à cette période que l'on commence à 'admettre' les familles en caserne. La loi de 1871 confirme que le casernement ordinaire est obligatoire pour les départements. Ce casernement passera à la charge de l'État soixante ans plus tard<sup>67</sup>.

Aujourd'hui, le casernement est constitué de plusieurs types de bâtiments.

- Des immeubles domaniaux (pour la gendarmerie mobile)
- Des immeubles collectifs (logements et locaux administratifs) loués
  - Aux départements et aux communes
  - À des sociétés privées et des particuliers
- Des « annexes de casernements » loués dans le secteur privé.

En 1969 cela représente 3980 bâtiments pour 45 116 logements. Plus de 95% des casernes sont affectées à la gendarmerie départementale<sup>68</sup>. Ce pourcentage fournit un autre indicateur éloquent de la place du territoire dans la gendarmerie. En 1999, il y a 4189 bâtiments pour 68 246 logements<sup>69</sup>. L'institution ne gère pas seulement une centaine de milliers d'hommes, mais aussi leur logement et de fait leur famille. Le nombre de personnes, au total, personnel et famille, est estimé à plus de 250 000, soit plus de 0,5% de la population française. La caserne de gendarmerie cristallise le particularisme de cette institution issue de l'histoire. Une histoire qui affirme sa prégnance, et pénètre de tout son poids les lieux de vie des gendarmes, en 1999 un peu moins de la moitié<sup>70</sup> des casernes a plus d'un siècle.

### 3.5.2 La place de la caserne dans l'identité institutionnelle

Le thème « militaire » est indissociable de la notion de conflit. Pour Georg Simmel, le conflit participe à la construction individuelle et collective, c'est une force structurante et productrice du social. Il donne un exemple de ce pouvoir structurant : « *en cas de*

---

<sup>67</sup> Il s'agit d'un transfert de charge budgétaire, pas des titres de propriétés. Les bâtiments appartenant aux départements seront loués par l'État.

<sup>68</sup> Cependant ces 95% de casernes représentent 63% des gendarmes. Ce qui veut dire que les 5% restant abritent 37% des gendarmes. Ce sont les bâtiments très grands pour les regroupements de la gendarmerie mobile située en général en périphérie ou au centre de grandes zones urbaines.

<sup>69</sup> Dir. Gén. de la Gendarmerie Nationale - Centre de Prospective, Cpte Sylvie Clément, « Une vie en bleue : une question d'équilibre (s) » (étude sociologique), 2001.

<sup>70</sup> 44,5 % exactement et 12,72 % des casernes ont moins de 10 ans.

*conflit, cette nécessité de centraliser, de resserrer fermement tous les éléments, qui seule permet de les utiliser selon les besoins du moment sans perdre de force ou de temps – s'impose tout naturellement, si bien que dans d'innombrables exemples historiques, elle va jusqu'à dominer même la démocratie la plus parfaite en temps de paix »<sup>71</sup>. Historiquement issue de l'armée, dont elle fait toujours partie, c'est bien dans une forme de combat que la maréchaussée était engagée. « la guerre exige que la forme de groupe soit renforcée, et c'est le despotisme qui le garanti le mieux. » (... ) « ...parmi les organisations du groupe central c'est toujours l'armée la plus centralisée – excepté peut-être le corps des pompiers qui présente sur le plan formel des exigences tout à fait similaires – c'est chez elle que tout mouvement des éléments est exclus, du fait de la domination absolu de l'instance centrale et c'est pour cette raison que l'impulsion qui part d'elle se réalise dans le mouvement de l'ensemble, sans aucune perte dynamique<sup>72</sup> ». Être prêt à combattre impose tout naturellement une structure centralisée. Ces notions, de centralisation et d'efficacité dynamique, combinées au territoire, se traduisent dans les casernes.*

La caserne est, au même titre que les hommes, une composante de l'organisation de la gendarmerie. La loi du 11 juillet 1921 illustre le rôle fondamental qu'elle joue: « ...la nécessité de grouper le plus possible les gendarmes auprès de leurs officiers qui doivent, ainsi que cela a toujours existé, continuer à habiter dans les casernes; il est indispensable, en effet, que l'officier soit toujours à même de recevoir une communication téléphonique urgente et, sans retard, d'y répondre ou de donner des ordres en conséquence, le jour comme la nuit. Enfin plus que jamais, l'officier de gendarmerie doit être en contact avec ses hommes dont le maintien du moral et de l'esprit de discipline doit être le souci constant ».

Le regroupement du personnel, en vue de favoriser des interventions rapides, à l'aide de moyens réduits, est conçu comme un gage d'efficacité en matière de prévention et de répression<sup>73</sup>. Le dispositif gendarmique (hommes plus logement) donne lieu à la Concession de Logement pour Nécessité Absolue de Service (CLNAS). Cette

---

<sup>71</sup> « Le conflit », Georg Simmel, éditions Circé/poche, 1995, p.109

<sup>72</sup> Ibid, p.110.

<sup>73</sup> Source documentation IHESI – « La gendarmerie nationale » - N.D. n°3697-3698 – Le casernement de la gendarmerie nationale - p.83

particularité est codifiée par les textes. Le code du domaine de l'État de 1962 dit<sup>74</sup> : « *Il y a nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions* ». Ce même code dit aussi : « *les personnels de tous grades de la gendarmerie nationale en activité de service et logés dans des casernements ou des locaux annexés aux casernements (...) bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service.* »

Cette concession n'est pas considérée comme un avantage matériel, c'est une conséquence de l'obligation de fonction en un lieu déterminé et imposé au gendarme. En conséquence le gendarme et sa famille ne peuvent se prévaloir des droits des locataires, ni être imposés sur ce qui aurait pu être considéré un avantage en nature.

Le législateur recherche l'efficacité, l'effectivité, l'efficience. Ces qualités sont combinées avec la disponibilité permanente, qui sous-tend ce que François Dieu appelle la *continuité*<sup>75</sup> et la proximité, si souvent évoquées dans les écrits gendarmiques. Le maillage territorial est étroitement lié au concept d'omniprésence, qui permet au gendarme de comprendre (cf. Napoléon Bonaparte cité précédemment), donc de prévenir. Nous y reviendrons plus avant. Napoléon parle du *système de la gendarmerie*<sup>76</sup>. Ce système est constitué par un collectif organisé au sein d'un habitat. C'est une traduction concrète, une expression institutionnelle, du concept de *force publique* comme présenté dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Cette *force publique* est définie en 1790<sup>77</sup> comme « *la réunion des forces de tous les citoyens* », puis en 1791 comme « *la réunion des forces individuelles, organisées par la constitution pour maintenir les droits de tous et assurer l'exécution de la volonté générale* ». Ces définitions successives héritées des *Lumières*, associées à la caserne pour la gendarmerie préfiguraient de la mise en place d'un système, au sens où l'entend L. Von Bertalanffy.

---

<sup>74</sup> Article R.94 du code du domaine de l'État ( décrets n°62-298, 62-299, 62-300 du 14 mars 1962).

<sup>75</sup> François Dieu, « La Gendarmerie, secrets d'un corps », Editions Complexe, Bruxelles, 2002. p.303. Cependant, pour F. Dieu le concept de continuité s'exprime au-delà de la temporalité, il s'agit aussi, entre autre, d'une continuité entre la défense intérieure et extérieure du territoire.

<sup>76</sup> « Histoire et identité de la gendarmerie », Général (C.R.) Georges PHILIPPOT, Revue de la gendarmerie, hors série n°3, 2002.

<sup>77</sup> François Dieu, « La Gendarmerie, secrets d'un corps », Editions Complexe, Bruxelles, 2002.p.117- cf. Décret du 6 décembre 1790.

Ce dont il est question ici, avec l'efficacité, la proximité, etc. ce sont des propriétés émergentes d'un système. C'est la combinaison des éléments : les ressources humaines, les infrastructures, les matériaux, avec les normes (culture, règlement, etc.) qui les organisent, qui fait que certaines propriétés émergent de ce niveau d'organisation, et que les buts qui lui sont assignés soient atteints. La mise en place et la pérennisation au fil des siècles du système gendarmique est un processus résolument fonctionnaliste, qui s'est déroulé par le jeu successif des idéologues de l'État. Essayer de comprendre la gendarmerie et les dynamiques qui la traversent passe par l'approche globale de « l'outil » de force publique qui inclut bien plus que les individus. La caserne, avec les règles de comportements individuels et collectifs qui en découlent, est partie intégrante de cet outil. Pas de caserne, pas de gendarmerie. La caserne est constitutive de l'identité institutionnelle, elle appartient à la mémoire collective de tous les gendarmes, elle transcende les mémoires individuelles. Des gendarmes, de leurs familles, des élus locaux, des citoyens.

### 3.5.3 Le rôle de la gendarmerie dans les campagnes

Par l'implantation territoriale, la gendarmerie est présente sur l'ensemble des campagnes françaises. En 1930, elle disposait de 4559 brigades. Le gendarme fait partie du paysage rural, il en est un des acteurs. Il est à la fois *soldat de la loi*, c'est-à-dire représentant de la force publique et symbole de l'autorité judiciaire, représentant de l'administration publique, médiateur de conflits mineurs mais aussi acteur économique et social. « *Dans une société essentiellement rurale... la seule présence du gendarme, parfaitement intégré à la vis sociale, vivant sur place en famille, nouant des relations très personnalisées, disposant de temps nécessaire à l'écoute, était de nature à conduire efficacement une démarche de prévention* ». <sup>78</sup>

Sa mission de police est polymorphe, il peut s'agir de n'importe quel type de crimes et délits. Cependant, le registre des comportements délictueux et criminels a largement évolué dans le temps. Avant l'avènement de l'urbanisation, les crimes (au sens de

---

<sup>78</sup> « Pour une nouvelle politique de proximité » -Général Jean-Marc Denizot, cmdt la circonscription de Renne, officier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du mérite – Revue de la gendarmerie nationale – 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 1999 – N°192-193.

meurtre) était rares, liées à des actions individuelles trouvant souvent leur sources dans des histoires de famille, de voisinages, parfois de vagabondages. Pas de crime organisé, pas de terrorisme, pas de violences urbaines, pas de toxicomanie, etc. Le registre des déviances était bien connu. Prédominaient les délits qui, se manifestant sous des formes très différentes, demandaient une polyvalence et une adaptation certaine. Cependant, les dynamiques sociales qui les engendraient étaient bien connues et maîtrisées. Les campagnes étaient sûres et bien gardées, la gendarmerie était très efficace dans sa capacité à maintenir l'ordre public, protéger les biens et les personnes.

Dans sa mission de proximité, la brigade de gendarmerie permet de rapprocher l'État du citoyen, pas uniquement dans sa mission de pouvoir exécutif mais aussi dans son administration du territoire. De nombreuses formalités administratives se font, ou peuvent se faire, à la gendarmerie. La brigade est ainsi devenue au fil des siècles un relais administratif. Cette fonction lui donne une autre teinte dans la palette constitutive de sa mission. C'est la notion de service public qui est là mise en avant. Cette mission a contribué à la consolidation de son autorité par un pilier complémentaire au monopole de la force physique, c'est le savoir et l'éducation. Le gendarme sait lire et écrire dans un monde rural où le savoir est une forme incontestable de pouvoir. Cette capacité à lire et écrire arrive tôt dans l'institution et constitue une spécificité au sein des armées.

Depuis la révolution, du fait des nombreuses écritures effectuées par les gendarmes<sup>79</sup> – rédaction de procès-verbaux, de rapports, de feuilles de service – l'institution exige des postulants qu'ils soient alphabétisés. Ce niveau de compétence est définie dans les textes dès 1791. Il était précisé que le militaire qui souhaitait intégrer l'institution devait savoir « lire et écrire ». Jusqu'au décret de 1903, les différentes lois et règlements disposèrent qu'il devait savoir « lire et écrire correctement ». En 1935, on exigeait du candidat « une instruction primaire suffisante ». La majorité de la population masculine, au XIXe siècle, ne pouvait prétendre remplir cette condition : vers 1850, environ 30 % des hommes qui intégraient l'armée ne savaient ni lire, ni écrire. Par conséquent, le recrutement ne pouvait s'effectuer que sur les deux tiers du contingent.

---

<sup>79</sup> « Les conditions d'admission dans la gendarmerie de 1791 à 1939 », Chef d'escadron Antoine Boulant, Revue de la gendarmerie nationale, hors série n°4, 2002.

Pour F. Dieu, la gendarmerie est plus qu'une force de police rurale, c'est une *force rurale de police*. Si elle a toujours évolué dans le rural, elle a aussi été toujours composée d'individus issus essentiellement du monde rural. L'origine rurale des gendarmes, qui en fait des pairs aux yeux des autres citoyens ruraux, combinée à l'instruction et la force de la loi, donne une légitimité toute particulière, même si les représentants de la loi sont parfois chahutés et affublés de sobriquets.

Le gendarme joue aussi un rôle de médiation. Les petites querelles ne font pas toujours l'objet de poursuites. Le gendarme intervient, il connaît bien les habitants et les non-dits qui se cachent derrière les disputes. C'est un juge de paix. Il désamorce les conflits mais aussi les prévient. Sa connaissance de l'environnement social, la confiance qu'il inspire le met au cœur des confidences, comme pouvait l'être l'instituteur ou le docteur. Il est un élément de la cohésion sociale.

Le gendarme est un acteur social à plusieurs titres, il fait aussi partie de l'économie. La brigade est un enjeu politique et social. En témoignent les tentatives de réforme de 1998, suite au rapport Carraz-Hyest, qui ont donné lieu à une grande mobilisation des élus locaux qui ne voulaient pas voir disparaître les brigades de leur territoire. Une brigade de six familles peut se révéler déterminante pour éviter la fermeture d'une école ou la disparition d'autres types de services. Son départ peut induire un manque gagner considérable pour les revenus de la collectivité locale (rendement locatif de la caserne par exemple).

#### **4. LE CARACTÈRE TOTAL DE LA BRIGADE TERRITORIALE JUSQU'À LA MOITIÉ DU 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE.**

*« Il semble qu'une certaine imperméabilité au monde soit nécessaire si l'on veut maintenir l'équilibre et le moral des membres d'un établissement. C'est en abolissant les principes de différenciation sociale du monde extérieur qu'une institution totalitaire*



*peut se donner progressivement une orientation conforme à sa propre conception de l'honneur<sup>80</sup>»*

#### **4.1 L'emprise de l'institution**

Dans son déploiement et sa structuration au fil des siècles, la gendarmerie a certes tissé une toile sur le territoire français mais elle a aussi produit une forme d'organisation sociale. Cette forme d'organisation sociale, très centralisée, permet au détenteur du pouvoir (le souverain, puis le gouvernement représentant le peuple) de l'exercer de manière efficace, rapide mais aussi uniforme. Il s'agit de concentrer les ressources, de les rendre immédiatement disponibles lorsque nécessaire. La discipline se retrouve au cœur de la stratégie d'implantation, d'harmonisation et de rendement. C'est un accessoire porté par le thème « militaire ». On retrouve le terme de discipline dans de nombreux écrits, textes de loi, le principal étant le « code de discipline générale ».

Foucault<sup>81</sup>, dans « *Surveiller et punir* » montre comment la discipline émerge avec la mutation et la complexification des dynamiques sociales. Elle devient une forme d'expression du pouvoir central, que l'on retrouve dans les casernes, les hôpitaux, etc. Elle organise la transmission du pouvoir au sein des groupes sociaux. Elle structure ces groupes selon des lignes de soumission. Elle est porteuse de rigueur, assurant ainsi une transmission fidèle des instructions. Selon un principe mécaniste qui structure, régule, et standardise. Les tâches sont définies dans leur exécution. Il n'y a pas de place pour l'a peu près, l'incertitude, la discipline fournit des repères dans l'action. L'individu s'efface au profit de l'institution qui doit exercer sa mission de manière uniforme, sans subir d'influence de citoyens malveillants qui chercheraient à infléchir le jugement ou l'action de la république. Ainsi, la discipline, avec les instruments qui l'accompagne, offre un rempart à l'individu agissant pour le compte de l'institution, elle offre une ligne de conduite, si elle est suivie à la lettre, c'est le gendarme qui agit. La discipline est une des

---

<sup>80</sup> Opcit, Goffman, « Asiles », p.172

<sup>81</sup> Lire aussi : « Le pouvoir – Des rapports individuels aux relations internationales », Coordonné par Jean-Claude Ruano-Borbalan et Bruno Choc, Editions Sciences Humaines, Auxerre , 2002.

manifestations de l'emprise de l'institution sur les individus qu'elle emploie, phénomène identifié par Goffman comme caractéristique des identités sociales.

## 4.2 La nivellation des différences sociales

L'institution dépouille l'individu de ses attributs personnels, lui impose un uniforme, lui donne un numéro de matricule, et positionne le sujet dans un ordre nouveau, indépendant des ses origines sociales et géographiques. En général, les niveaux d'instruction sont directement influencés par l'origine sociale de la recrue, et la reflètent certainement à mesure que l'on remonte dans le temps. Par conséquent, la place qui attend la recrue dépendra en partie de cette origine. Mais cette place n'est pas immuable et la conquête sociale par la carrière est possible. L'influence, déterminante à l'entrée, de l'origine sociale pourra s'effacer devant la promotion au mérite. L'institution abolit le système de différenciation qui est en vigueur dans la société civile et en substitue un autre, basé sur d'autres valeurs. Ce processus construit de nouveaux référents pour l'individu devenant gendarme et participe à la déconnexion avec les valeurs de la société civile. Les grades, avec leur codification et les rapports qu'ils engendrent, les idéaux et les comportements valorisés sont omniprésents. Ils contribuent à construire une étanchéité institutionnelle avec les valeurs extérieures. *« Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Constitution, la loi de 1972 apporte des restrictions à l'exercice des principales libertés publiques dont jouissent les militaires. La liberté individuelle est restreinte pour les militaires de la gendarmerie. Cela se traduit par :*

- Une limitation générale du fait qu'ils peuvent être appelés à servir en tout temps et en tout lieu,
- L'obligation de résidence à l'intérieur du domaine militaire ou dans certaines limites géographiques. Ainsi, tous les officiers et sous-officiers de gendarmerie bénéficient d'un logement, concédé par nécessité absolue de service, qu'ils sont tenus d'occuper.
- Le port de l'uniforme. Tout militaire en service est astreint au port de l'uniforme, qui ne doit comporter que des effets réglementaires.
- Les permissions et la liberté de circulation (voir permissions).<sup>82</sup> »

---

<sup>82</sup> Loi n°72-662 du 13 juillet 1972 modifiée portant statut général des militaires (Class :91.03 et BOEM 300).

### 4.3 Les sphères de socialisation

L'image du gendarme et de la gendarmerie auprès de la société se construit, elle est homogène. Cette image standardisée, neutre d'individualité, participe de la construction identitaire du gendarme, par le principe de la *double transaction*. Le gendarme, jeune recrue du milieu rural, construit son identité sur le socle de sa socialisation primaire, la famille rurale, empreinte de tradition et de valeurs conservatrices. Nous l'avons dit au début, le gendarme est pris dans un réseau de socialisation que l'on peut découper en trois sphères : la sphère institutionnelle, la sphère familiale (qui inclut les amis proches) et la sphère privée (du domaine de l'individuel, des loisirs).

La sphère institutionnelle est régie par les disciplines, les comportements y sont codifiés, c'est aussi le royaume des symboles et des valeurs. Le volume des interactions qui se déroule dans cette sphère est très grand par rapport aux autres sphères. Le régime de travail implique une disponibilité totale, qui se traduit par des astreintes hors travail effectif, des journées de travail où l'on ne compte pas les heures. La grande partie de la vie d'un individu-chef de famille-gendarme est passée dans le rôle du gendarme. Cette socialisation entraîne une forte assimilation des codes, valeurs et symboles par le jeu de la construction identitaire. La loyauté, le dévouement, la rigueur, le courage, la solidarité sont des valeurs qui caractérisent l'institution. Elles sont au cœur de la socialisation institutionnelle. Dans cette sphère, le gendarme interagit avec ses collègues, supérieurs et subordonnés hiérarchiques, avec les membres des autres institutions, avec les notables et les citoyens. Les interactions sont de trois types : endo-institutionnelles, inter-institutionnelles, 'péri-institutionnelles'.

Dans le premier type, le gendarme est situé dans une chaîne, verticale (pyramide hiérarchique) et horizontale (collègue). Le gendarme ne se comporte pas de la même façon avec les supérieurs, les subordonnés et les collègues. Des codes, des symboles sont utilisés pour replacer le gendarme dans la chaîne des responsabilités que l'institution militaire a définie et organisée. Les interactions horizontales et

institutionnelles sont complémentaires et solidaires. Un gendarme effectue une tâche, son collègue une autre, ou tous les deux agissent de concert. Les interactions verticales passent par le filtre du rang hiérarchique. A chaque rang supérieur correspond un niveau de responsabilité plus grand. En devenant gendarme, l'individu accepte que sa marge d'appréciation soit limitée, que sa capacité à décider soit délégué, dans le champ de ses activités professionnelles, à un autre individu, qu'il n'a pas choisi, mais à qui il doit allégeance en toutes circonstances. Inversement, il accepte les pouvoirs qui lui sont donnés sur ses subordonnés, la responsabilité de décider et d'apprécier à leur place.

On retrouve la traduction opérationnelle du principe fondateur de la force publique qui exprime la volonté du peuple. Si l'on prend l'exemple de l'usage de la force physique, le peuple a délégué cet usage à ses représentants qui les gouvernent, et qui en ont reçu le monopole. Les gouvernants ont mis en place un mécanisme pour user de la force physique selon les principes voulus par le peuple. Ce pouvoir est organisé, codifié, fractionné et contrôlé jusqu'à la plus petite échelle, celle des individus-gendarmes (et de leur matériel). Dans la relation hiérarchique, chaque élément de la chaîne est investi d'une partie de la volonté du peuple et se voit donc investi d'une partie de la force commune, il est en même temps limité par cette même volonté et restreint dans l'exercice de cette force. Cet aspect de l'exercice de la hiérarchie porte des valeurs de dévouement pour la nation.

Ce type d'interaction est très structurant puisqu'il situe en permanence l'individu dans le champ social, la construction identitaire est sous-tendue par un modèle d'organisation sociale donné, institué, légitime et ordonné. Le versant institutionnel de l'identité de l'individu gendarme est fixé sur des repères donnés par l'institution. Dans la double transaction de la construction biographique et de la reconnaissance de soi, la première est très encadrée : c'est la carrière. « *Le gendarme ( GD/ GM/GR) ne choisit que rarement son plan de carrière. Les décisions le concernant sont prises bien à l'avance sans consultation de l'intéressé. Exemple : 1 mobile passe 2 années pleines à préparer son D A, mais on lui refuse un maintien provisoire à 5 mois de son examen final, pour l'envoyer en brigade.* »<sup>83</sup> La deuxième mobilise les valeurs sur lesquelles se fonde

---

<sup>83</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 21, 31/03/00

l'institution militaire telle que l'honneur, la loyauté, le courage ou encore la solidarité. On peut dire que l'institution est fortement *identificatrice*.

Ajoutons que cet individu, qui devient gendarme, est un homme originaire de zones rurales où les modèles familiaux sont eux-mêmes ordonnés. Dans les campagnes en France, jusque dans les années cinquante, la tradition pèse de tout son poids. S'y mélange des familles souches, patriarcales ou nucléaires, qui constituaient les modèles de référence. Tous ces modèles sont des structures sociales ordonnées, avec un chef de famille à leur tête, la figure du père. L'institution familiale et militaire, toutes deux fortement *identificatrices* participaient d'une construction identitaire fortement basée sur des repères ordonnés, institués et incontestés.

Le type d'interaction inter-institutionnelle place le gendarme dans une couple inclusion/exclusion. Il interagit en tant que représentant de la gendarmerie. Il ne fait pas partie des autres institutions et défend à ce titre les intérêts institutionnels, ce rapport est exclusif. Cependant il est serviteur de l'état, comme le sont les autres acteurs institutionnels. A ce titre le rapport est inclusif, on a là ce qu'Alain Caillé appellerait le réseau secondaire de socialisation. Ce type d'interaction est structurant puisqu'il participe d'une construction identitaire par rapport à de cercles sociaux, dans lesquels l'individu situe ses niveaux d'appartenance.

Le type d'interaction que nous appellerons exo-institutionnelle, recouvre les interactions du gendarme en service avec les autres éléments de la société : les entreprises, les associations et les citoyens. La non-appartenance est déjà clairement marquée par le port de l'uniforme. L'individu devenu gendarme n'appartient plus à la société civile, même s'il en est issu. La socialisation est marquée du rapport d'exclusion. Il ne faut pas confondre la proximité avec l'intégration ou l'assimilation. La fonction de gendarme inclus le renseignement, il se doit de connaître la population et les dynamiques à l'œuvre, ces activités prévoient qu'il passe du temps auprès des citoyens. Par ailleurs la gendarmerie nationale utilise la mobilité géographique<sup>84</sup> afin d'éviter que des liens trop

---

<sup>84</sup> La mobilité géographique intervient aussi dans d'autres cadres. Par exemple elle est obligatoire pour le tableau d'avancement sur la base du principe de commandement qui veut que l'on ne commande pas demain les collègues d'aujourd'hui.

étroits ne se nouent et puissent altérer le discernement du gendarme. Il s'agit de préserver l'intégrité de l'institution. « *Ainsi la mobilité des gendarmes correspond bien à une volonté de freiner une proximité jugée parfois abusive avec le public. Elle s'oppose cependant à une vie familiale sédentaire jugée la plus compatible avec l'épanouissement des enfants et du conjoint.* »<sup>85</sup>

Les relations au quotidien hors enquêtes doivent servir la gendarmerie dans le meilleur accomplissement possible de sa mission. La socialisation par l'uniforme apporte une reconnaissance au gendarme dans sa construction identitaire. L'uniforme est synonyme de statut, le gendarme a une place dans l'organisation sociale de la communauté, une place qui confère aussi, aux yeux de certains concitoyens, des avantages comme le logement gratuit de toute la famille nucléaire. Le jeune homme issu d'une famille modeste dans le paysage rural, accède en devenant gendarme à un statut social enviable, qui le met relief parmi les citoyens « ordinaires », l'égo reçoit sa part, l'image de lui-même que lui renvoie la population est empreinte de respect. Il est aussi celui que l'on appelle quand on a peur et que l'on a besoin d'être protégé, etc. Bien sûr, il y a toujours quelques citoyens qui développent une attitude moqueuse (qui utilisent des quolibets), mais elle ne peut être représentative de ce que vivent les gendarmes dans les campagnes. Malgré la distance qu'il doit conserver, la reconnaissance prend parfois la forme de menus cadeaux que le gendarme reçoit de ses tournées. Ce seront, par exemple, des bouteilles de vins ou d'eau de vie, quelques oeufs frais, de la volaille ou du gibier.

Dans la sphère familiale, l'institution est très présente, à plusieurs titres. Premièrement la femme de gendarme y est « admise » et ne doit pas travailler. « *Elle subit, à son tour et de différentes manières, le « moule » gendarmique. Tout d'abord elle a le sentiment de s'introduire dans un monde à part, avec ses coutumes, sa discipline, son éthique.* »<sup>86</sup> Les familles doivent se comporter de façon acceptable par l'institution, c'est-à-dire qui ne porte pas atteinte aux valeurs qu'elle véhicule. Les comportements déviants peuvent donner lieu à des sanctions contre le gendarme : « *En gendarmerie nationale, la vie en communauté implique le respect d'une certaine discipline par le gendarme comme par*

---

<sup>85</sup> « Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique », Christian Mouhanna, Revue française de sociologie, 42-1,2001,31-55.

<sup>86</sup> « Les gendarmes », Gouley B. et Delestre A., p.99, Fayard, 1977, Paris

*toute sa famille : bon voisinage, courtoisie, discrétion, fréquentation irréprochable... Les enfants doivent être calmes et polis ; l'épouse (ou l'époux) ne peut pratiquer une activité politique ou syndicale qui nuirait à la neutralité de leur mari (ou femme). S'il s'avère qu'une famille ne respecte pas les règles, c'est le gendarme qui est jugé responsable : selon l'article 118 du règlement sur le service intérieur de 1933, il peut soit être sanctionné, soit être changé de résidence dans l'intérêt du service, ou les deux à la fois. »<sup>87</sup>*

L'institution adopte et consacre un point de vue sur la figure du père de famille. La gendarmerie est masculine jusque dans les années soixante dix. Militaire, le corps est fortement imprégné de cette vision de la femme ménagère et mère au foyer. De son point de vue, l'institution intègre des hommes, c'est-à-dire des chefs de famille (ou de futur chefs de famille). *« La hiérarchie militaire ne connaît pas l'épouse du gendarme bien que cette dernière subisse de plein fouet les contraintes de la vie militaire en caserne. Chaque gendarmerie, même dans sa plus petite représentativité qui est la brigade territoriale, vit sous la discipline du règlement militaire qui veut que seul le gendarme soit responsable de sa famille. C'est bien-là que le bât blesse et que l'on constate qu'il est grand temps pour le législateur de réformer toute une logique qui a désormais vécu. »<sup>88</sup>* Leur famille est tolérée dans les locaux de la gendarmerie. La gendarmerie s'appuie sur un paradigme, qui ne laisse pas de place au doute, l'homme est responsable des agissements de sa famille, c'est à lui de faire respecter le règlement, sinon « c'est pas un homme ». Le règlement vient se glisser dans les relations entre le père-mari et le reste de la famille. Ce modèle patriarcal reproduit le modèle hiérarchique, avec le père en haut. Comme si l'institution ne finissait pas au gendarme mais se prolongeait sous une forme atténuée, comme si l'on intercalait une dernière couche, semi-institutionnalisée, entre la société civile et le gendarme.

L'institution familiale, fortement identificatrice pour les enfants, est empreinte de ces repères ordonnés et mentionnés précédemment. Mais plus que ça, l'institution parle aux enfants, à la femme, la mère par le biais du père de famille. Le père est aussi gendarme à

---

<sup>87</sup> Source site Internet officiel de la gendarmerie nationale : [www.defense.gouv.fr/gendarmerie#index.html](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie#index.html) – Page « lexique »/« logement ».

<sup>88</sup> Site Internet, Mouvement Femmes de Gendarmes : [www.cyberpoint.tm.fr/mfg](http://www.cyberpoint.tm.fr/mfg), novembre 2001.

l'intérieur des murs de l'appartement qui lui a été assigné comme espace de vie familiale. Le modèle familial consacré, pour des raisons logistiques évidentes, est le modèle nucléaire, un gendarme ne peut garder les enfants mariés dans l'appartement de la caserne. Le gendarme et sa famille peuvent cependant se serrer pour accueillir un parent seul et vieillissant.

Deuxièmement, les femmes de gendarmes n'ayant pas une activité salariée à l'extérieur de la caserne, l'espace de socialisation privilégiée en dehors de la famille est celui de la gendarmerie, avec des femmes de gendarmes. Les interactions sont, là aussi, fortement imprégnées de l'institution. D'ailleurs, on ne parlera pas de la même façon avec la femme du commandant de brigade qu'avec la femme du collègue de même rang. De plus, les thèmes de discussion sont souvent alimentés par les petits événements qui rythment la vie des casernes. Il n'y avait pas à cette époque là un accès massif et généralisé à l'information comme aujourd'hui avec la télévision, Internet ou le téléphone.

La dernière alternative de socialisation, la sphère des loisirs, a une très faible surface. D'une part, le gendarme a des astreintes. C'est-à-dire que, durant son temps de repos, il est astreint à rester dans les locaux de la brigade, il sera appelé si jamais il y avait une urgence qui nécessite de la main d'œuvre en renfort du personnel en service. Ce temps d'astreinte diminue d'autant le temps de socialisation en hors de l'institution. Le peu de temps qui lui reste, le gendarme s'il ne quitte pas la zone de responsabilité de sa brigade, a du mal à échapper à son identité institutionnelle. Au-delà du fait que, du point de vue de l'institution, un gendarme en repos reste un gendarme, il est bien souvent connu de la population locale. Le client de la boulangerie n'est pas « monsieur toutlemonde », c'est un « gendarme en civil ». Ce terme de « gendarme en civil » consacre le rôle au détriment de l'individu aux yeux de la population. Échapper à son identité institutionnelle n'est pas une chose aisée, il faut échapper aussi à l'environnement de travail qu'est la zone sous responsabilité de la brigade. Mais même en vacances à trois cents kilomètres, si l'individu-gendarme est témoin d'une agression contre des biens ou des personnes, sa part d'identité institutionnelle devra le faire réagir. On est gendarme 24h/24h et 365 jours /an. Notons enfin que les vacances sont des « permissions » chez



les militaires. Cette appellation, prolonge l'influence de l'institution jusque dans les rares moments de répit qu'elle accorde à ses serviteurs.

#### 4.4 L'homogamie sociale<sup>89</sup>.

L'homogamie sociale est un principe qui veut que l'on choisisse le conjoint parmi son propre milieu social. Des études, dans les années soixante, en France par Alain Girard, mais aussi à l'étranger, ont montré que le choix du conjoint répondait à une logique dépassant le choix apparemment très individuel<sup>90</sup>. On a d'abord mis en évidence une homogamie géographique. Cette règle a commencé à perdre de sa force dans les années soixante dix avec l'accroissement de la mobilité. Cependant, d'autres études plus récentes font apparaître que l'homogamie sociale n'en a pas moins perduré. Il est aussi montré que cette homogamie sociale est plus forte chez les agriculteurs et les ouvriers. Il semble que chaque milieu social jouisse d'espaces où les futurs conjoints se rencontrent: le lieu de travail, le bal, les visites chez les amis. Dans ces dernières décennies, cette forme de contrôle social s'est exercée dans d'autres espaces comme les boîtes de nuit, les sorties scolaires/universitaires, les sorties d'entreprises, les lieux de vacances, les lieux public en général, etc... La prégnance des parents diminue mais le phénomène perdure.

Ainsi, il a été montré qu'il existe un lien important entre la profession des parents et le choix des conjoints. Bien que ne disposant pas de chiffres précis concernant ce phénomène chez les gendarmes, les récits tendent à faire penser que le nombre de femmes de gendarmes qui sont elles-mêmes des filles de gendarmes est plus élevé que la moyenne nationale Ceci serait fort logique. : *«Être femme de gendarme ne s'improvise pas du jour au lendemain, surtout pour les conjoints qui n'ont aucun lien (familial) avec l'institution militaire (sur 27 conjoints interviewés, 6 on un père ou grand-père*

---

<sup>89</sup>Pour une lecture plus approfondie, lire « Sociologie de la famille », Martine Segalen, éditions Armand Colin, Paris, 2002, p.125

<sup>90</sup>Ibid. Alain Girard montre dans une étude de 1958 que sept mariages sur dix sont contractés avec un personne de la même origine, deux ménages sur dix sont nés dans la même commune, trois sur dix dans le même canton, cinq sur dix dans le même arrondissement.

*gendarme*) »<sup>91</sup>. D'une part, les enfants sont soumis à un fort contrôle institutionnel de leur sphère de socialisation. D'autre part, rappelons que l'origine des gendarmes est à l'époque fortement rurale, environnement dont font partie les milieux agricoles, identifiés parmi les plus homogamiquement stables. Il y a indéniablement un gros avantage pour le futur chef de famille, à épouser une fille de gendarme, elle connaît la vie de caserne et les contraintes qu'elle engendre. Cette prédominance homogamique par rapport à la moyenne nationale, si elle est réelle aura indiscutablement participé à la pérennisation de l'identité institutionnelle.

#### **4.5 La frontière physique aux échanges sociaux**

La vie en caserne, au-delà de loger un fonctionnaire de l'État pour nécessité absolue de service, a aussi le rôle du point de vue de l'institution de limiter les échanges sociaux en extérieur. Pour F. Dieu, la caserne a une « *fonction latente* », celle « *d'encaserner le gendarme* ».

*« Le gendarme vit en caserne. C'est incontestablement la meilleure manière d'exercer ce que l'on appelle aujourd'hui la police de proximité. La caserne place le gendarme à la bonne distance, celle qui lui permet d'être à l'écoute de la population, mais également d'être protégé de certaines dérives, par les murs certes, mais surtout par le contrôle social tant interne qu'externe qu'implique obligatoirement la vie de cette petite communauté. C'est là une garantie spécifique de la gendarmerie pour la démocratie... »*<sup>92</sup>

Il s'agit de limiter l'apport de valeurs qui ne sont pas celle de l'institution par un *phénomène d'acculturation permanente*. Nous sommes au cœur de la pérennisation du caractère total de l'institution gendarmique qui prolonge son emprise sur son personnel durant tous les instants de sa vie quotidienne, et se déroule derrière une enceinte fermée, où le public n'a pas librement accès. Certes un invité peut venir dans la caserne pour

---

<sup>91</sup> Dir. Gén. de la Gendarmerie Nationale - Centre de Prospective, Cpte Sylvie Clément, « Une vie en bleue : une question d'équilibre (s) » (étude sociologique), 2001.

<sup>92</sup> Revue de la gendarmerie nationale, G1 Georges Philippot, chef du Service Historique de la Gendarmerie Nationale, p.48, 4<sup>ème</sup> trimestre 2000, n°197.

dîner avec un gendarme et sa famille, mais cette pénétration de l'enceinte est réglementée, le commandant de brigade doit en être avisé et il peut s'y opposer. L'institution préserve ce lieu de socialisation qu'elle a généré, qu'elle domine totalement et s'assure qu'il reste sain. La demande d'autorisation en mariage du gendarme à sa hiérarchie témoigne de ces mécanismes. Il s'agit, par exemple, de s'assurer que la vie de caserne ne sera pas perturbée par une personne de petite moralité, qui pourrait franchir l'enveloppe protectrice avec des idées qui pervertiraient l'institution. La barrière physique sert à éviter cette contamination primaire et le commandant veille à contrôler les entrées extra-institutionnelles. L'institution loue les vertus de cette vie derrière les murs et se méfie de celle hors les murs. Cette barrière physique entretient le décalage entre les gendarmes et les civils : dès que l'est franchie la barrière il faut se soumettre au règlement de la caserne, édicté par le commandant de brigade. C'est un espace qui ne connaît pas les mêmes repères normatifs que l'espace civil.

L'information qui circule est maîtrisée. Le téléphone et la télévision ne se généraliseront que dans le troisième tiers du XX<sup>ème</sup> siècle. Jusqu'à cette période, l'information arrive par la radio, un service national placé sous l'autorité de l'État, la presse (plutôt en ville), les échanges avec la population locale, les notables et les institutions locales, l'église ou les collègues de la gendarmerie. L'institution, dans sa gestion de l'information, la détermination des valeurs (du bien, du mal), dans sa façon de penser la société, les maux qui l'habitent, les solutions à apporter, n'a pas de concurrence. Les barrières physiques fonctionnent aussi comme barrières immatérielles, filtrant la nature des échanges. L'institution a le champ libre pour imposer sa vision du monde.

G. Simmel met en évidence le rôle particulier que jouent les *enveloppes* dans certaines institutions et parle de leur *élasticité*<sup>93</sup>. Selon lui cette enveloppe a une forme d'*élasticité*, qui permet d'accepter au sein de l'institution des éléments qui ne sont pas parfaitement en phase avec elle. Cette élasticité n'est pas synonyme de débordement, ce sont des frontières nettes qui matérialisent ce qui est dedans ou dehors. Ce phénomène participe d'une dynamique de conflit. Il y a un « combat permanent » qui se déroule entre le monde civil et l'institution. Cette dernière pour être efficace doit disposer de

---

<sup>93</sup> « Le conflit », Georg Simmel, éditions Circé/poche, 1995, p.115

toutes ces ressources et ne pas être prise par des querelles qui font dépenser inutilement de l'énergie pour résoudre des problèmes internes. Les problèmes viennent de la société, et la gendarmerie existe parce que la société a des problèmes. Cette construction institutionnelle oppose le monde « sain » au monde « pervers » et elle est source d'efficacité.

#### **4.6 Les catégories de personnel**

Goffman met en évidence les divisions entre les catégories de personnes au sein des institutions totales. Le fonctionnement de la brigade territoriale nous propose des exemples qui sont très similaires à ce qu'il a décrit. Il s'opère, à l'échelle de l'institution une dichotomie entre deux groupes sociaux distincts, les détenteurs du pouvoir et les subordonnés, les décideurs et les exécutants, les dominants et les dominés, le groupe privilégié et le groupe dépourvu, le corps des officiers et des sous-officiers. A l'échelle de la brigade territoriale, dans le fonctionnement quotidien c'est la division entre le commandant de brigade (et parfois son adjoint) et les gendarmes.

Au sein de la caserne, le « CB » (commandant de brigade) a une place toute particulière puisqu'il exerce une autorité au sein de l'espace professionnel mais aussi au sein de l'espace de vie familiale. Il fixe le règlement intérieur. Par exemple, c'est lui qui va décider si on peut laisser la poussette de l'enfant sur le palier, parce qu'elle prend trop de place dans l'appartement. C'est lui qui attribue les appartements. À la figure du chef-gendarme en exercice se superpose la figure patriarcale. Avoir de mauvaises relations avec le commandant de brigade peut être synonyme de vexations et des difficultés inutiles au quotidien. La position du commandant est centrale. Les récits historiques sur les casernes mettent l'accent sur ce rôle particulier. Pour beaucoup, il fait toute la différence. Le commandant organise la vie de la caserne, il en fixe les règles, organise les activités et les espaces. Il a le pouvoir d'inspecter l'intérieur des appartements. S'il laisse au gendarme le soin de gérer sa famille au quotidien, il intervient et s'immisce lorsque surviennent des événements extraordinaires. Il peut s'opposer, par sa hiérarchie, au mariage du gendarme.

La division des catégories de personnel s'articule autour d'un particularisme. Pour Goffman, dans sa mission, le personnel exerce son activité sur un objet spécial : le matériau humain. Il a des pouvoirs sur ce matériau, il le « travaille », le contrôle. Par le biais de l'autorité donnée par l'institution, par l'effet mécanique de la discipline, la mission de l'institution sera remplie. Tout en étant attentifs aux prérogatives sur la gestion du matériau humain dans l'accomplissement de la mission de service public, il faut aussi prendre en charge les aspects sociaux attachés à ce matériau un peu spécial. On retrouve ici le rôle social du commandant de brigade, qui règle tout, jusqu'à s'immiscer dans le foyer familial et prendre en charge l'organisation des loisirs. L'institution, avec ses droits qu'elle impose sur ses hommes, se doit en retour de prendre en charge certains aspects extra-professionnels pour les soulager. Elle est chargée de veiller au moral des hommes, faire, en quelque sorte, que le matériau soit exploitable, mobilisable et disponible en lui attribuant, pour ce faire, les éléments nécessaires. Ces logiques sont traduites dans la CLNAS et l'acceptation de la famille dans les casernes. Par le logement et la famille, l'institution crée les conditions nécessaires au « matériau » pour durer et être efficace sous la main du commandant de brigade.

#### **4.7 La famille et la gendarmerie**

Pour Goffman, les institutions totales sont incompatibles avec une autre institution; la famille. La famille a cependant été admise par la gendarmerie au sein des casernes. L'institution s'élargit et fait une place, à l'intérieur de l'enveloppe. Si cette admission produit des frictions on rejette en dehors de l'enveloppe. D'abord il est clair qu'il s'agissait, au début d'une tolérance, non d'un dû (aujourd'hui c'est un droit intangible). Le modèle nucléaire, consacré, est synonyme de réconfort, de bon moral grâce au soutien des proches qui sont là quand le gendarme revient d'une rude journée ou nuit de travail. La famille est instrumentalisée par l'institution comme facteur de cohésion. Les époux de gendarmes aujourd'hui encore n'ont qu'un mois pour se retourner après le décès du conjoint gendarme, au-delà de cette période ils/elles doivent quitter la caserne.

L'admission de la famille a été faite sous certaines conditions et au bénéfice de l'institution. Si il y a un problème on exclut.

Les femmes de gendarmes disaient, et disent encore fréquemment avoir « épousé la gendarmerie ». Elles doivent se plier aux règles qu'elle leur impose, par la bouche même de l'être cher, le mari. L'institution décide des activités professionnelles ou extra-professionnelles qu'elle ne peut pas mener. Elle décide des habits qu'elle ne peut pas porter. Elle décide aussi de lieu où elle doit vivre et du type d'habitat. Elle décide aussi des gens qu'elle ne peut pas fréquenter. « *Épouse de gendarme elle se sait observée, jugée, par les civils et les militaires. On lui demande d'être discrète et d'éviter certaines fréquentations. il y a - dit une assistante sociale- un modèle de la femme de gendarme. Celle qui n'entre pas dans la norme est rejetée par les autres* »<sup>94</sup>. Elle impose des standards sur la gestion de son intérieur, le commandant de brigade peut juger, lors d'inspection que l'intérieur n'est pas assez propre ou bien rangé, et ne reflète pas les valeurs institutionnelles. La vie au sein de la caserne induit un rapport de soumission ou de domination entre les épouses, lié la position hiérarchique de leur mari. La hiérarchie transcende les gendarmes pour sous-tendre les rapports sociaux entre les femmes et les enfants de gendarmes.

Les enfants sont aussi des enfants de l'institution. Dans ces campagnes d'alors, les enfants de gendarmes ne sont pas des enfants comme les autres, on sait « qui » ils sont. Ils peuvent faire l'objet de raillerie ou de respect de la part des camarades. Quoiqu'il en soit, leur filiation joue un rôle dans leur socialisation et participe de leur construction identitaire. Ils doivent gérer cette appartenance imposée comme le pourrait être une ethnie. L'institution est fortement identificatrice, et opère vis-à-vis des enfants comme une institution primaire. Dans leurs rapports quotidiens les enfants sujets aux sarcasmes vont devoir adopter une stratégie; soit appartenir à l'institution et faire bloc avec la figure paternelle en s'opposant aux camarades, soit appartenir à la communauté des copains critiquant volontiers l'institution. Mais critiquer les gendarmes, c'est critiquer la figure paternelle, les deux sont difficilement dissociables. Ces stratégies, quelles qu'elles soient sont très fortement identificatrices, parfois douloureuses. Les enfants de

---

<sup>94</sup> « Les gendarmes », Gouley B. et Delestre A., p.100, Fayard, 1977, Paris

gendarmes peuvent devenir gendarmes, mais ils peuvent aussi rejeter la perspective, voire, dans des cas extrêmes, s'opposer à l'institution en franchissant les barrières de la loi. C'est la gendarmerie qui décide jusqu'à quelle heure on peut sortir. Elle décide aussi, comme pour les femmes de gendarmes, des fréquentations, des lieux, des activités qui ne seront pas permis aux enfants de gendarmes. Ils portent le poids de l'image de la brigade sur leurs épaules dès qu'ils commencent à sortir du cocon-caserne, ils en sont de petits représentants. Un gendarme pourra être réprimandé par son chef parce que son enfant est jugé malpoli, ou qu'il arbore une tenue jugée peu correcte.

Avec son comportement, l'enfant pèse directement, par ricochet sur le mur de l'institution, sur la relation professionnelle entre son père et son chef. Il en est de même pour la femme de gendarme. Il y a ici un jeu des rapports sociaux très particulier et certainement rarissime dans la société civile. La famille engage, par ses comportements, la carrière du gendarme. Une configuration triangulaire s'installe entre le père, la famille et l'institution. Cette dernière instaure un rapport de domination et, lorsque le conflit s'installe, arbitre et juge en sa propre faveur. La gendarmerie s'invite à la table de la famille nucléaire et contrôle les agissements individuels. On voit déjà comment la montée de l'individualisme va venir en porte-à-faux avec cette structure sociale.

#### **4.8 Le rapport travail-salaire.**

Pour ce qui est du travail et des institutions totales : *« Dans la vie courante, l'autorité que possède le lieu de travail prend fin lorsque le travailleur perçoit son salaire; l'utilisation qu'il en fait au sein de sa famille et pour ses loisirs est son affaire personnelle, et cette liberté cantonne l'emprise de sa vie professionnelle dans des limites strictes. »*. Dans ces institutions *« Quelle que soit la motivation au travail, cette stimulation n'aura pas (...) la signification structurale qui est la sienne dans la vie normale. Il faudra trouver de nouvelles motivations et de nouvelles attitudes à l'égard du travail; (...) Les institutions totalitaires sont donc incompatibles avec une structure de base de notre société qui est le rapport travail-salaire »*. Pour Goffman, il y a là une donnée qui affecte les échanges sociaux. Cette modification du rapport au travail impose

aux personnels dominants et dominés d'inventer des alternatives de motivation et de reconnaissance à celle de la rétribution salariale qui ne peut remplir pleinement sa fonction dans les échanges sociaux.

Dans les institutions totales, le travail est déprécié. Il ne participe pas forcément d'un échange. La ressource humaine qui fournit ce travail est non seulement disponible mais corvéable. La confusion d'un lieu de repos avec le lieu de travail, complétée d'un rapport de soumission, affecte la valeur du travail fourni. On n'obtient rien de plus si on travaille plus. L'institution ne quantifie pas et ne verse pas une contrepartie si on a travaillé plus. D'ailleurs, peut-on dire « travailler plus »? Il y a là une notion quantitative qui occulte la mission du gendarme. La mission du gendarme est de veiller à ce que la société reste saine et de se rendre à son chevet lorsqu'elle est malade pour en extraire les maux. L'action se définit par rapport au besoin d'intervention que nécessite la société, ce besoin est qualitatif. Tant que la société est malade, il faut la soigner. C'est une nécessité absolue qui s'affranchit de la notion de plus ou de moins. La gendarmerie est investie de cette mission totale qui ne peut trouver de limite dans son exécution que celle de ses capacités matérielles et biologiques. L'intérêt collectif, celui de la nation, est supérieur, il est suprême et au-dessus de toutes considérations individuelles. « ... nous le savons tous, le statut militaire exige une disponibilité qui implique en contrepartie la considération et reconnaissance de la Nation. »<sup>95</sup>

Chez les gendarmes ce caractère « total » via la disponibilité est omniprésent. Le Décret organique (DO) du 20 mai 1903 portant règlement sur le service de la gendarmerie dispose dans son article 147 que « le service de la gendarmerie se divise en service ordinaire et en service extraordinaire ». L'article 148 ajoute : « L'un et l'autre ont essentiellement pour objet d'assurer constamment sur tous les points du territoire l'action directe de la police judiciaire, administrative et militaire. " ». L'instruction 10 décembre 1979 portant sur le règlement de discipline générale dit: « le service des militaires s'il comporte une part de travail accompli dans le cadre d'un programme déterminé et d'horaires réguliers, s'étend aussi, sans restriction de temps et de lieu d'activités liées à la permanence de l'action, aux missions ou aux obligations de

---

<sup>95</sup> L'essor de la gendarmerie « Spécial crise », Gl d'armée Yves Capdepon, n°332 – Janvier 2002



*présence que le commandement est appelé à prescrire pour l'accomplissement de la mission ».*

Dans l'après-guerre le gendarme travaille sans compter et l'accession au temps libre, la limitation des horaires de travail, sont des transformations sociétales qui ne touchent pas la vie de caserne. Les heures supplémentaires restent du domaine conceptuel et l'apanage de la société civile. En forçant le trait, on pourrait dire que l'institution valorise le dévouement, pas les heures de travail. Par exemple, on louera les mérites d'un gendarme disparu qui s'est dévoué à l'institution lors d'une cérémonie pour lui rendre hommage. Le dévouement, le sens du service, la solidarité sont les courroies de transmission utilisées par l'institution pour obtenir un travail déprécié, le gendarme est corvéable tant que la société a besoin de lui.

Les horaires de travail sont des repères non fixes. Quand on prend le service, on n'est jamais sûr de finir à l'heure prévue. Les enjeux sont trop importants pour que l'on puisse se permettre de refuser d'intervenir en dehors des heures de service. Les périodes hors services sont sujettes à des astreintes. Le gendarme ne peut quitter le périmètre de la caserne. Les rythmes sont très durs, le service étant ininterrompu, c'est-à-dire que la gendarmerie fonctionne 365 jours/an, 24h/24h. Les jours fériés, les nuits sont travaillés. Ce rythme pèse sur la vie de famille qui subit ces rythmes décalés et le peu de temps libre, mais « c'est comme ça ». Le bruit du « téléphone qui sonne » est un incident qui fait partie de la vie des casernes. On le retrouve fréquemment dans les récits de gendarme. Sans compter que, dans certaines casernes, l'isolation des bâtiments étant fort médiocre, toute la communauté vit au rythme des interventions de nuit. Les rythmes et moyens de compensation sont laissés à la discrétion des commandants de brigade.

Il existe également dans la gendarmerie des corvées. Il s'agit de prendre en charge l'entretien des bâtiments et matériaux de l'institution. Ces corvées viennent en sus des heures de service. Elles participent à la non-valorisation du travail.

Mais le système fonctionne et apparemment du moins, on ne s'en plaint pas. « *le grand-père de mon mari était chef en brigade, et bien qu'il faisait des heures, leur qualité de*

*vie était toute autre. A cette époque, les gendarmes avaient encore le temps d'être humain... Ils avaient le temps d'aller visiter les habitants. »*<sup>96</sup> La valorisation sociale de l'individu par l'institution intervient comme mécanisme de compensation dans les échanges. D'une part, le logement est à ce moment là perçu comme un avantage en nature. De surcroît, il y a la sécurité de l'emploi, qui fait défaut à de nombreuses familles depuis le début de la révolution industrielle. Le statut de « soldat de la loi » est aussi valorisant. D'une part, le « gendarme » socialise l'individu qu'il est, dans un réseau institutionnel auquel tout le monde n'a pas accès. D'autre part, le rapport à la Patrie, l'honneur, la solidarité, la morale sont encore des valeurs qui participent des échanges sociaux dans les milieux ruraux. Ensuite, le rapport quotidien, la proximité avec la population locale fourni quelques contreparties en nature qui, même si elles ont une faible valeur matérielle, n'en ont pas moins une valeur symbolique appréciable. Le gendarme est relativement bien respecté par son environnement social. De plus, la mobilité est perçue par certains non pas comme une contrainte mais, comme une opportunité de voir ailleurs. Avec la SNCF, le gendarme se voit attribuer des réductions, qui traduisent la reconnaissance dans la mesure où il n'a pas de véhicule personnel.

Le rapport travail-salaire est différent aujourd'hui par les objectifs qu'il poursuit, l'argent étant devenu une fin en soi<sup>97</sup>. Le salaire, l'argent qui objective l'échange n'est pas toujours présent dans les échanges du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Par exemple, il est courant que les domestiques ou les ouvriers agricoles journaliers, ne trouvent, en contrepartie de leur travail, que le gîte et le couvert. Ils sont dans une logique de survie. Difficile dans ces conditions de fonder un foyer. Le métayer lui-même cherche par son travail à sortir d'une logique de survie pour entrer dans une logique de pérennisation. Les structures familiales, la solidarité intergénérationnelle jouent un rôle important pour la survie sur le plan du logement et de la nourriture. En intégrant la gendarmerie, l'individu pérennise sa situation, et rentre dans une « grande famille ». Le rapport travail-salaire de la société, hors des institutions totales auquel se réfère Goffman, est un rapport qui, dans sa forme structurante des relations sociales, s'affirme au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. Pour ce qui est du monde rural, la transformation de la société paysanne en

---

<sup>96</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 312, 30/10/01

<sup>97</sup> Voir les travaux de Georg Simmel sur l'argent et de Henri Mendras sur la paysannerie en France.(source : « la Sociologie », coordonnée par Philippe Cabin et Jean-François Dortier, Éditions Sciences Humaines, Auxerre, 2000.)

société d'agriculteurs, qui découle de l'industrialisation et de la mécanisation qui l'accompagne, apporte l'objectivation des échanges et la libération de l'individu par l'argent. Il peut disposer des biens qu'il choisit à partir de l'objet symbolique et universel, l'argent, qui représente la compensation en échange de son travail.

En ce temps là, le rapport travail-salaire ne s'impose forcément comme l'axe principal sur lequel l'individu issu du monde rural peut baser une stratégie de développement individuel, d'acquisition de reconnaissance, d'accès à des milieux sociaux différents comme cela est possible aujourd'hui. L'individu est avant tout en quête de pérennisation de sa situation en s'affranchissant des logiques de survie et en s'assurant une descendance. Si cela passe par le travail, cela ne passe pas forcément par le salaire comme aujourd'hui. Les *groupes domestiques*<sup>98</sup> sont en général des familles nucléaires simples, père-mère-enfant et parfois des familles-souches. Les remariages sont fréquents (et interviennent rapidement) car les maladies emportent facilement un des parents, il faut être en couple pour assurer le rendement nécessaire à la survie.

#### **4.9 Les notions de temps et d'espace du système brigade territoriale et de son environnement rural avant la périurbanisation.**

Il est intéressant de noter les similitudes entre les temporalités de la brigade territoriale et de son environnement rural. Prenons par exemple le « temps-travail ». Dans les milieux ruraux, et plus particulièrement ceux qui sont fortement liés à l'activité agricole, le « temps-travail » prédomine jusqu'à investir la totalité d'une journée, au cours de laquelle il y a très peu de place pour les loisirs. La mécanisation et les nouvelles technologies, les formes nouvelles de partenariat, ont récemment permis aux agriculteurs d'accéder réellement au « temps-libre ». Il y a similitude dans le rapport au temps-travail de l'environnement et de la Brigade, même si les rythmes sont différents (travail de nuit). Par exemple, la notion d'astreinte est similaire pour l'agriculteur qui ne peut pas vraiment laisser l'exploitation sans surveillance, surtout lorsqu'il y a des animaux. Il ne s'agit de généraliser en disant que tous les habitants du monde rural sont des

---

<sup>98</sup> Opcit, voir Martine Segalen, « sociologie de la famille », page 36.

agriculteurs (loin s'en faut) mais que les rythmes et les contraintes sont familiers à tous et font partie de la culture commune.

On peut aussi mettre en avant le « temps-carrière ». A cette époque, dans le milieu rural on pense plutôt sa biographie autour d'un seul axe. On « sera » facteur, domestique, cultivateur, cordonnier ou gendarme, parfois même comme papa. Il y a une linéarité dans la projection, le choix est unique, souvent soumis au contrôle social de la famille qui impose sa nécessité collective. Il faut travailler pour nourrir la famille, être rentable (inutile de perdre son temps à l'école) ou alors il faut reprendre l'exploitation ou l'échoppe de papa. Là encore, on a une adéquation entre le gendarme et l'habitant du milieu rural dans la façon de penser le projet de vie. Il se construit sur un mode linéaire, autour d'un nombre restreint de paramètres tels que la pérennisation des acquis des ascendants familiaux, la sécurisation des ressources ou l'assurance d'une progéniture. Les milieux sociaux sont plus étanches qu'aujourd'hui. Tout le monde ne peut pas devenir médecin<sup>99</sup> ou notaire.

Pour ce qui est du rapport des individus à l'espace (au territoire), il est marqué par la stabilité. En milieu rural, les habitants ne bougent pas beaucoup, les mouvements sont des mouvements d'exode rural. On n'assiste pas, avant l'avènement de la société des loisirs et l'engouement récent pour le tourisme vert, à de mouvements de population importants au sein des milieux ruraux. Les transformations physiques de ces espaces sont elles aussi très lentes. On ne construit pas une ligne de chemin de fer ou une route tous les jours et il y a encore très peu d'autoroutes. Les périmètres des communes ne bougent pas, on construit peu de lotissements. La gendarmerie fait partie de cet environnement qui évolue peu. On n'ouvre, ne ferme ou ne déplace pas une gendarmerie tous les jours. Bien sûr les gendarmes bougent, mais l'institution et sa mémoire restent. Le territoire et ses secrets sont connus de la brigade locale.

Globalement, les rapports au temps et à l'espace, du système (la brigade territoriale) et de l'environnement dans lequel il échange, sont similaires.

---

<sup>99</sup> Sans généraliser mais en s'appuyant sur le caractère reproductif des rapports sociaux dans l'enseignement mis en évidence par Bourdieu (1970).

#### **4.10 Conclusions sur le caractère total des brigades territoriales**

La gendarmerie, dans sa construction a intégré les mécanismes d'une institution totale. On retrouve les frontières physiques nécessaires à la préservation des valeurs et normes internes, la polarisation des catégories de personnel soumis à l'institution, l'emprise que l'institution exerce sur les individus qui la compose, la redéfinition des rapports sociaux sur la base de critères qui servent l'institution, ou encore l'imposition dogmatique d'un cadre de relation familiale visant à préserver les valeurs internes. Mais cette étude nous montre aussi que la construction de l'institution sur un modèle total s'est appuyée sur des propriétés de l'environnement rural. Le manque de moyen de communication, le modèle patriarcal dominant, la relation au travail ou encore la temporalité du milieu fortement agricole sont autant d'éléments qui ont facilité l'émergence et la pérennisation d'un ensemble de normes et valeurs institutionnelles.

### **5. LES BRIGADES TERRITORIALES DANS L'ENVIRONNEMENT PÉRIURBAIN D'AUJOURD'HUI.**

#### **5.1 Rappel sur l'histoire des droits de la femme**

Avant de passer à l'étude des implications du caractère total de la gendarmerie départementale dans l'accomplissement de sa mission lors de son passage au XXI<sup>ème</sup> siècle, nous allons faire un panorama rapide de l'évolution des droits de la femme. Voici quelques événements significatifs qui marquent l'évolution des droits de la femme en France<sup>100</sup>.

1791	Les femmes ne sont plus exclues des droits de succession
1793	Instauration du suffrage "universel" ; les femmes sont exclues de la citoyenneté. Constitution non appliquée.
1795	Les femmes sont exclues de la vie politique.
1804	Le Code Civil consacre l'incapacité juridique de la femme mariée.
1810	Le Code pénal qualifie l'adultère de la femme de délit ; celle du mari n'est passible que d'une amende, si les faits ont lieu au domicile conjugal et de façon répétée.

<sup>100</sup> Compilation de diverses sources institutionnelles Internet.

1816	Suppression du divorce.
1848	Deuxième république. Rétablissement du suffrage "universel" ;les femmes sont privées de droits politiques. Seul le projet de Constitution d'Olinde Rodrigues prévoit l'égalité des droits politiques pour les deux sexes.
1875	La Constitution confirme la privation de droits politiques pour les femmes.
1884	Loi Naquet rétablissant le divorce.
<b>1907</b>	<b>Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.</b>
<b>1916</b>	<b>Proposition Barrès pour le "suffrage des morts", c'est-à-dire permettre de voter aux veuves et mères de soldats tués à la guerre.</b>
1919	La Chambre des députés se prononce en faveur des droits politiques intégraux. Sénat : réponse défavorable.
1920	Proposition de loi déposée par Jules Guesde pour l'égalité civile et politique.
1920	<b>Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans autorisation maritale</b>
<b>1922</b>	<b>Rejet par le Sénat de la demande de 1920. A la Chambre, projet de faire voter les veuves de guerre.</b>
1926	Création de la fête des mères.
1927	Une française mariée à un étranger conserve sa nationalité.
1935	Campagne nationale pour le vote municipal ; organisation de votes "parallèles" avec la complicité de nombreuses municipalités
1936	La Chambre se prononce pour l'égalité politique des sexes. Mmes Brunshvicg, Lacore et Joliot-Curie sont nommées Sous secrétaires d'Etat
<b>1938</b>	<b>Réforme des régimes matrimoniaux ; suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée ; en théorie les femmes peuvent ouvrir un compte en banque, mais pas en pratique</b>
1941	Les époux mariés depuis moins de 3 ans ne peuvent pas divorcer
<b>1942</b>	<b>La femme est l'adjoint du mari dans la direction de la famille</b>
<b>1944</b>	<b>"Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes" proclame l'Ordonnance du 21 avril, signée du général de Gaulle</b>
1945	Les femmes votent et sont élues pour la première fois aux élections municipales pour l'Assemblée constituante
1947	Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre
1950	Une loi instaure la fête des mères
<b>1960</b>	<b>Les mères célibataires peuvent avoir un livret de famille</b>
<b>1965</b>	<b>Une femme mariée peut exercer une activité professionnelle sans le consentement de son mari</b>
<b>1970</b>	<b>Loi relative à l'autorité parentale conjointe. Le père n'est plus le chef de famille</b>
1973	La mère peut, comme le père, transmettre sa nationalité à son enfant (légitime ou naturel)
1975	Instauration du divorce par consentement mutuel
<b>1980</b>	<b>Loi interdisant le licenciement pour grossesse</b>
1982	Un projet de loi prévoit d'instaurer un quota de 25% de femmes pour les listes de candidatures. Elle est rejetée par le Conseil constitutionnel
<b>1985</b>	<b>Égalité des époux dans la gestion des biens de famille et des enfants</b>
1987	Élargissement des cas où l'autorité parentale peut être conjointe (divorce, concubinage)
1988	Droit permanent et gratuit à l'assurance maladie pour les mères de famille de 3 enfants âgées d'au moins 45 ans
<b>1993</b>	<b>Loi interdisant employeur discrimination sexuelle à l'embauche</b>
1993	Principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants (légitimes ou naturels) quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés)

Tout d'abord, il est intéressant de noter que l'armée a joué un rôle un peu spécial dans cette chronologie. En effet, c'est le général De Gaulle qui signe l'ordonnance de 1944 sur le suffrage universel. Il y a là une reconnaissance du rôle important des femmes dans

l'organisation et le combat des résistants sous l'occupation. C'est à la même occasion que les soldats de la « grande muette » obtiennent aussi le droit de vote. Mais il y a aussi cette proposition en 1916 (finalement rejetée) de donner la voix des soldats morts à leur veuve. C'est une affirmation instrumentaliste s'il en est de la femme du soldat. Cette proposition reflète la négation de l'individu, au profit d'un rôle que certains politiques souhaitent institutionnaliser. Si la première femme Ministre apparaît seulement trois ans après l'égalité devant le vote, il a fallu cependant attendre plus d'un demi-siècle pour avoir une femme Ministre de la Défense.

En ce qui concerne l'autonomie de la femme, elle se développe par étape successive. Une étape importante en 1907 permet aux femmes de disposer librement de leur salaire. Par cette loi, c'est la reconnaissance de l'individu derrière la conjointe ou la mère de famille, un individu en marche vers une autonomie, c'est la libération par l'argent. Avec la loi de 1920, les femmes gagnent un statut de militantes, une indépendance de penser la société, tout au moins le monde du travail et de jouer un rôle à part entière, c'est la liberté syndicale. Nous noterons ensuite la décennie 1960-70. Durant cette période la mère célibataire se voit accorder des droits qui l'installent dans un statut de chef de famille. Puis arrive la loi qui octroie à la femme le droit de travailler sans le consentement de son époux. Ce réveil semble tardif par rapport à la loi de 1907 précédemment citée.

En effet, si la jouissance du salaire est instituée, la possibilité d'en obtenir un était, elle, toujours légalement subordonnée à l'assentiment du chef de famille. En 1970, la femme se voit hisser au rang de chef de famille, au même titre que le conjoint. Les pouvoirs sont donc légalement partagés. Pour faire un parallèle avec les théories sur les nouveaux mariages<sup>101</sup>, (basés sur le contrat affectif, le choix du partenaire et un fonctionnement « démocratique », consensuel au sein du couple et de la famille qui se crée) il est indéniable que l'égalité juridique des conjoints introduit un équilibrage et le recours à la négociation. Les années 70 seront aussi pour la gendarmerie les années de sa féminisation, les femmes peuvent devenir gendarmes.

---

<sup>101</sup> Opcit, voir F. De Singly,.

## 5.2 L'organisation de la gendarmerie territoriale en 2003<sup>102</sup>:

Chaque échelon hiérarchique de la gendarmerie correspond à un échelon administratif et géographique.

- Brigades: A la base de cette pyramide se trouvent les brigades et postes de gendarmerie. Au nombre de 3.607, sur la base d'une brigade par canton, elles assurent une surveillance générale sur leurs communes. Implantées dans les quartiers, les villes et les villages, elles offrent la principale surface de contact avec la population.
- Compagnies: Au niveau des arrondissements, se trouvent 397 compagnies de gendarmerie départementale qui contrôlent l'activité des brigades. Le commandant de chaque compagnie est l'interlocuteur privilégié du Sous-Préfet, représentant de l'État dans la circonscription, et du Procureur de la République dans le ressort de son tribunal. Une compagnie de gendarmerie comprend entre 6 et 15 brigades réparties sur les différents cantons de l'arrondissement.
- Groupement départemental: Au niveau des départements, se trouvent les groupements de gendarmerie (97 au total). Le commandant de groupement de gendarmerie départementale est l'interlocuteur privilégié du Préfet, mais également du Procureur Général. Les commandants de compagnies de gendarmerie du département sont placées sous son autorité directe.
- Légions: En métropole les 22 légions de gendarmerie correspondent aux régions administratives. Le commandant de chaque légion est aussi l'interlocuteur du Préfet de région. Il coordonne, par l'intermédiaire des commandants de groupement, l'activité de la gendarmerie dans sa région.
- Régions: Au sommet de la pyramide se trouvent 7 régions de gendarmerie, calquées sur les zones de défense. Elles sont implantées à Paris, à Lille pour la région nord, à Rennes pour la région ouest, à Bordeaux pour la région sud-ouest, à Marseille pour la région sud, à Lyon le région sud-est, et à Metz pour la région est.

---

<sup>102</sup> Source site officiel de la gendarmerie nationale, <http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/index.html>



### 5.3 L'organisation spécifique au périurbain<sup>103</sup>

En 1975, la commission Tricot sera la première commission chargée, entre autre, de réviser la carte des circonscriptions de police pour les faire coïncider avec les limites urbaines et d'examiner la situation de la sécurité et du maintien de l'ordre public dans les villes de plus de 10000 hab. hors des zones polices. Viendront ensuite, sur des thèmes équivalents, la commission Racine en 1978 puis la commission Cabannes en 1983. Mais il faudra attendre la « grogne de 1989 » pour relancer les concertations qui aboutiront à des mesures en 1995 (l'alternance politique ayant paralysé toutes réformes).

La répartition en zone police ou gendarmerie est dictée par le code des communes<sup>104</sup>. En règle générale, nous retiendrons que les villes de plus 20 000 hab. sont en zone police, (cependant il y a de nombreuses exceptions), les autres étant gérées par la gendarmerie nationale dont les obligations sont dictées par la loi du 28 germinal an VI et du décret du 20 mai 1903<sup>105</sup>. Le rapport Carraz-Hyest de 1997 montre une inégalité flagrante des français face à l'insécurité. Les 25 départements les plus criminogènes ont 2,17 gendarmes pour 1000 habitants, contre 2,09<sup>106</sup> gendarmes pour les 25 départements les moins criminogènes, sachant que le taux de délinquance est multiplié par 3,14 dans les départements les plus sensibles et fortement soumis à la périurbanisation.

La réorganisation de la gendarmerie relative au phénomène périurbain sera structurellement prise en compte à la suite des travaux, en 1996, de la commission nationale de réflexion sur l'action de la gendarmerie dans les zones périurbaines qui identifient trois types de brigades :

---

<sup>103</sup>Source principale : « Gendarmerie et périurbanité : entre violence et déviance », Chef d'escadron Dominique Dallier, août 2001, DESS Faculté de Droit d'Aix - Lutte contre la délinquance et les déviances.

<sup>104</sup> Art L.132-6 : « Le régime de police d'état peut-être établi dans une commune en fonction de ses besoins en matière de sécurité. Ces besoins s'apprécient au regard de la population permanente et saisonnière, de la situation de la commune dans un ensemble urbain et des caractéristiques de la délinquance.»

<sup>105</sup> « ...la gendarmerie est une force instituée pour veiller à la sécurité publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service. Son action s'exerce sur toute l'étendue du territoire, quel qu'il soit, ainsi qu'aux armées. Elle est particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communication ».

<sup>106</sup> Ces ratios incluent tous les personnels de gendarmerie : territoriale, mobile, etc... Le ratio habituel pour la territoriale étant de 1 gend./1000 hab.

- Les brigades « alpha » (206 brigades) en zone gendarmerie ou zone mixte dont les paysages ruraux se sont transformés en agglomérations et sont devenus des zones périurbaines
- Les brigades « bravo » (177 brigades) qui répondent aux critères ci-dessus mais combinent aussi des difficultés de contacts avec la population, une augmentation de la délinquance, une plus grande insécurité dans les interventions, dont le ratio gendarme/population est insuffisant.
- Les brigades « charlie » (111 brigades) caractéristiques des zones touristiques qui constatent de fortes variations saisonnières de la population.

Suite à ces travaux, les brigades feront l'objet d'une classification plus fines basées sur les « menaces et risques ». Cette classification prend en compte des critères suivants :

- Le taux d'urbanisation
- Le taux d'habitat collectif et social rapporté au taux d'urbanisation
- Le taux de population d'origine étrangère rapporté à la population
- Le taux de chômage rapporté à la population
- La superficie de la zone
- L'existence de pôle commercial régional.

En 1999, la classification des brigades permettra de retenir 993 brigades (sur environ 3600), dont 950 identifiées comme périurbaines par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Parmi ces 950 :

- Les 184 premières sont considérées comme prioritaires, dont 84 sont qualifiées de « très sensibles », les 100 suivantes de « sensibles »; ces deux catégories recevront un renfort en personnel qui portera le ratio de 1 gend./1000 hab. à 1/800.
- Les 809 autres recevront un renfort en personnel qui passera le ratio de 1 gend./1000 hab. à 1/900.

*« Le CSI avait décidé de l'affectation (27/01/99) de 7000 policiers supplémentaires sur 3 années dans les 25 départements les plus touchés »<sup>107</sup>.*

De plus ces brigades ont vu leurs dotations en matériel revues à la hausse.

---

<sup>107</sup> Source IHESI – Rapport Commission Parlementaire Sécurité intérieure - 2000

## 5.4 L'environnement périurbain

C'est un environnement qui a subi des transformations structurelles fondamentales sur le plan physique, économique et social.

- « (...) *La gendarmerie doit coller à la société pour mieux la comprendre (sujet d'instruction) mais messieurs maintenant il y un gouffre immense entre elle et nous. RTT, 35H, loisirs, rien, et la société s'éloigne de nous. Il suffit d'écouter, de regarder autour de nous pour comprendre que quelque chose ne tourne plus rond.(...) »<sup>108</sup>*
- « ... *Mais le contexte général a largement évolué... L'émergence d'un individualisme plus prégnant, l'apparition de nouvelles formes de délinquance s'inscrivant dans un espace plus large, une mobilité accrue des citoyens, le développement constant de l'urbanisation se substituant à des zones rurales dans la périphérie des grands centres avec l'apparition de nouveaux modes de vie et de facteurs de troubles associés à ce phénomène sont, parmi d'autres, autant d'éléments qui changent fondamentalement et le plus souvent la nature de l'environnement dans lequel la gendarmerie est amenée à travailler. »<sup>109</sup>*

### 5.4.1 Un environnement mouvant

L'environnement périurbain, on l'a vu, n'est pas synonyme de la banlieue. Il peut s'agir de zones pavillonnaires, de cités dortoirs ou de villages urbanisés et absorbés par l'extension d'un grand pôle. Cependant, en règle générale, ces nouvelles zones urbaines sont sous l'influence des pôles d'activité urbains autour desquels elles se développent. Il y a un afflux massif des habitants vers les pôles urbains le matin et inversement le soir. Ce phénomène impacte la base même du travail de proximité des gendarmes qui ne peuvent connaître cette population de la même manière qu'ils peuvent le faire dans les zones rurales. La journée, les pavillons sont vides, les gens reviennent en soirée, il est désormais difficile de les connaître, d'établir des liens, de comprendre les structures et les dynamiques locales. Les gendarmes ne peuvent tisser des liens qu'avec une partie seulement de la population, celle qui reste sur place la journée, à savoir les

---

<sup>108</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 133, 03/10/01

<sup>109</sup> «Pour une nouvelle politique de proximité », Général Jean-Marc Denizot, cmdt la circonscription de Renne, officier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du mérite – Revue de la gendarmerie nationale – 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 1999 – N°192-193.

commerçants, les retraités, etc... Les cités se vident partiellement aussi, fréquentées en journée par une partie de la population au désœuvrée. La dissociation entre le lieu de vie et le lieu de repos affaiblit les liens entre les habitants. On connaît peu son voisin et l'indifférence prédomine<sup>110</sup>.

Il y a une multitude de connexions routières qui rendent ces espaces totalement ouverts. Les délinquants se déplacent facilement d'une zone à l'autre. Les cartes de la délinquance montrent une évolution des délits en fonction de l'expansion des réseaux de transports. Ces réseaux, sous la pression du développement urbain, sont l'objet d'une constante expansion. Le territoire devient poreux. Il peut être une zone cible de la délinquance, source de la délinquance, ou les deux à la fois.

Les problèmes de violences urbaines sont des phénomènes qui dépassent la logique du territoire. En zone rurale d'autrefois, il était aisé de comprendre les dynamiques qui sous-tendaient des actes déviants, délictueux ou criminels. Ils relevaient bien souvent d'actes individuels, parfois collectifs, liés à des histoires de familles, pour lesquels la médiation ou la répression était efficace. Le volume des faits était en adéquation avec la capacité de traitement des structures territoriales. Aujourd'hui, en zone périurbaine, ces phénomènes, en volume très importants sont liés à des logiques sociales structurelles qui s'imposent de l'extérieur et dont l'action, à l'échelle du territoire peut difficilement trouver une solution par la seule médiation et la répression. Les affaires auxquelles est confrontée la gendarmerie d'aujourd'hui offre un registre beaucoup plus violent<sup>111</sup>, plus large, plus varié et d'une complexité supérieure à celui des affaires traitées dans le mode rural avant les années soixante.

- « *Jusque dans les années 60 ...les conditions d'exécution du service avaient peu évolué depuis le début du siècle. Pour schématiser à l'extrême, nous avons alors une Gendarmerie cantonale qui était une addition de BT (NDLA : Brigade territoriale) plus ou moins indépendante dont l'action était coordonnée par le commandant de compagnie. Et puis la société a incroyablement évolué en quarante*

---

<sup>110</sup> En témoigne les récentes initiatives ces dernières années par des associations qui essaient d'impulser les fêtes de quartiers et d'immeubles pour redynamiser le lien.

<sup>111</sup> Ex : Trafic de stupéfiants, vols à main armée, arrachage de distributeur automatiques de billets (grâce à des camions équipés de monte charge et de câbles, vols avec voitures bélier, etc...

- ans : délinquance itinérante, mouvements de population géographiques et saisonniers, développement de la circulation, plus grande urgence de sécurité,... »<sup>112</sup>*
- *« (...) Nous voulons travailler en toute sécurité pour nous-mêmes et non pas être exposés à des délinquants qui prennent de plus en plus de plaisir à casser du "flic" et qui se donnent les moyens de le faire (armes puissantes, bandes organisées, ...). »<sup>113</sup>*

Les brigades territoriales sont en charge d'un territoire. Mais à la différence de la zone rurale, la population qui évolue sur ce territoire n'est pas circonscrites à ce périmètre, il n'y a plus une adéquation entre une zone gendarmerie et sa population théorique qui peut se trouver en zone police la journée et en zone gendarmerie le soir. Le concept de territoire, avec le contenu qu'il recouvrait à la base de la sédentarisation de la maréchaussée, puis de l'évolution de la mission et de l'organisation de la gendarmerie, n'est plus en phase avec la réalité sociale qui s'y déroule. Il n'y a plus un territoire, une population, il y a des populations qui déroulent des tranches de vie sur plusieurs territoires. La sédentarisation, et la construction du modèle gendarmique autour du territoire, à la base de l'action de proximité, trouvent ici une limite : la proximité territoriale n'est plus synonyme de proximité sociale, le fait social dépassant largement les limites du territoire.

#### 5.4.2 La relation environnement-population

Une déconnexion s'opère dans le contact avec les populations issues de l'immigration en forte concentration dans les cités dortoirs. Le modèle gendarmique dans sa construction, autour du thème rural, a préservé une osmose sociale entre l'institution et les habitants (l'institution recrutait parmi les populations rurales pour opérer dans un milieu rural). Aujourd'hui, les gendarmes connaissent mal le mode de vie de ces zones périurbaines. *« Si le gendarme assume relativement bien ce rôle social en milieu rural, en revanche dans les quartiers de ces banlieues difficiles, il a tendance à ne plus l'assumer et à*

---

<sup>112</sup> L'essor de la gendarmerie « Spécial crise », G1 d'Armée Yves Capdepon, N°332, Janvier 2002

<sup>113</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 260, 23/10/01

*baisser les bras. »<sup>114</sup> Ils ont du mal à cerner les codes et les structures sociales qui s'y développent rendant le travail de proximité encore plus difficile.*

- *« Plusieurs attitudes s'offrent alors au gendarme de base. Ou bien il privilégie un comportement plutôt conformiste, et s'écarte progressivement des populations qu'il est censé servir en refusant les aménagements de la loi et des règlements nécessaires à la préservation d'une relation privilégiée avec le public. Ou bien, n'acceptant pas cette rupture, et s'appuyant sur un savoir-faire et une connaissance du territoire qu'il juge plus légitime que celle de collègues éloignés, il joue sur la transmission parcellaire qu'il peut faire de l'information pour imposer sa vision personnelle. »<sup>115</sup>*
- *« ... cultures des cités, (sont NDLR) par essence difficiles à comprendre pour ceux qui n'y sont pas nés ou qui n'y ont pas vécu longtemps »<sup>116</sup>*

L'islam est devenu la deuxième religion en France et se développe essentiellement dans les zones urbaines. Bien que ne possédant pas de statistiques précises sur l'appartenance confessionnelle des membres de la gendarmerie il est peu probable qu'elle reflète la réalité sociale française : *« Pour être efficace, elle doit être proche des citoyens. Il est donc essentiel que ses agents soient issus d'un éventail très large de la société. Bien entendu, des femmes doivent en faire partie, mais aussi des personnes appartenant à des groupes minoritaires. En tout état de cause la police de proximité doit être représentative de la société. »<sup>117</sup>*

Si l'on se réfère aux *zones concentriques* d'appartenance d'Alain Caillé, la surface commune de ces appartenances qui participent de l'identité des gendarmes et des populations issues de l'immigration est faible, les socialisations primaires et secondaires se recoupant peu. La qualité du lien à tisser avec la population dépend aussi du potentiel de référents symboliques et culturels communs mobilisables lors des échanges.

En outre, le travail des gendarmes semble inéluctablement tiré vers la répression. Une part grandissante des interactions entre le gendarme et son environnement est

---

<sup>114</sup> Revue de la gendarmerie nationale, 4<sup>ème</sup> trimestre, n° 2000, Christian Mouhanna, chercheur au CSO, p.54

<sup>115</sup> Christian Mouhanna – « Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique, Revue française de sociologie, 42-1,2001,31-55

<sup>116</sup> Revue de la gendarmerie nationale, 4<sup>ème</sup> trimestre 2000, n°197, Christian Mouhanna, chercheur au CSO, p.54

<sup>117</sup> Revue de la gendarmerie nationale, 4<sup>ème</sup> trimestre 2000, n°197, Guy de Vel , Dir. Général des Affaires Juridiques du Conseil de l'Europe, p.50

conflictuelle. « *Ils ont tendance à se replier sur un travail surtout répressif et judiciaire* »<sup>118</sup>. Ces activités répressives moins présentes dans le rural entraînent un contact difficile avec une partie de la population. « *Ce contact, relativement aisé à obtenir en zone rurale, encore que le temps manque parfois et que le recrutement de type plus urbain peut constituer un certain handicap, est sans doute plus difficile à établir dans les zones urbaines et sensibles alors que cette démarche de proximité est plus nécessaire encore.* »<sup>119</sup>

Les incivilités, les divers types d'agressions à caractère anti-institutionnel, socialise le gendarme dans un monde empreint d'agressivité. « *Quant au rapport à l'environnement extérieur, toujours potentiellement dangereux, les psychologues ont fait différentes études à ce sujet. Elles ont mis en évidence qu'il était le déterminant majeur régissant les relations à l'intérieur des équipes de travail.* »<sup>120</sup> Le processus de construction identitaire est affecté par l'image de lui-même que le gendarme reçoit de son environnement. On trouve ici une expression du thème de la reconnaissance par la nation qui est au cœur des revendications exprimées dans la grogne des gendarmes. « *(...) nous demandons l'estime et la reconnaissance de la Nation et de nos chefs (...)* »<sup>121</sup> La valorisation de l'action du gendarme est absorbée, à la fois, par l'impact difficilement visible de son action sur le phénomène délinquant et le retour que le gendarme observe par son environnement. « *Le gendarme, dans l'exercice même de son travail quotidien, est souvent confronté à la plus mauvaise part de la société : la délinquance, la déviance, le sordide parfois. Ce n'est pas toujours facile à porter.* »<sup>122</sup>

Il y a là un premier décalage par rapport à la vieille gendarmerie rurale. « *En rural le gendarme moyen était reconnu dans sa campagne, dans le périurbain il devient un flic à abattre* »<sup>123</sup>. Certains gendarmes qui sont logés hors caserne (on y reviendra plus en

---

<sup>118</sup> Ibid.

<sup>119</sup> « Pour une nouvelle politique de proximité » -Général Jean-Marc Denizot, cmdt la circonscription de Renne, officier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du mérite – Revue de la gendarmerie nationale – 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 1999 – N°192-193.

<sup>120</sup> Revue de la gendarmerie nationale, Dossier dialogue social, 1<sup>er</sup> trimestre 2001 n°198, le soutien psychologique des personnels confrontés à un événement traumatique. Cpte béatrice Mathieu, Nathalie Durkheim, It catherine Pinson, psychologues à la DGGN.

<sup>121</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 232, 19/10/01

<sup>122</sup> Revue de la gendarmerie nationale, Dossier dialogue social, 1<sup>er</sup> trimestre 2001 n°198, Pr. François Lebigot, médecin psychiatre militaire

<sup>123</sup> Gl Amet, Retraité, entretien à l'Essor, juin 2002

détail) cachent leur profession. Ils ne veulent pas être identifiés par le versant professionnel de leur identité, craignant d'être pris pour cible (eux-mêmes, leurs familles ou leurs biens), par certains délinquants. Il y a là un paradoxe difficile à vivre.

- « *Il fut un temps où les enfants étaient fiers de dire que leur papa était gendarme, maintenant, ils le cachent et disent que leur père n'est jamais à la maison, qu'il rentre énervé et que ça gueule tout le temps à la maison.* »<sup>124</sup>
- « *Je suis gendarme et fille de gendarme.(...) lorsque j'étais à l'école j'étais toujours fière de dire que j'étais fille de gendarme. Il y a peu un gradé m'a dit qu'il fallait qu'il soit en civil pour conduire son fils à l'école !!! J'ai un fils de 18 mois. Quand il ira à l'école devrais-je me cacher aussi !!! Je veux que mon fils soit fier du métier de sa mère. Malheureusement si les choses continuent dans ce sens j'ai bien peur d'être obligée de me mettre en civil à chaque fois que je me rendrai à l'école. Cela me désole. Qu'est devenu notre beau métier.* »<sup>125</sup>

Le gendarme s'engage à servir la nation et cette même nation lui renvoie des signaux négatifs, le conduisant à cacher cet engagement. Étant donné l'importance de l'institution dans la construction identitaire de l'individu devenu gendarme, on peut imaginer les difficultés engendrées par cette stratégie comportementale qui tient d'une négation identitaire. « *Je veux que les gens qui croisent mon regard estiment mon uniforme. Je veux que mes concitoyens ressentent ma présence, qu'ils me parlent et que je leur réponde. (...) Signé : Un valeureux brigadier comme tant d'autres qui a tout sacrifié pour sa mère nourricière (sa famille et sa santé) (...)* »<sup>126</sup>

Enfin il faut aussi noter la jeunesse de la population délinquante. C'est une caractéristique marquante et nouvelle, très liée à la périurbanisation. Elle marque une évolution dans les relations avec la population criminogène et introduit une nouvelle forme de rapports qui demande l'acquisition de connaissances spécifiques. « (...) *Il y a vingt ans, un coup de gueule suffisait alors à faire taire ce que l'on appelle maintenant une incivilité (drôle de terme au passage). Maintenant, le représentant de la loi, sur un*

---

<sup>124</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 312, 30/10/01

<sup>125</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 290, 26/10/01

<sup>126</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 267, 23/10/01



*simple contrôle, se fait tirer dessus.* »<sup>127</sup> Cette spécificité a entraîné la création de brigades spécialisées, les brigades de prévention de la délinquance juvénile.

#### 5.4.3 La relation à l'environnement-territoire

En 1989, de lettres anonymes envoyées aux journalistes, à la hiérarchie militaire, aux responsables politiques seront à l'origine du « réveil du corps ». Certains gendarmes qui se veulent les porte-parole d'une majorité silencieuse, vont rendre public un ras-le-bol et affirmer certaines revendications qui sont en gros : la réduction de nombre d'heures de travail et d'astreintes, la possibilité d'occuper un autre logement que celui imposé, une plus grande place pour leur vie privée, la suppression des corvées, moins de déplacements, la mise en place d'instances avec des mécanismes internes plus représentatifs pour la gestion du personnel, des primes, une suppression de la mobilité obligatoire.

Ce mouvement a conduit à une réorganisation du service en 1990. Le but poursuivi était de soulager les brigades territoriales en diminuant les heures d'astreintes. Cette organisation revue en 1994 prévoit la classification en brigade autonomes et en brigades associées. Les premières, possédant des ressources humaines nécessaires, continuent à fonctionner normalement, malgré la réduction des heures d'astreintes. Les secondes sont regroupées en binôme ou trinôme. Un Centre Opérationnel de Gendarmerie (COG) a été mis en place. Le dispositif prévoit que les demandes d'intervention entre 19 :00 et 07 :00 soient centralisées sur une des brigades associées, a tour de rôle. Chaque brigade garde ses patrouilles de surveillance générale. La brigade de garde mobilise son *premier à marcher (le PAM)*, nom donné pour celui qui est de garde et doit prendre en charge l'intervention.

Ce dispositif a reçu un accueil mitigé. Il offre des avantages et des inconvénients. Un des points qui semble intéressant ici, c'est de noter la nouvelle relation au territoire. En effet par ce système, le gendarme intervient sur un autre territoire et les gendarmes d'un autre territoire interviennent sur le sien. Certains gendarmes se sentent mal à l'aise par rapport

---

<sup>127</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 372, 08/11/01

à cela. La relation que les gendarmes tissent avec les populations leur semble pouvoir être remise en question par une intervention non dosée, insensible à la spécificité locale et qui pourrait entraîner un déficit de crédit vis-à-vis de « leur » population. D'autres craignent que les efforts consentis lors d'une intervention ponctuelle et nocturne soient ensuite récupérés au crédit de la Brigade de la zone, qui n'est pas intervenue.

*« (...) démotivation du personnel qui ne veut plus travailler comme auparavant afin que ce ne soit pas le CB de la Brigade d'à côté qui en retire les lauriers.<sup>128</sup> »*

Avant toute chose, il y a ici dissociation entre la Brigade Territoriale et « son » territoire. C'est une forme d'atteinte à l'identité des brigades territoriales. On retrouve cet attachement au territoire dans les grands débats qui opposent les élus locaux au gouvernement lors des négociations pour un rééquilibrage des zones police-gendarmerie. Malgré les difficultés rencontrées sur le terrain, faire passer une zone gendarmerie sous responsabilité de la police nationale est une forme d'atteinte à l'intégrité de l'identité du corps et des gendarmes qui le composent.

- *« On s'aperçoit aussi, en réalisant des entretiens et des travaux de terrain avec des gendarmes de base, qu'ils ne sont pas prêts à abandonner ces secteurs périurbains à la police nationale. »<sup>129</sup>*
- *« Nous constatons que, globalement, nous avons été entendus et que, en dépit de quelques " loupés regrettables ", on s'oriente vers un partage normalisé des compétences entre la Police et la Gendarmerie, ce qui ne saurait occulter le besoin d'effectifs destinés aux unités de Gendarmerie assurant la relève dans les zones suburbaines. Cela étant, il faut souligner que, ainsi, le dualisme des forces de l'ordre s'installe définitivement dans son nouveau régime de croisière, et ce dans un climat de compréhension utilitaire entre les élus, la population, la Police et la Gendarmerie. C'est la formule que nous avons préconisée puisque, malheureusement, la Gendarmerie n'a pas les potentialités nécessaires au maintien d'une présence soutenue sur tout le territoire, et qu'il faut bien se résoudre, même si on le déplore, à " gérer la pénurie " »<sup>130</sup>*

---

<sup>128</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 970,06/05/03

<sup>129</sup> Revue de la gendarmerie nationale, 4<sup>ème</sup> trimestre, n° 2000, Christian Mouhanna, chercheur au CSO, p.54

<sup>130</sup> L'Essor de la gendarmerie, « le partage », 05/01/01

## 5.5 Les frontières du système gendarmique territorial.

### 5.5.1 Les frontières matérielles

#### 5.5.1.1 *La frontière des casernes*

« *La vie en caserne devient insupportable, et nombres de familles, encouragées par les manques d'une institution qui parvient difficilement à maintenir un parc de logement au confort souhaité, s'installent hors des structures immobilières officielles. Plus globalement, la séparation nette entre vie privée et vie professionnelle devient une revendication essentielle, la distance entre le logement et le bureau étant dès lors une variable primordiale pour assurer le maintien de cette frontière, par essence floue dans le fonctionnement gendarmique traditionnel.* »<sup>131</sup> Avant la périurbanisation, les frontières physiques des brigades territoriales étaient clairement identifiées<sup>132</sup>. Aujourd'hui, de part le renforcement des brigades à risques, les effectifs ne peuvent plus être toujours logés, en caserne. Ces logements hors casernes affectent le caractère total de l'institution puisque les frontières physiques sont discontinues et moins stables (on loue des logements en fonction des besoins).

En 1999 il y a 12 746 logements hors caserne qui font l'objet d'opérations locatives ponctuelles. Cela représente au total 18,7 % du casernement total. Les gendarmes y voient des avantages et des inconvénients.

L'avantage, pour certains, c'est de jouir d'une plus grande liberté dans la vie extraprofessionnelle<sup>133</sup>. Quitter l'enceinte du lieu de travail, c'est se soustraire à l'autorité constante qui s'y exerce. L'emprise de l'institution diminue, la sphère de socialisation hors institution augmente. Certains conjoints sont heureux de pouvoir vivre dans un milieu neutre, déconnecté des milieux professionnels de l'un et de l'autre, pour vivre un espace familial qui leur appartient. L'identité familiale peut se construire en s'affranchissant, du moins partiellement, de l'identité institutionnelle. Il n'y a plus de

---

<sup>131</sup> Christian Mouhanna – « Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique, Revue française de sociologie, 42-1,2001,31-55

<sup>132</sup> Il avait déjà considérablement augmenté en 1969. Cependant ce bâtiments ne faisaient pas l'objet d'une gestion aussi réactive et dynamique telle qu'aujourd'hui.

<sup>133</sup>Dir. Gén. de la Gendarmerie Nationale - Centre de Prospective, Cpte Sylvie Clément, « Une vie en bleue : une question d'équilibre (s) » (étude sociologique), 2001.

barrières pour accueillir des voisins, des parents ou des amis à la maison : « *Je sais pas pourquoi, mais mes parents n'aimaient pas venir nous voir dans la caserne, surtout mon père, maintenant qu'on est logé hors caserne il vient plus volontiers* <sup>134</sup> ». La relation affective peut se dérouler à l'abri de la censure institutionnelle.

L'inconvénient, pour d'autres, c'est la perte de la sécurité offerte par l'institution dans un environnement qui peut se révéler très hostile au quotidien. Les biens et les personnes sont à l'abri d'agression physiques. La caserne, c'est un « cocon ». A l'intérieur des murs on connaît bien les codes et les règles qui président aux interactions. C'est un mode de fonctionnement prévisible, il y a peu de place pour l'incertitude, l'institution a une réponse à toutes les situations, la machine est rodée. On échange sur ce qui se passe « dehors », on construit des repères, on fixe l'image de l'environnement « *La vie en caserne constitue également un autre élément institutionnel. Elle marque une limite par rapport à un environnement extérieur et favorise la création d'un imaginaire groupal. Les effets de résonance imaginaires sont amplifiés non seulement entre gendarmes mais, aussi souvent au niveau des familles.* <sup>135</sup> ». La limite physique est aussi un périmètre de solidarité, « (...) même si l'on n'est pas d'accord avec un collègue voisin de palier, on peut frapper et laisser la porte entrouverte pour qu'il garde un œil sur mon fils de sept ans, deux minutes, le temps d'aller chercher le pain. Ça je ne pourrais pas le faire dans une cité. » <sup>136</sup>.

Ces nouvelles frontières physiques entraînent des nouveaux modes de fonctionnement. Elles complexifient les relations. Il faut parfois réinventer la notion d'astreinte. Comment gérer l'astreinte du gendarme dans la caserne, par rapport à celle du gendarme qui est hors caserne? Les conditions variant entre les différents types de logement, les contraintes et avantages qui s'y attachent introduisent de nouvelles surfaces de négociations que le CB n'avait pas coutume de gérer dans l'ancienne gendarmerie rurale.

---

<sup>134</sup> Entretien femme de gendarme 12/08/03

<sup>135</sup> « Le soutien psychologique des personnels confrontés à un événement traumatique », Cpte Béatrice Mathieu, Nathalie Durkheim, Lt Catherine Pinson, psychologues à la DGGN, Revue de la gendarmerie nationale, Dossier dialogue social, 1<sup>er</sup> trimestre 2001 n°198.

<sup>136</sup> Ibid.

### 5.5.1.2 La frontière des matériaux

Goffman montre comment les matériaux se retrouvent au centre des stratégies d'adaptation des reclus dans l'hôpital psychiatrique<sup>137</sup>. On retrouve cette manifestation dans les brigades territoriales. Le manque de matériel fait aussi partie des majeures revendications de la grogne.

- « *Eh bien force est de constater que nos conditions de travail sont de plus en plus déplorables. Je ne vais pas m'étendre sur les déficiences en matériel qui perdurent depuis des mois - pas de cartouche d'encre, ordinateur dépassé, pas ou peu de fourniture de bureaux, achats des fournitures de bureaux avec les crédits délégués ... etc etc etc, ces problèmes là tout le personnel de Brigade y est confronté à longueur d'année.* »<sup>138</sup>
- « *(...) j'arrête là car il y en aurait trop à dire et à redire( plus de papier, plus de cartouche d'encre, plus de matériel de bureau, plus d'enveloppe..... ) mais çà ne sert manifestement apparemment à strictement rien.* »<sup>139</sup>
- « *Plus de papiers pour imprimer, on nous demande d'imprimer sur des feuilles pelures...* »<sup>140</sup>
- « *Nous sommes restés presque 3 mois sans cartouche d'encre, une seule photocopieuse était encore alimentée en cartouche, alors on mettait tout sur disquette et on faisait la queue sur l'imprimante qui fonctionnait. Les civils rigolaient je peux vous l'assurer.* »<sup>141</sup>

Il est surprenant de voir comment le matériel privé est suscité dans le fonctionnement de l'institution. De nombreux gendarmes disent utiliser leur propres ordinateurs, téléphones imprimantes, etc. pour le bon déroulement du service.

- « *(...) dans la majorité des brigades, au moins la moitié des ordinateurs présents ont été payés avec des deniers personnels.(...)* »<sup>142</sup>

---

<sup>137</sup> Opcit, Goffman, « Asiles », p.263

<sup>138</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 944, 22/01/03

<sup>139</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 927, 26/11/02

<sup>140</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 920, 11/11/02

<sup>141</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 896, 26/09/02

<sup>142</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 446, 15/11/01

- « *Je pense que vous devrez effectuer une visite dans une unité de gendarmerie 2001 et non il y a 50 ans, pour vous rendre compte que le matériel, nous l'avons !!*  
*Puisque c'est notre matériel personnel. Ordinateur , maglite, etc... »*<sup>143</sup>

La pénurie de matériel est manifeste et reconnue par les gouvernants. Mais il faudra de nombreuses années pour corriger ce déficit structurel. Ce phénomène introduit un vecteur de perméabilité par l'irruption de la vie civile, via le bien privé, dans une sphère institutionnelle. Il y a une rupture de l'écran institutionnel sur l'objet du travail qui se déroule grâce à des moyens qui ne lui appartiennent pas. « *Quel fonctionnaire utiliserait pour son travail habituel son téléphone portable ou son ordinateur? ...Et je ne connais pas de militaire qui, dans l'exécution de son service, se serve de matériels personnels*<sup>144</sup>. » C'est le concept de *dépouillement*<sup>145</sup> qui est ici évoqué. Les institutions totales procèdent à la dépossession des objets personnels comme processus d'embrigadement. Ces attributs sont échangés par des objets qui appartiennent à l'institution, standardisés et marqués d'un symbole institutionnel. Il faut souvent présenter l'objet usé pour en obtenir un nouveau en échange. La prise de pouvoir sur l'individu s'exerce par la mise à disposition d'un matériel qui ne lui appartient pas, établi un lien de dépendance, et matérialise l'omniprésence de l'institution dans l'univers immédiat. L'apport de matériel personnel dans cet univers participe d'un processus d'anti-dépouillement. On peut se demander pour quelles raisons les gendarmes acceptent d'utiliser leur propres objets; s'il y a certainement le sens du devoir, de répondre coûte que coûte aux problèmes de la population, il faut peut-être y voir une stratégie d'ajustement à la société individualiste qui les entourent.

Plusieurs témoignages font état des « crédits délégués » mis en place après la grogne de 1989 et censé améliorer le quotidien de la vie des brigades. Ces « crédits délégués » sont parfois sollicités pour le travail de la brigade, intégrés de fait comme une ressource structurelle pour l'achat de matériel qui fait défaut. « ... *On va bosser avec quoi. On nous dit de puiser dans les crédits délégués, mais ce n'est pas une solution en soi. Les crédits libres avaient été créés en 89 pour améliorer le cadre de vie de la Brigade et des*

---

<sup>143</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 323, 31/11/01

<sup>144</sup>« L'Essor de la gendarmerie » – Spécial crise – N°332 – Janvier 2002

<sup>145</sup>Opcit, Goffman, « Asiles », p.63

*familles. Ils ont vite changé de dénomination pour devenir les crédits délégués avec toutes les susceptibilités que cela engendre. Dès qu'il manque quelque chose on vous dit : crédits délégués.... Ben ma fois!!! »<sup>146</sup>*

## 5.5.2 Les frontières immatérielles

### *5.5.2.1 La frontière des ressources financières*

Le système des brigades territoriales et la gestion des casernements qui en découle est très coûteux pour l'institution. Les casernements ont de multiples statuts. Les brigades se trouvent dans des situations très diverses. *« Gendarmes d'Auch aménagent dans une nouvelle caserne de Gendarmerie. (...) il s'avère que cette caserne n'est pas clôturée. Les crédits alloués étant dépassés il manque quelques millions qui ne seront débloqués qu'en 2002. (...) Cette enceinte militaire touche une Z.U.P qui bien que n'étant pas au sommet du hit parade de la délinquance, a quand même quelques éléments perturbateurs qui se sont déjà signalés par des tags sur les façades des immeubles des familles ainsi que sur quelques portes de garages.(...) Pas de crédits pas de clôture. Nous avons été extrêmement rassurés par les solutions de remplacement proposées à savoir, des rondes régulières dans la caserne de jour comme de nuit. (...) »<sup>147</sup>*

La périurbanisation ainsi que l'accroissement des migrations en périodes de vacances ont conduit la gendarmerie à louer des bâtiments auprès de collectivités et des particuliers. Cette nécessité entraîne, dans une certaine mesure, un lien de dépendance avec les bailleurs, soit pour trouver le bâtiment en question soit parce que l'institution ne peut pas toujours s'acquitter de son bail en temps et en heure. C'est l'indépendance, par le truchement de son autonomie qui est ici sollicitée.

– *« A Montréal, la commune s'est endettée, en 1995, pour la construction de la nouvelle gendarmerie et paie annuellement 60.000 €. Le loyer annuel des gendarmes est de 42.456 €, le retard au titre de 2001 est de 24.766 € ; toujours selon l'AFP.<sup>148</sup> »*

---

<sup>146</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 851, 21/03/02

<sup>147</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 201, 16/10/01

<sup>148</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 843,12/02/02

- « (...) j'étudiais et évaluais les travaux à réaliser pour les logements car c'est le département qui loge les gendarmes, le Conseil Général est propriétaire de beaucoup de bâtiments. Il y a quelques années, notre commune a décidé de rénover entièrement la brigade, car nous sommes une commune côtière et, en été, nous devons loger les gendarmes supplémentaires. Cette relation est une forme classique que prend la proximité en ce qui me concerne.<sup>149</sup> »
- « Toute amélioration de l'environnement professionnel, mais aussi de l'habitat privé de gendarme, passe donc par de bonnes relations avec les élus locaux. La dépendance à l'égard de ces derniers produit plusieurs effets. D'une part, les élus deviennent des personnages à ménager, ce qui signifie que ni eux ni leurs proches ne seront sanctionnés pour le non-respect de certaines lois...D'autre part, la brigade doit tenir compte, dans son action, des priorités émises par les municipalités.<sup>150</sup> »

Ces exemples illustrent comment la limite des ressources financières impose une négociation aux commandants de brigades. S'il est difficilement imaginable (bien que possible) que l'on puisse expulser les gendarmes pour cause de loyers impayés, il est toutefois facile de comprendre que le caractère débiteur pèse sur les relations du commandant de brigade avec les autorités locales. Les témoignages semblent suggérer aussi que les gendarmes eux-mêmes ne sont pas insensibles à cet état de fait. Il peut alimenter un sentiment d'abandon par l'institution et l'État. Il peut aussi donner une impression de vulnérabilité de la gendarmerie, gardien de la nation mais dépendant de son aumône.

#### 5.5.2.2 Les frontières de l'information

Aujourd'hui, l'institution gendarmique ne maîtrise plus totalement l'information qui la pénètre et la traverse. Ces transformations sont contemporaines et directement liées au développement des infrastructures urbaines. Les gendarmes ont tous accès à une multitude de sources d'information et de moyens d'échanges exo-institutionnels : la télévision, la radio, la presse écrite, le téléphone mobile, Internet.

---

<sup>149</sup> « La place de la brigade dans la vie d'une commune rurale » - Alphonse Arzel, sénateur-maire de ploudalmézeau (Finistère) – Revue de la gendarmerie nationale – 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 1999 – N°192-193.

<sup>150</sup> Christian Mouhanna – « Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique, Revue française de sociologie, 42-1,2001,31-55



- « Vous avez regardé les infos du 20h00 (24/10/01) sur FR2, la Garde Républicaine A REFUSE de présenter les armes lors de la répétition d'une cérémonie !!!!! Certes ce n'était qu'un répétition mais ils ont eu le courage de le faire et pour preuve les medias commencent a s'occuper de nous , ça ne peut que nous reconforter et nous motiver... »<sup>151</sup>
- « Alors moi, petit gendarme, je vais me servir aujourd'hui des moyens de communication qui me sont offerts. Je viens de voir une émission sur M6 qui me pousse maintenant à monter au créneau. »<sup>152</sup>
- « Je viens de découvrir ce site suite à l'article paru dans le figaro du 9.11.2001. Je voulais m'associer à ce mouvement d'ensemble bien que je ne crois pas à une évolution notable de nos conditions de travail alors que je l'espère de tout coeur. (...) »<sup>153</sup>

Si ce changement fondamental n'est pas entièrement dépendant de l'environnement périurbain, il y contribue fortement. Les milieux urbanisés offrent plus de services que les milieux ruraux : la couverture des réseaux de téléphonie mobile, le câble, la connexion Internet haut débit. La sphère de socialisation s'élargit par la technologie qui perfore tous azimuts les frontières physiques. Il y a là un premier niveau d'altération au caractère total de l'institution.

Mais il y a un deuxième niveau d'altération du caractère total par la communication interne. « La circulation des messages se révèle aussi importante que celle des personnes physiques et des objets. Des systèmes clandestins de communication existent apparemment dans toutes les institutions totalitaires<sup>154</sup> ». Le contrôle de l'institution sur ses membres passe par le contrôle de la communication interne. Les contenus sont maîtrisés et formatés. Le pouvoir de la hiérarchie c'est le pouvoir de l'information. « Des bruits de couloir circulent dans les services. Nous vivons dans un pays démocratique, gage de dialogues et de concertations. Nous sommes là encore en décalage profond avec le reste de la société. »<sup>155</sup> Elle peut l'obtenir quand elle la désire, sous la forme qu'elle souhaite et la distiller à sa guise.

<sup>151</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: www.fpip-police.com, message 279, 24/10/01

<sup>152</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: www.fpip-police.com, message 178, 12/10/01

<sup>153</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: www.fpip-police.com, message 394, 10/11/01

<sup>154</sup>Voir « Asiles », Goffman, opcit. p.311

<sup>155</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: www.fpip-police.com, message 288, 25/10/01

L'arrivée d'Internet vient chambouler les circuits d'information. Pour la grogne de 2001, il s'est révélé un puissant outil de coordination, servant aussi de relais pour l'utilisation des autres médias :

- « (...) *Cette fois, nous avons l'avantage grâce à cet outil de communication fabuleux qu'est Internet de pouvoir coordonner au niveau national nos actions, ne nous en privons pas. (...)* »<sup>156</sup>
- « *Pour que ce mouvement soit diligenté avec la même rigueur qui fait honneur à notre travail, il est demandé d'appliquer à la lettre les actions suivantes : (...) \* Du 1er décembre 2001 au 15 décembre 2001 : que tous les gendarmes de France écrivent une lettre expliquant les raisons légitimes de notre "grogne" aux adresses suivantes : France 2 et France 3 - Rédaction - 7 esplanade Henri de France 75907 Paris Cedex 15 Le Point - 74 avenue du Maine 75014 (...) \* Pareil du 16 décembre 2001 au 31 décembre 2001 aux adresses suivantes : TF1 - Rédaction - 1 quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt ; L'Événement - 32 rue René Boulanger 75010 Paris ; L'Express - 17, rue de l'arrivée, 75733 Paris Cedex 15. Écrivez si vous le pouvez à vos quotidiens régionaux, en expliquant ce qu'est devenue notre vie professionnelle et privée. Important : inscrivez comme intitulé à toutes vos lettres : "Gendarme en colère" »*<sup>157</sup>

L'ancienne gendarmerie rurale était très isolée. La communication entre les gendarmes s'arrêtait aux collègues de la brigade. Aujourd'hui elle franchi même les océans, les gendarmes peuvent communiquer, sur des questions relatives à leur condition : « (...) *Les GD - GM et GAV de Nouvelle Calédonie sont solidaires des gendarmes en colère en métropole. (...)* »<sup>158</sup>

Il y a au moins plusieurs effets importants. La hiérarchie n'a plus le monopole de rendre compte de ce qui se passe dans la gendarmerie. Les gendarmes communiquent directement entre eux. Ceux qui ont accès à certaines informations de type administratifs, gestion du matériel ou des ressources humaines, etc. peuvent la partager horizontalement en s'affranchissant des circuits hiérarchiques. Lors de la grogne, les

---

<sup>156</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 580, 27/11/01

<sup>157</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 189, 14/10/01

<sup>158</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 61, 30/11/01

gendarmes qui ont pu communiquer via Internet, en préservant leur identité derrière l'anonymat des services disponibles, faisaient état de rumeurs sur telle ou telle mesure, et obtenaient de l'information directement de la part des gendarmes travaillant dans les services concernés. L'officier ne doit plus gérer des hommes dépendant de l'information qu'il leur fournit. Ces subordonnés ont accès à d'autres sources :

- « *Des informations, voire des rumeurs, font état d'un nouveau calendrier concernant la mise en place des indemnités et mesures promises lors de la réunion du mois de décembre. L'échéance serait reportée au mois de septembre, donc bien après les élections présidentielles. Reportée a minima serait un moindre mal, car les rumeurs font état d'une annulation pure et simple de ces mesures. Nous aurait-on menti une fois de plus ?* »<sup>159</sup>
- « *Suite au message transmis par la Direction confirmant qu'il s'agissait de rumeurs mensongères et que ladite prime serait versée avec la solde de mars, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février, faites comme moi, attendons de voir la solde de mars et le moment venu, nous verrons (de toute façon nous n'avons pas le choix).* »<sup>160</sup>
- « *Est-il vrai que les gendarmes qui vont " accompagner " l'Euro pendant deux mois aux côtés des transporteurs de fonds n'auront pas de gilet par balles lors de l'exécution de ces missions ? En attendant une réponse, cordialement.* »<sup>161</sup>
- « *A part ça, quelqu'un est-il au courant des indemnités qui nous seraient versées à compter de janvier prochain ?* »<sup>162</sup>
- « *Dans le groupement du Gers, la prime d'habillement est tombée le 11 octobre 2002 (...)* »<sup>163</sup>
- « *Avec les nouvelles lois mises en place, on vient de nous annoncer la création de communauté de brigades... Quelqu'un a-t-il des informations à ce sujet car tout doit être en place pour le 1 janvier 2003 ? on navigue pour l'instant dans l'inconnu.* »<sup>164</sup>
- « *Dans ma légion Pays de Loire la prime d'habillement est tombée aujourd'hui.* »<sup>165</sup>

---

<sup>159</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 834, 07/02/02

<sup>160</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 835, 07/02/02

<sup>161</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 307, 29/10/01

<sup>162</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 80, 22/08/01

<sup>163</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 908, 14/10/02

<sup>164</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 906, 12/10/03

<sup>165</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 902, 09/10/02

Les réseaux qui ont émergé pendant la grogne et dont certains perdurent aujourd'hui, semblent essentiellement utilisés par le corps des sous-officiers. Les critiques récurrentes sur les officiers et la hiérarchie dans son ensemble illustrent la division des catégories de personnels.

- « *Pour ce qui est du matériel, ce sont en général ces mêmes officiers qui se l'octroient.* »<sup>166</sup>
- « *Il faut se rebeller contre les Officiers de tout grade de ces 30 dernières années qui n'ont jamais transmis un rapport objectif sur le moral dans l'institution. Il y a vingt ans, le malaise était déjà présent mais moins prononcé, car toutes les couches sociales bossaient pas mal, nous étions fondus dans la masse.(...)* »<sup>167</sup>
- « *(...) La hiérarchie c'est comme les étagères plus c'est haut, moins ça sert.* »<sup>168</sup>
- « *(...) L'officier ne voit ni le gendarme, ni l'homme qu'il a en face de lui. Cet officier, par essence même, est un carriériste, et par définition, ne peut donc s'occuper que de son seul profil de carrière, vis à vis de sa propre hiérarchie. Il n'est ni conciliant ni attentif à ses hommes, pratiquant la politique de l'autruche. Comme beaucoup de ses congénères, il n'a pas le sens du commandement, ni celui de la justice. Pour toute discussion, il se cache derrière le règlement. (...)* »<sup>169</sup>

L'institution s'est alarmée de cette perte de contrôle par la prolifération des messages sur Internet. « *(...) La Gendarmerie fait partie intégrante des forces armées : son personnel (les gendarmes) est donc militaire et ce statut les empêche de s'exprimer et de revendiquer librement. Mais depuis quelques années, un fabuleux moyen de communication a permis à ces militaires de pouvoir transmettre leur message : Internet. Depuis quelques mois plusieurs sites leur sont ouverts. Les gendarmes peuvent désormais s'exprimer librement ou presque car il est évident que l'anonymat derrière lequel ils se cachent est obligatoire.(...)* »<sup>170</sup>. Des gendarmes ont créés leurs propres sites, comme le désormais très fameux « gendarmes-en-colère » mais utilisent des espaces existants comme notamment le site d'un syndicat de la Police Nationale, le FPIP, qui a mis un forum à disposition pour les gendarmes. La direction de la

---

<sup>166</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 17, 29/03/00

<sup>167</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 236, 20/10/01

<sup>168</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 227, 18/10/01

<sup>169</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 17, 29/03/00

<sup>170</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 431, 13/11/01

gendarmerie nationale a aussitôt réagit en envoyant un message à l'ensemble des postes de gendarmerie (via le système Rubis) informant les gendarmes du forum et du caractère répréhensible de cette pratique par le code de discipline générale. Pour l'anecdote certains gendarmes ont découvert l'existence du forum par cette note de la hiérarchie.

- « *Le message adressé par voie officielle à toutes les unités de Gendarmerie pour mettre en garde le personnel sur les propos tenus sur cette page web me permet de découvrir qu'il existe sur Internet, et grâce à nos confrères policiers, un forum où les gendarmes s'expriment et révèlent leurs inquiétudes.* »<sup>171</sup>
- « *(...) heureusement qu'il y a un super communicateur à la DG, le "DIR CAB" grâce à lui, un grand nombre de collègues gendarmes, ont pu connaître le site de la FPIP et sa gentille rubrique pour la Gendarmerie! D'ailleurs, le nombre de messages a explosé!* »<sup>172</sup>

Le système de forum Internet a amené des officiers et des sous-officiers à échanger dans l'anonymat et dans des termes incompatibles avec le respect de la hiérarchie et le code de discipline. On parle ici de discussion à caractère institutionnel, où les grades et fonctions se répendent.

- « *(...) Si vous me lisez messieurs les décideurs retenez bien cette phrase : vous ne pouvez plus nous empêcher de dialoguer entre nous dorénavant.* »<sup>173</sup>
- « *(...) Alors stop ! Arrêtez de cracher dans la soupe et continuez à en profiter mais évitez vos revendications n'ayant pas ou peu de rapport avec ce que vous vivez réellement sur le terrain. Dites aussi à vos femmes que le mobilier Louis XV dans les bureaux n'est pas payé par l'administration centrale mais qu'en revanche la réparation de vos véhicules perso dans les garages du groupement ou de la légion par les personnels de l'arme ça oui c'est payé par la DG. Je ne parle pas des petits coups de mains que l'on se donne entre copains durant les perms ou les repos, c'est de bonne guerre et sa entretien l'amitié et puis on obtient du rends..* »<sup>174</sup>
- « *(...) Bien sur c'est plus séduisant de hurler contre ce que vous appelez la "caste supérieure" mais franchement avec un peu de réflexion, pour ceux qui en ont, je ne vois pas en quoi votre déferlement de mots haineux va changer les choses. Vous*

---

<sup>171</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 77, 19/08/01

<sup>172</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 94, 10/09/01

<sup>173</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 146, 07/10/01

<sup>174</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 354, 06/11/01

*travaillez beaucoup, tout le monde est d'accord sur ce sujet, mais n'oubliez pas que ceux qui vous ont précédés ont fait pire!(...) Alors franchement je crois que le meilleur service que vous pouvez rendre au public c'est de continuer à faire ce pourquoi vous êtes payé... combien déjà? (...) Dernier conseil envoyez à la presse une feuille hebdomadaire de service, votre état des permissions et repos, votre bulletin de salaire, votre CV, ... et demandez lui de faire une comparaison avec un salarié du privé, vous auriez certainement quelques surprises... amicalement un officier qui veut du bien à vous et à la Gendarmerie Nationale »<sup>175</sup>*

- « (...) Il me paraît étrange, qu'aucun officier n'ait internet, et n'ait entendu parler de ce site (...) »<sup>176</sup>

Il y a là une manifestation du « je sais que tu sais », et du « je sais que tu sais que je sais ». Les rapports de forces trouvent un nouvel espace de régulation, le monopole du pouvoir trouvent un champ d'expression contestataire, contre lequel l'habituelle sanction ne peut rien faire. Les officiers peuvent faire semblant de l'ignorer ou rentrer dans le débat. Le fameux mécanisme de rapport sur le moral est mis à mal, jugé inadapté par certains sous-officiers. Ils accusent les officiers, d'être mus par des aspirations carriéristes et par conséquent d'épurer les rapports à chaque échelon de la transmission, l'aveu d'un moral bas pouvant être considéré comme une faiblesse de commandement.

- « Ce que je trouve génial dans ce site c'est que lorsque je vais devoir torcher un énième rapport sur le moral de ma brigade, je pourrais indiquer l'adresse du site. Ça me simplifiera la tâche... »<sup>177</sup>
- (...) De toutes façons, au jour d'aujourd'hui les officiers sont de plus en plus carriéristes.(...)<sup>178</sup>
- « Ça va très mal. Mais pour une fois le rapport sur le moral sera adressé directement à ses fameux destinataires sans passer par la case censure. C'est une excellente chose et cela grâce à la magie d'internet... Dorénavant tout le monde sait ...(...) Internet l'outil qu'il manqua cruellement aux afghans pour lutter contre le silence imposé par les talibans (...) »<sup>179</sup>

---

<sup>175</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 300, 28/10/01

<sup>176</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 163, 10/10/01

<sup>177</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 261, 23/10/01

<sup>178</sup>09/11/01 – 384

<sup>179</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 273, 23/10/01

C'est la naissance d'un nouvel espace anonyme par lequel des revendications, des avertissements, de la détresse parfois, et d'autres manifestations qui ne trouvaient manifestement par leur place dans le fonctionnement traditionnel, trouvent un réceptacle. La note de la direction a de fait envoyé le message qu'elle « sait » et qu'elle suit attentivement ces échanges. De plus la direction sait que ces échanges sont accessibles à tous, l'espace public peut venir peser sur ces débats. Quelques civils participent aussi à ces forums.

Il ne s'agit pas de généraliser en pensant que tous les gendarmes protestent sur Internet, que tous les sous-officiers s'opposent à la hiérarchie, que tout le monde a les yeux rivés sur ces forums, etc. Il s'agit de rendre compte d'un phénomène irréversible, l'ouverture de l'institution sur la société et le monde qui l'entoure. Il existe des ponts qui transcendent les murs et les compartiments de l'institution. Il y a des canaux de circulation de l'information qui ne respectent pas les codes de la hiérarchie et les disciplines, normes structurelles s'il en est de l'institution (il serait erroné de penser qu'il s'agit d'espaces totalement dépourvus de règles, elles sont différentes). Derrière ces phénomènes, c'est l'identité militaire qui est affectée. Cette information alternative existe, et laisse penser que le degré d'activité, le volume<sup>180</sup> et la nature des informations échangées mesurent le degré d'incapacité institutionnelle à gérer ses mécanismes réflexifs<sup>181</sup>, ceux-là même qui régulent l'adaptation institutionnelle à l'environnement.

Nous noterons enfin le pouvoir structurant de ces circuits parallèles. Ils ont largement servis à organiser les mouvements de la grogne, à se mettre d'accord sur des actions sinon des stratégies. L'institution sait qu'il existe un mécanisme parallèle, capable de mobiliser des énergies. Il n'est désormais plus possible de démanteler et d'ignorer le développement de ce canal d'information.

### *5.5.2.3 La frontière identitaire*

---

<sup>180</sup> Le site fait état de 109 729 visiteurs entre le 13/03/00 et le 02/07/03

<sup>181</sup> Il existe un Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM créé en 1969), et un Conseil de la Fonction Militaire de la Gendarmerie (créé en 1989 après la première grogne). Ces avis sont consultatifs. Il existe aussi des Présidents de Sous-Officiers. Les membres du CFMG sont élus et tirés au sort. Cependant il apparaît que ces instances ne jouissent pas de beaucoup de crédit d'une partie des sous-officiers car dénué de pouvoir exécutif. Voir F. Dieu, opcit. « La Gendarmerie : secret d'un corps ».

On a vu au début combien les thèmes du « territoire », du « militaire » et de la « mission de police civile » font partie de la construction identitaire de l'institution. La combinaison du thème « mission de police civile », de la périurbanisation et de l'avènement de la société de l'information révèle une frontière nouvelle de l'institution. Il y a toujours eu des débats sur le dualisme gendarmerie, corps militaire et la police nationale. Les questions tombent de manière récurrente pour discuter la pertinence de maintenir une force militaire en plus d'une force de police civile, ou de procéder à une fusion dans laquelle la gendarmerie et la police serait intégré en une force unique<sup>182</sup>, etc. Avec la périurbanisation, les gendarmes se trouvent devant un défi quotidien identique à celui des policiers. Ce terrain commun apporte les éléments de comparaison objectifs en termes d'organisation, de moyens, de techniques etc. Situation institutionnelle unique, une force militaire est en « compétition » avec une force civile. Ce phénomène apporte une alternative à penser la mission de police civile. Les prérogatives militaires qui ont lieu dans le domaine du combat, ne s'exercent plus avec la même force sur la gendarmerie. Les contraintes imposées dans le modèle établi trouvent une justification dans le monopole et le statut militaire qui en découle. Le versant identitaire qui tient de la police civile, est si important que lors de la grogne, les gendarmes ont trouvés tout naturellement un terrain d'expression sur le site d'un syndicat de la police nationale.

La presque totalité des échanges<sup>183</sup> sur ce site commence par remercier les policiers de leur offrir cette espace d'expression. En fonction de l'actualité policière il y a de nombreux messages de soutien aux familles de policiers blessés ou tués en service.

- « *Message de soutien d'un Policier à ses camarades gendarmes...Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre ami de Pau et nous nous associons à la douleur de sa famille et des ses proches.* »<sup>184</sup>
- « *Merci les gars de nous offrir ce modeste moyen de nous exprimer. Je ne vais pas encore remettre une couche sur le mal qui nous touche, mais je suis heureux de constater que policiers et gendarmes sont encore main dans la main. Je rigole de*

---

<sup>182</sup> L'Essor de la Gendarmerie, organe de publication d'une puissante organisation des retraités de la gendarmerie se fait régulièrement l'écho de ces débats.

<sup>183</sup> Étude faites sur 974 messages entre le 13/03/00 et le 20/05/03 sur le site de la Fédération Professionnelle Indépendante de Police. La FPIP est un syndicat de police minoritaire, réputé très à droite sur l'échiquier politique. Voir [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com).

<sup>184</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 511, 20/11/01



*plus belle quand on me parle de gue-guerre entre nos deux institutions, guerre des polices !!!! elle n'existe souvent qu'en haut lieu. »<sup>185</sup>*

- *« Je viens d'apprendre au journal de 13h la mort d'un de vos camarades lors d'une intervention, je voulais simplement vous faire part de mon émotion et de mon soutien. Je suis gendarme en province et j'entretiens d'excellentes relations avec les collègues de la police nationale .»<sup>186</sup>*
- *« Remercions le FPIP de mettre à disposition cet espace "Gendarmerie". Cela dit, je ne comprends pas qu'au moins un ami de la gendarmerie, un retraité par exemple ou autre, n'ait créé un site web susceptible de recueillir les humeurs et espoirs des gendarmes. Il m'apparaît en effet étonnant de s'exprimer par l'intermédiaire de la Police. Cela n'étonne-t-il personne d'autre ? »<sup>187</sup>*

Certains gendarmes qui participent à ces forums revendiquent à la fois leur appartenance à la gendarmerie en affichant la fierté qu'ils ont d'être gendarmes, mais dans le même temps ils affichent clairement leur ras-le-bol, parfois leur dégoût. Ils évoquent des dysfonctionnements et critiquent ouvertement l'institution. Le but étant de faire que les « choses » s'améliorent. Hors le fait que les gendarmes s'expriment au sein d'un espace émanant d'une organisation civile, un syndicat de police minoritaire est significatif. Seule une perception de cette espace comme étant un espace « sûr », qui partage les mêmes codes culturels, qui facilite la mise en place d'un moyen d'expression autour des problèmes, permet ce genre de transgression corporatiste. La confiance est là parce que on considère la police nationale comme une sœur, parfois ennemie certes, mais très proche, au point d'accepter de lui confier tous ses problèmes. Ce phénomène est révélateur de la frontière identitaire qui s'affirme, qui rend ce corps militaire chaque jour un peu plus perméable. Cette érosion se fait par le biais des comparaisons, des échanges, des partenariats locaux, etc...

---

<sup>185</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 513, 19/11/01

<sup>186</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 195, 16/10/01

<sup>187</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 191, 15/10/01

#### 5.5.2.4 La frontière familiale

La famille apporte un autre niveau de porosité dans l'institution, un phénomène déjà vu par Goffman «*La famille et les autres censeurs posent un problème particulier car si l'on peut faire entendre au reclus que l'on fera payer un certain prix les revendications qu'il formule lui-même, les tiers se laissent en général moins facilement convaincre et remuent ciel et terre pour présenter, dans l'intérêt de celui-ci des requêtes qu'il ne saurait formuler sans rougir*<sup>188</sup> ». La grogne a montré combien cette frontière était perméable. Ce sont les femmes de gendarmes qui les premières se sont structurées, sous les encouragements des maris, et ont porté publiquement les revendications de leur conjoint. Les transformations de la société française et du rôle des femmes ont transformé la physionomie de la famille du gendarme, à plusieurs titres.

Le niveau d'étude des gendarmes a augmenté. «*En me retournant vers le passé,(...), j'ai aussi réalisé que les petits gendarmes que nous sommes étaiens, en 2001, capables de rivaliser intellectuellement avec leurs têtes pensantes. Et c'est bien là que le bât blesse.* ».<sup>189</sup> Certains fréquentent l'université avant de rentrer en gendarmerie, et depuis 2002, on recrute des officiers directement avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire. Le temps de socialisation dans le civil avant de rejoindre l'institution s'est allongé. Il en résulte, par le phénomène d'homogamie, que des couples qui se forment avant qu'un des conjoints ne deviennent gendarme. Les conjoints ayant étudié ont des aspirations professionnelles, qui se réalisent grâce à la périurbanisation qui génère de plus en plus d'emplois<sup>190</sup>. La féminisation de la gendarmerie, bien que limitée par rapport aux autres armes (environ 4% en 2002) accentue le phénomène. Le rôle de leur conjoint et de leur famille va peser sur leur rôle de gendarme. F. Dieu fait remarquer que les situations familiales obligent à des arbitrages entre vie professionnelle et familiale, qui pourraient être en large part, responsable du départ des 19% des femmes gendarmes recrutées entre 1984 et 1995 qui ont quitté prématurément le service. La conjointe du gendarme, qui n'échappe pas à la montée de l'individualisme, impliquée dans une

---

<sup>188</sup> Opcit, « Asiles », p.124

<sup>189</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 302 , 29/10/01

<sup>190</sup> « Les déplacements domicile-travail: De plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux », Julien Talbot, division Études territoriales, Insee, n° 767- avril 2001.

relation choisie, va introduire des éléments dans la négociation du couple, par rapport au statut du gendarme. La conjointe trouve plus facilement du travail en zone périurbaine. Elle va peser sur les choix à faire lorsqu'une mutation s'impose pour le déroulement de la carrière (du gendarme ou de la conjointe). Pour faire face à cette situation, l'institution gère des situations de célibat géographique, le gendarme vit en caserne alors que la conjointe (ou le conjoint) reste en habitation civile, à une distance qui peut varier. Des choix peuvent amener certains couples à être séparés des deux côtés de l'hexagone pour plusieurs mois, voire plusieurs années. Certains gendarmes vont refuser le tableau d'avancement pour éviter la mobilité<sup>191</sup>. Concession résultant d'un arbitrage entre l'évolution de carrière et la famille; cette décision se fait au détriment du gendarme mais parfois aussi de l'institution. Le potentiel professionnel ne sera pas totalement exprimé, il pourra générer de la frustration. Cela peut aller jusqu'à des comportements négatifs vis-à-vis d'un supérieur hiérarchique récemment nommé, qui pourrait être soi-même et dont on peut penser que sa propre performance serait supérieure à la sienne.

Le périurbain, pour ce qui est des zones difficiles, augmente le sentiment d'insécurité des gendarmes. « (...) *La violence urbaine m'a fait choisir le métier de Gendarme plutôt que celui de Policier. Maintenant, avec ma famille nous sommes dans un petit coin de campagne que nous appelons notre Eden. Malgré la vie de caserne, nous passons des moments fort agréables.*(...) »<sup>192</sup> Les quartiers difficiles polarisent les délinquants potentiels, essentiellement des jeunes en mal de vivre, contre les institutions, mais aussi tout ce qui peut les représenter. La famille du gendarme rentre dans la cible. « *Les jeunes sont de plus en plus agressifs, voire haineux... De plus y circulerait même dans nos quartiers, des armes de guerres? Affolant! Les caves de cités sont sans doute des vrais "cavernes d'ali baba" que personne contrôle?... Nos chers dirigeants ainsi que leurs famille ne subit pas au quotidien, jusqu'au jour ou tout seras trop tard... On est obligé pour leurs sécurité (NDLA les enfants) contre de véritable bandes, de les cloisonner*

---

<sup>191</sup> Il semble que cette tendance dépasse largement le cadre de la gendarmerie nationale. Lors d'un colloque organisé par le Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement Militaire en 2002 à l'École Militaire sur le thème de «L'Officier dans le monde du XX<sup>ème</sup> siècle », un officier de l'armée de l'air des Etats-Unis a évoqué un nouveau phénomène. Certains pilotes de chasse, issus de la plus prestigieuse école de pilote de chasse, et ayant obtenus les meilleurs classements donnant le privilège de choisir les affectations sur les avions de combats les plus prestigieux, préférèrent servir sur des avions de frets, avec des horaires plus stables, moins contraignants et leur permettant de privilégier la vie de famille.

<sup>192</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 91, 07/09/01

*dans nos maison. (nos enfant sont comme en prison ,chez eux, à cause de l'ultime violence dans les villes) »<sup>193</sup>*

Il est difficile d'avoir un enfant scolarisé dans la même classe que les frères et sœurs des abonnés réguliers aux interpellations de la brigade. Les véhicules privés des gendarmes peuvent devenir la cible de ces violences urbaines. Ce phénomène s'observe par ailleurs dans les brigades rurales : « (...) *Je suis gendarme dans une petite unité rurale. Tranquille diront certains. Pourtant, je viens de subir, à cause de ma fonction, plus de 15 000 francs de dégâts sur mon véhicule personnel dégradé par des idiots. Ceci est un risque qui n'existait pas avant et qui devrait également être pris en compte aujourd'hui, les truands et autres délinquants n'hésitent pas à s'en prendre à nos biens, voire à nos familles.* »<sup>194</sup> Les gendarmes se trouvent confrontés à de nouvelles normes sociales. Ces types de socialisation oppressent les familles.

La scolarisation des enfants, outre les aspects sécuritaires, pose un problème aux familles de gendarmes. Appréhendant les zones périurbaines difficiles par leurs problèmes, leur violence, ayant à faire régulièrement à des enfants et des adolescents en échec, le gendarme craint de scolariser ses propres enfants dans des établissements de la zone. Ceci n'est pas généralisable aux zones pavillonnaires qui offrent des environnements bien plus amènes. Ces établissements sont perçus, souvent à juste titre, comme des milieux criminogènes. Au-delà des risques sécuritaires ce sont aussi les risques de déviance qui préoccupent. Ajoutons ici que l'environnement de certaines zones périurbaines offrent des standards de vie peu enviables. Cela ne rend pas facile, pour la famille, de supporter les mutations imposées aux membres par l'institution.

La conjointe qui travaille apporte dans le foyer un salaire et une vie sociale hors institution qu'elle partage avec tous les membres de la famille. Sainsaulieu a montré que l'environnement de travail comme institution secondaire offre un espace de socialisation porteur de valeurs et de cultures. Les conjoints apportent un retour sur le monde du travail dans le civil, les réglementations en vigueur, les styles de management. « (...) *Je précise que je ne suis pas Gendarme, mais époux. (...) Je suis cadre dans une entreprise*

---

<sup>193</sup>Site Internet- Mouvement Femmes de Gendarmes : [www.cyberpoint.tm.fr/mfg](http://www.cyberpoint.tm.fr/mfg), Novembre 2001.

<sup>194</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 832, 31/01/02

*privée et quand nous avons le temps de discuter avec mon épouse (moments rares actuellement), je suis surpris de voir que ceux qui sont censés faire respecter la loi (enfin les lois) sont les premiers à les « contourner ». (...) J'ai eu l'occasion de me perdre dans la caserne lors de « pots » organisés pour l'arrivée, départ, naissance, etc ... au sein de l'unité et je fus surpris de voir que mon épouse (et ses collègues) étaient traités comme des « esclaves » par un seigneur (en dieu et maîtres sur ces « moutons ») à un ou trois liseré sur l'épaulette. L'esclavage est aboli en France. »<sup>195</sup> Cela permet d'engager des discussions sur les avantages et les inconvénients de ce vécu. Il se peut, par exemple que la conjointe bénéficie des trente-cinq heures dans la fonction publique. « Eh bien, un jour, ils en ont eu assez, la fameuse loi sur les trente-cinq heures ayant fait déborder le vase...ceux qui ont estimé que cette loi devait s'appliquer à la fonction publique. Ce n'était pas, que je sache les gendarmes »<sup>196</sup>. Ces vécus se confrontent dans l'échange et apporte des éléments de comparaison. A l'heure de la famille *égalitaire et démocratique*, le processus interactif de gestion du foyer doit trouver des justifications ou des compensations pour rendre acceptables, par toute la famille, les contraintes que fait peser l'institution gendarmique. Le deuxième salaire, et les « économies » sur le logement, apportent un niveau de vie qui permet l'accès aux loisirs. Mais les contraintes de disponibilité du métier de gendarme viennent heurter ces aspirations. Une pression supplémentaire s'exerce sur la famille qui ne peut jouir du temps et de l'argent au même titre qu'une autre famille bénéficiant du même pouvoir d'achat. Un des exemples parfois cité par les gendarmes concerne l'accès à la propriété (dans le but de s'installer dans le bien acquis)<sup>197</sup>, rendu théoriquement possible en terme de capital mais incompatible avec la mobilité et la vie en caserne. Il semble cependant que quelques gendarmes réussissent à faire construire un pavillon et l'habiter hors caserne, cela au détriment du tableau d'avancement.*

Enfin, il est évident que la charge de travail qui augmente vient directement peser sur les attentes de la famille.

---

<sup>195</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 233, 19/10/01

<sup>196</sup>L'essor de la gendarmerie « Spécial crise », n°332 – janvier 2002

<sup>197</sup> Dir. Gén. de la Gendarmerie Nationale - Centre de Prospective, Cpte Sylvie Clément, « Une vie en bleue : une question d'équilibre (s) » (étude sociologique), 2001.

- « (...) *Mon épouse pourra bientôt quitter cette grande famille, et nous pourrons avoir une vie de famille normale. Les enfants verront enfin leur mère, car eux ils en souffrent. Actuellement, les services de mon épouse sont tels que les enfants la voient 1h le soir, quand elle rentre tôt (voir même lorsqu'elle rentre). Lors des repos, ce n'est pas la peine car la fatigue est telle que la moindre remarque conduit à une prise de bec pour des détails.* »<sup>198</sup>
- « *Nos familles doivent supporter, elles aussi ces contraintes extrêmement pesantes. Il est clair qu'ayant déjà 8 ans de service, mes orientations professionnelles se tourneront rapidement vers le civil, dans le but d'offrir à ma famille une vie à peu près normale et espérer ainsi éviter le stress permanent occasionné par la vie en caserne et le poids des heures de travail (70 h en moyenne par semaine ! - on est bien loin des 35 h)* »<sup>199</sup>
- « *Y'en a marre... les repos annulés, les gardes vue qui durent pour les personnes inculpés mais aussi pour les familles, la fatigue s'accumule pour les gendarmes, mais aussi pour leurs familles...* »<sup>200</sup>

Les gendarmes parlent souvent de la gendarmerie comme d'une famille, d'une seconde famille, ou d'une seconde épouse. Cette expression courante reflète bien la dimension affective et la profondeur du lien qui unit le gendarme à son institution. Comme nous l'avons vu précédemment, les modèles familiaux nucléaires classiques qui consacrent la figure du père chef de famille trouvaient une complémentarité dans la gestion des rapports au sein de la brigade, qui devient en quelque sorte un forme de famille élargie (avec toutes les précautions d'usage sur la digression qui est faite ici).

Aujourd'hui, la famille soumet le gendarme à un rôle d'arbitrage qui ne se manifestait pas de manière aussi forte il y a quelques décennies. La famille, jadis source de stabilité et de réconfort du gendarme, instrumentalisée, devient aujourd'hui un acteur social qui pénètre l'institution par les liens affectifs des nouvelles familles, élevant les seuils de revendication des gendarmes vis-à-vis de l'institution. « *La famille, qui constituait un atout pour favoriser l'insertion dans la population, n'accepte plus de jouer ce rôle. Le*

<sup>198</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 233, 19/10/01

<sup>199</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 36, 06/09/00

<sup>200</sup> Site Internet Mouvement Femmes de Gendarmes : [www.cyberpoint.tm.fr/mfg](http://www.cyberpoint.tm.fr/mfg), janvier 2002.

*travail des conjoints, la recherche de secteurs urbains pour les études des enfants, la revendication de loisirs et d'une tranquillité méritée ont fragilisé cet édifice contraignant. »<sup>201</sup>*

Il serait intéressant de pouvoir pousser l'étude plus loin et de voir comment la représentation du modèle familial contemporain affecte, ou pas, la représentation du modèle « familial » et symbolique que représente l'institution. Est-ce que l'expérience de la famille affective et démocratique induit une recherche de lien plus démocratique dans les rapports hiérarchiques, posant comme postulat que la gendarmerie continu à être une famille, ou bien une distanciation s'opère-t-elle et l'institution perd son statut de famille au détriment de la « vraie famille »? Quelles sont les implications de cette affirmation « *la structure autoritaire et patriarcale est morte* »<sup>202</sup>?

## **5.6 Quelques aspects du fonctionnement du système**

### 5.6.1 Les catégories de personnel

En 1970, la gendarmerie a accueilli dans ses rangs des appelés, les gendarmes adjoints (GA). Ils étaient en général affectés à la gendarmerie départementale. Ces effectifs étaient des appelés masculins du contingent, complétés par des femmes (ouverture en 1972 avec les « volontaires du service national féminin »), les niveaux d'études étaient variés. Avec la fin de la conscription, la loi de programmation 1997-2002 prévoit que cette ressource importante qui représente 12 644 appelés en 1997 soit remplacée par 16 232 gendarmes auxiliaires volontaires (GAV). Les GA et les GAV n'ont pas le statut de militaire de la gendarmerie. A ceux-là vient s'ajouter le personnel du corps militaire de soutien. Cette catégorie a commencé en 1979, destinée à soulager les gendarmes des tâches administratives, mais aussi aujourd'hui de certains postes techniques. Cette

---

<sup>201</sup> Site Internet du Centre Sociologie des Organisations, Christian Mouhanna, Werner Ackerman, « ville et territoire – gestion des désordres urbains ».

<sup>202</sup> « L'identité : l'individu, le groupe, la société », coordonnée par Jean-Claude Ruano-Borbolan, Editions Sciences Humaines, p.1, Auxerre, 1998.

catégorie a largement été un réceptacle « naturel » de la féminisation de la gendarmerie initiée en 1970. En 2000, la gendarmerie comptait un peu moins de quatre pour cent de personnel féminin, dont plus de la moitié dans le personnel de soutien.

Les clivages sous-officiers/officiers persistent et sont toujours démonstratifs d'un caractère total :

- « (...) aujourd'hui, il existe une séparation bien nette entre le corps des officiers et celui des sous-officiers plus proches de la population. »<sup>203</sup>
- « Certains officiers n'hésitent pas abuser de leur autorité en agissant en véritables seigneurs pour ne pas dire dictateurs (ce que leur procure le statut de militaire : tout est permis). »<sup>204</sup>
- « (...) Révolte des cerfs, des vassaux, contre la féodalité gendarmique. Hé oui, ne vous en déplaise, (...) le système féodal gendarmique est en train de vaciller. (...) »<sup>205</sup>
- « (...) Il nous faut dépasser ces querelles stériles de basse-cour sous-officiers / officiers qui ne font rien avancer et bien souvent font rire ceux qui nous lisent... Dans quels milieux professionnels n'y a-t-il pas de problèmes relationnels entre les différents échelons de la hiérarchie. L'Homme est tel qu'il est, il y a des bons et des ... partout. (...) »<sup>206</sup>

Mais au clivage classique officier/sous-officier il faut ajouter, la place des GAV. Les GAV ne jouissent pas d'un statut institutionnel très favorable. Ils ont des salaires plus faibles (SMIC), n'ont pas les mêmes avantages en terme de logement (pas de famille) et n'ont pas les mêmes pouvoirs que les gendarmes. Ils jouissent d'un accueil très mitigé au sein des brigades territoriales. Le niveau d'étude est en général très faible, ce qui n'aide pas à valoriser cette catégorie de personnel.

- « Mon collègue travaille avec 1 GAV et un réserviste. Bonjour l'angoisse. »<sup>207</sup>
- « Alors je ne vous explique pas le fiasco avec une communauté de Brigades avec un effectif de 16 dont 25 % de GAV. »<sup>208</sup>

---

<sup>203</sup>Revue de la gendarmerie nationale, « Dossier dialogue social », Pr. François Lebigot, médecin psychiatre militaire, n°198, 1<sup>er</sup> trimestre 2001

<sup>204</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 966, 22/04/03

<sup>205</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 491, 18/11/01

<sup>206</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 398, 10/11/01

<sup>207</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 886, 03/03/08



- « *Je voudrais m'exprimer au nom de tous les GAV. Ça fait déjà deux ans que je suis dans cette belle institution qu'est la gendarmerie, et déjà dégoûté. Quelle motivation peut on y trouver ? Des journées interminables, des astreintes à n'en plus compter les heures et une reconnaissance zéro!!!!fois* »<sup>209</sup>
- « *(...) Pour moi GAV c'est plus synonyme de garde à vue que de gendarme adjoint volontaire. Si on fait le calcul horaire on est payé 4,70 francs de l'heure.* »<sup>210</sup>
- « *(...) Un gendarme qui part d'un bureau est tout de suite remplacé, un gendarme qui part d'une brigade, il faut attendre plusieurs mois, ou alors on vous donne un magnifique GAV qui, mis à part faire le café le matin, ne sert à rien .(...* »<sup>211</sup>

Le recrutement des GAV est pourtant aujourd'hui une des filières possibles pour devenir gendarme.

Au-delà de ce clivage il est surtout intéressant de noter les nouveaux équilibres. Il y a d'abord la féminisation, qui même si elle est modeste par rapport aux autres corps de l'armée, est bien réelle et en marche. Ensuite la gendarmerie s'est successivement ouverte au monde civil par la conscription (avec les GA), puis par l'acceptation dans les rangs des GAV, sélectionnés sur une journée. Ils reçoivent dix semaines de formation en école complétées par six semaines de stages. Un gendarme reçoit lui un an de formation de base et doit avoir effectué quatre ans de services militaires dont deux dans la gendarmerie. Les GA ont servi à rapprocher la population de la gendarmerie, et à créer un réservoir pour le recrutement des futurs gendarmes. A cette ouverture sur le monde civil s'ajoute les personnels qualifiés issus du monde universitaire et qui sont injectés dans le personnel de soutien mais aussi dans le corps des gendarmes. Enfin, il faut noter la nouvelle procédure qui prévoit depuis 2002 le recrutement des officiers directement après un diplôme de second ou troisième cycle universitaire. Ces diverses filières et catégories de personnel participent d'un « déformatage » du gendarme. Ces personnels entament des biographies différentes, vivent l'entrée dans le corps différemment. La socialisation « ante-gendarmique » d'un étudiant de troisième cycle universitaire d'aujourd'hui est très différente de celle d'un officier St-Cyrien du début du siècle. Il en

---

<sup>208</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 927, 26/11/02

<sup>209</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 967, 25/04/03

<sup>210</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 421, 12/11/01

<sup>211</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 564, 24/11/01

est de même pour le personnel féminin qui apporte des aspirations et des contraintes diverses du personnel masculin.

*« Vous parlez du civil, très bien parlons en car j'ai connu le civil pour y avoir travaillé. J'avais une bonne place ( je possède une licence en robotique ) mais ayant une vocation ( peut être de famille !! ) , je me suis engagé en gendarmerie comme sous officier. Je suis actuellement gendarme OPJ en unité de recherche. Prenons par exemple un ex collègue du civil, il fait 45 heures par semaines avec comme salaire 16 530 francs et seulement 52 jours de RTT. De plus, son entreprise de quelques milliers d'employés possède un CE débordant d'initiatives (quel vilain mot !!! ) et d'offres alléchantes en tout genre. »<sup>212</sup>*

Enfin, il faut parler de la diversification au sein de la gendarmerie par la naissance de composantes de plus en plus spécialisées. Cette transformation structurelle concerne l'ensemble de la gendarmerie nationale en général. En 2000, les 100.703 personnels étaient répartis comme suit<sup>213</sup> :

- Gendarmerie Départementale : (total : 63.419 personnels)
  - 3.553 brigades
  - 306 pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG)
  - 19 pelotons de montagne
  - 93 brigades départementales de renseignements judiciaires
  - 343 sections et brigades de recherche
  - 11 sections aériennes
  - 5 brigades fluviales
  - 93 escadrons départementaux de sécurité routière
  - 129 pelotons d'autoroute
  - 36 brigades de prévention de la délinquance juvénile
- Gendarmerie Mobile : (total : 17.025 personnels)
  - 129 escadrons
  - 8 pelotons spéciaux de sécurité
- Formations Spéciales : (total : 4.527 personnels)

---

<sup>212</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 319, 31/10/01

<sup>213</sup>Source site officiel de la gendarmerie nationale, <http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/index.html>

- 5 escadrons de garde républicaine
- 34 brigades de gendarmerie de transports aériens (BGTA)
- 5 unités de protection
- 17 unités de la gendarmerie de l'armement
- Autres unités :
  - 75 brigades et postes de gendarmerie maritime
  - 51 brigades de gendarmerie de l'air
  - 23 écoles et centres d'instruction
- Effectifs à l'étranger.

Afin d'illustrer, voici quelques exemples de missions<sup>214</sup>:

- Equipes, Brigades et Sections de Recherche (ER, BR, BRD, SR) : rattachées aux compagnies, aux groupements ou aux légions, ces unités se consacrent exclusivement aux missions de police judiciaire. Elles assistent les brigades lors d'enquêtes judiciaires importantes et sont saisies d'enquêtes nécessitant de longues investigations. Travaillant en tenue militaire, ou en civil sur ordre et pour des missions précises, elles disposent de moyens spécifiques (matériels et véhicules d'identification criminelle, véhicules banalisés et de surveillance, matériel radio et informatique, etc.).
- Les unités spécialisées dans la police de la route : Création des brigades motorisées dès 1941, avec un instruction spécifique à partir de 1961. Implantées au niveau des groupements et des compagnies, ces unités sont chargées tout particulièrement de la surveillance du réseau routier. Leur action est avant tout préventive, mais elle englobe également la recherche, la constatation et la répression des infractions graves génératrices d'accidents. Pour ce faire, elles sont dotées de véhicules rapides, de motos, ainsi que de matériels spécifiques.
- Brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) : (créé en 1967) ces unités travaillent dans les quartiers sensibles. Elles agissent principalement au profit des mineurs en difficulté. Elles prêtent également leur concours aux brigades de

---

<sup>214</sup> Source site officiel de la gendarmerie nationale, <http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/index.html>

gendarmerie dans le traitement d'affaires sensibles et de mœurs impliquant des mineurs.

- Pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) : (créé en )1975 rattachés aux compagnies, ils surveillent les zones particulièrement touchées par la délinquance. Les patrouilles du PSIG complètent le travail des brigades de jour et de nuit. En cas de besoin, ils leur apportent un soutien rapide pour faire face aux événements graves.
- Les unités de montagne : les pelotons de montagne et de haute montagne effectuent des missions de surveillance et de secours dans les principaux massifs de l'hexagone.
- Les sections aériennes sont équipées d'hélicoptères disponibles afin d'apporter de manière ponctuelle un soutien à d'autres unités de la gendarmerie dans l'exercice de leurs missions (secours, recherche de personnes disparues et de malfaiteurs, etc.).
- Le Groupe de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale (GSIGN) (créé en 1984) qui comprend
  - le groupe d'instruction dont les missions se résument à la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la protection et de l'intervention et à la formation des gendarmes affectés en ambassades ou effectuant des missions de protection,
  - le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale créé en 1974 (GIGN),
  - l'Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale (EPIGN),
  - le Groupe de sécurité de la présidence de la république (GSPR).

Enfin, on peut illustrer cette diversité par un panorama des missions menées en 2000<sup>215</sup>: La gendarmerie a consacré plus de 53 % de son activité aux missions de police administrative (police de la circulation routière, sécurité publique, secours, etc.). Elle a notamment constaté 42.293 accidents corporels, effectué 3.077 opérations de secours en montagne, 971 opérations de secours en mer et sur les fleuves. Près de 35 % de son activité a été consacrée aux investigations judiciaires. Ainsi en 2000, elle a enquêté sur 422 homicides, 3.013 vols à main armée, 123.732 cambriolages, 5.230 vols avec violence, 5.977 viols et atteintes sexuelles, 30.612 affaires de stupéfiants. Les 129 escadrons de gendarmerie mobile avec leurs 17.025 hommes, constituent une réserve générale à la disposition du gouvernement. Près 31 % de leur temps est consacré au

---

<sup>215</sup> Source site officiel de la gendarmerie nationale, <http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/index.html>

renfort des unités de la gendarmerie départementale. Force à statut militaire, la gendarmerie consacre aussi logiquement une part de son activité dans le domaine de la défense militaire. En temps de paix, elle participe à la sécurité du potentiel de défense, au contrôle gouvernemental des forces nucléaires, à l'administration des réserves et à la préparation de la montée en puissance des forces. En cas de crise ou de conflit, la gendarmerie continue d'assumer ses missions traditionnelles. Par la recherche du renseignement, elle concourt à la défense opérationnelle du territoire. Elle participe à la défense des points sensibles et s'engage dans des actions de combat aux côtés des autres armées.

Cette grande diversité des missions entraîne une spécialisation des métiers : Moniteur de sport, gendarme mobile, cavalier, musicien, parachutiste, spéléologue, police scientifique, maître de chien, pilote d'hélicoptère, gendarme de montagne, motocycliste tout terrain, gendarme maritime, gendarme de l'air, formateur relais anti-drogue, inspecteur de police judiciaire, formateur écologie... A ces métiers viennent s'ajouter tous les métiers du corps militaire de soutien : ingénieur informatique, mécanicien, technicien radars, sociologue, psychologues, secrétaires, administrateurs, etc...

La diversité des métiers entraîne des cursus et des formations diverses, avant ou après l'intégration. Elle est porteuse de visions, des préoccupations différentes au sein de l'institution. La variété des domaines d'intervention enrichit l'institution, accroît son capital de connaissance et de compétence. Les apports de cette diversification se font au niveau de la socialisation spécifique à la formation et au niveau de l'exercice d'un métier très spécialisé. Cette évolution touche l'armée en général : *« La technicisation du métier des armes contribue à la banalisation des pratiques et des modes de vie qui sont de plus en plus proches de ceux de tous les français. Une formation plus accomplie des militaires, l'élévation de leur niveau scolaire à l'engagement, la régularité de leur formation permanente, leur qualification, impriment leurs marques aux relations professionnelles. »*<sup>216</sup>

---

<sup>216</sup> « L'identité : l'individu, le groupe, la société – Armées : affirmation du métier », Pascal Venesson, Editions Sciences Humaines, p.203, Auxerres, 1998.

Par exemple, dans la gendarmerie, les professionnels du secours en haute montagne montrent une forte perméabilité au monde civil. En effet, un professionnel de haut niveau devra être titulaire d'un diplôme d'aspirant-guide ou de guide de haute montagne, délivré par l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme. Cette école mondialement renommée pour son niveau de sélection et la qualité de ses enseignements est un organe dépendant de la Jeunesse et des Sports. Ces formations sont très difficiles, sélectives et demandent bien sûr une parfaite connaissance des milieux montagnards, qui ne peut s'acquérir que par une très grande pratique, en général initiée dès le plus jeune âge. Certains de ces personnels qui se sentent d'abord « montagnard » avant d'être gendarme<sup>217</sup>, n'hésitent pas à dire qu'ils démissionneraient plutôt que de devoir exercer le métier de gendarme ailleurs en France, surtout dans les zones périurbaines. La sphère de socialisation du milieu montagnard, et plus spécifiquement l'expérience des professionnels, les exigences, les codes culturels, le corporatisme des guides de hautes montagnes est ici en compétition avec la socialisation gendarmique.

Se révèle ici l'individu acteur stratégique qui voit dans l'institution une alternative, pour exercer sa passion, à la classique inscription au *Bureau des guides* local pour accompagner des clients. Sans bien sûr tirer des conclusions générales à partir de cet exemple particulier, il faut cependant noter que certaines spécialisations reflètent forcément des choix individuels « exo-gendarmique », et qui trouvent dans l'institution une voie de réalisation. Ces types de personnel qui enrichissent le patrimoine culturel sont caractérisés par une double légitimité dans deux mondes différents (dans l'exemple du PGHM : la gendarmerie et le corps des guides), offre une frontière perméable pour la gendarmerie, une ouverture à la société civile avec ses valeurs et ses référents. Notons que le discours tenu par certains guides de haute montagne de la gendarmerie était tenu à l'identique par ceux des unités spécialisées dans le secours en montagne des CRS de la police nationale.

---

<sup>217</sup> Source : L'auteur, lui-même diplômé de l'ENSA (pisteur-secouriste) se réfère ici aux échanges informels avec les membres d'un Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne, fréquentées quotidiennement pendant quatre ans lors dans le cadre professionnel.

### 5.6.2 Les générations

Il faut aussi noter, parmi les distinctions de groupe de personnel qu'il semble exister une division entre les nouvelles et les anciennes générations de gendarmes.

- « *Les anciens ne comprennent pas les jeunes, il y a une forme de conflit générationnel, les jeunes veulent une société de loisirs et les femmes veulent travailler. (...) Je pense comme mon père, mon fils ne pense pas comme moi* »<sup>218</sup>
- « *Fils de gendarme ayant partagé avec bonheur la vie de caserne pendant 20 ans et croisant professionnellement, en tant que médecin, le gendarme de l'an 2000 je me permettrai quelques réflexions sur l'évolution psychologique du "patient - gendarme "d'aujourd'hui". Actuellement le niveau d'instruction et de compétence des personnels est élevé. (...) Après quelques années passées au sein de cette Arme, après y avoir acquis l'expérience du terrain et s'être forgé, le jeune gendarme maintenant réfléchit, compare et logiquement prend sa décision souvent aidé par l'expérience des seniors. Un heurt avec un supérieur utilisant abusivement ses prérogatives, une illogique sanction et c'est le début d'une envie de quitter l'Arme.* »<sup>219</sup>

Il ne faut certainement pas généraliser, ni parler de conflit de générations. Cependant, plusieurs témoignages mettent en évidence des perceptions différentes sur l'institution, ses avantages et ses inconvénients. Il faut certainement voir là plutôt une différence entre les attentes des anciens gendarmes qui ont trouvé un statut social, un logement et une grande famille, telle que nous les avons évoqués précédemment et les aspirations des jeunes recrues déjà imprégnées de l'individualisme sociétal et poursuivant une biographie mettant les choix individuels au premier plan. « (...) *Le décalage est grandissant, et la jeune génération de gendarmes s'en aperçoit progressivement. Ils ne comprennent plus pourquoi leurs copains de lycée peuvent être maintenant simples employés, avoir beaucoup plus de temps libre, pour un salaire somme toute peu différent du notre.* »<sup>220</sup>

---

<sup>218</sup> Gl Amet, Retraité, entretien à l'Essor, juin 2002

<sup>219</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 428, 13/11/01

<sup>220</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 230, 19/10/01

On peut voir par exemple le rôle joué par l'Essor de la Gendarmerie Nationale, organe de presse officiel de l'Union Nationale des Personnel en Retraites de la Gendarmerie, lors de la crise. S'il a ouvertement soutenu les revendications de la grogne en général, il n'en a pas moins modérément apprécié la forme, et par exemple, le forum d'expression ouvert sur son site Internet à cette occasion a rapidement été fermé. *« Heureusement que votre site existe pour permettre aux gendarmes de s'exprimer librement. Devant l'avalanche et la virulence des e-mail "l'Essor de la Gendarmerie" a préféré fermer son site ce qui en dit long quand même sur le malaise que voulait exprimer les personnes qui s'y connectaient (...) »*<sup>221</sup> Les positions formulées par certains mouvements de femmes de gendarmes sont aussi alignées sur celles des retraités. Mais il y a aussi des mouvements de conjoints beaucoup plus radicaux, bien soutenus par les maris, et qui sont en majorité animés par de jeunes femmes ou conjoints de jeunes gendarmes.

### 5.6.3 Le rapport travail-salaire

La grogne le met au centre des revendications. Le forum des gendarmes sur le site du FPIP est parsemé de calculs visant à valoriser le travail. Cela donne lieu à des comparaisons et des algorithmes savants sur la façon de valoriser ce travail

- *« Voilà à quoi se résume la colère des militaires de notre unité. Pour 2002, l'activité de notre Brigade se décompose comme suit: Activité: 14133 heures Heure de nuit: 1682 heures Astreinte: 29229 heures - 9, 979 h / jour / gendarme, hors astreinte - 21, 715 h / jour / gendarme, astreinte comprise - 07,99 h / jour de service de nuit pour la Brigade (...) Une dure et triste réalité. Même après une journée de 12 - 15 ou 18 heures de boulot. La décision prise dans l'urgence sur le terrain est irrévocable. Attention un personnel de Brigade qui est d'astreinte de 19 h à 08 h a déjà fait une journée de travail de 11 heures, malgré le cumul de ses heures au travail il doit encore et toujours être opérationnel à 100 %, sous risques de sanctions disciplinaires en cas de défaillance. »*<sup>222</sup>
- *« (...) vous en connaissez beaucoup de civil qui travaille pour 38 Frs de l'heure et que son patron lui dise, attention pendant un mois j'ai besoin de toi, tu n'auras qu'un jour de repos par semaine mais tu ne sera pas payé !!!!, tu n'auras pas non plus tes*

---

<sup>221</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 243, 20/10/01

<sup>222</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 956, 12/03/03



*permissions de fin d'année j'ai besoin de toi mais la non plus tu ne seras pas payé !!!  
J'ai besoin de toi cette nuit de 02h00 à 04h00 mais tu ne seras pas payé !!!!, après  
demain aussi j'ai besoin de toi en 01h00 et 05h00 mais .... »<sup>223</sup>*

La perméabilité grandissante de l'institution alimente les comparaisons salariales entre les différents types de statuts dans le monde civil. Certains gendarmes se sentent peu reconnus par la maigreur du taux horaires tels qu'ils le calculent (sur la base des horaires réellement effectués et des astreintes). Certains pensent que la variable d'ajustement dans l'équation ne doit pas être le taux horaire mais le nombre d'heures de travail et d'astreinte. « *Comment, si ce n'est par dévotion, entrer en gendarmerie où l'on fait au bas mot plus de 70 heures de travail, où les soirs vous êtes d'astreinte ce qui interdit toute participation à une association, ou à un groupe de sport car on ne peut s'y rendre que quelques fois.* »<sup>224</sup>

Les compensations par prime sont aussi souvent évoquées, au même titre que la réduction du temps de travail. D'une manière générale, ce que ces revendications révèlent c'est que, par rapport à la période précédent la périurbanisation, les termes de l'échange entre l'individu et l'institution ont changé. Aujourd'hui, la disponibilité au travail n'est plus compensée, ni compensable de la même façon.

- Le logement n'est plus toujours considéré comme un avantage mais parfois même comme une contrainte : « *Le loyer est gratuit mais aujourd'hui il devient une contrainte* »<sup>225</sup>;
- La reconnaissance de l'environnement fait défaut, et fait souvent place à de l'agressivité;
- Les besoins de compensation augmentent par le changement des rythmes sociétaux; on assiste à l'émergence du temps libre comme objet d'échange dans les revendications. « (...) *Quant à moi, je pense de plus en plus à quitter cette institution pour un meilleur cadre de vie familiale, moins d'argent sûrement mais plus de*

---

<sup>223</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 309 30/10/01

<sup>224</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 974, 20/05/03

<sup>225</sup>Gl Amet– Retraité – entretien à l'Essor , juin 2002

*disponibilité pour les enfants, l'épouse... J'aime ce travail mais au fil du temps mon couple se dégrade et je cherche une solution et à me reconvertir. (...) »<sup>226</sup>*

#### 5.6.4 La vie en caserne aujourd'hui<sup>227</sup>

Nous avons déjà évoqué certains aspects de cette vie en caserne, notamment par la fonction de frontière physique que joue la barrière, et certains impacts sur la vie familiale. Il nous faut cependant faire le point sur ce que cette vie représente aujourd'hui dans la gendarmerie départementale.

##### 5.6.4.1 L'habitat

La fonction du logement dépasse largement la fonction d'abriter des individus et leur famille pour assurer la disponibilité permanente des ressources humaines, comme il a été conçu par l'institution au début. Le logement devient l'enveloppe du foyer familial. C'est dans cette enveloppe que va se produire les interactions, se construire l'identité du *groupe domestique* et de chacun de ses membres. Martine Segalen<sup>228</sup>, en parlant d'*habitat et habité*, nous montre combien le lieu où se situe ce logement, sa typologie, les meubles qui l'aménagent, etc. participent d'une production sociale intense. Les rapports sociaux sont aussi projetés dans la gestion des espaces physiques.<sup>229</sup> L'individualisme s'exprime dans les revendications d'espaces réservés au sein même de la famille (jeux, bricolage, etc.). Sur un autre plan, il a été mis en évidence combien le mode d'organisation et de gestion des espaces des groupes domestiques sont reflétés dans les groupes sociaux (le domicile *forum* des artistes, le domicile *salon* des classes supérieures, le *champ clos* ou *refuge* des classes populaires,...)<sup>230</sup>. Il en est de même des résidences secondaires qui semblent qualifiées ainsi à tort, car elles peuvent être l'objet de stratégies et d'enjeux fondamentaux pour le groupe domestique<sup>231</sup>. Les habitats, qui évoluent dans une influence circulaire des relations sociales, à la fois générateurs et

---

<sup>226</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 86, 05/09/01

<sup>227</sup> L'étude sociologique de la Dir. Gén. de la Gendarmerie Nationale - Centre de Prospective, Cpte Sylvie Clément, « Une vie en bleue : une question d'équilibre (s) », sept. 2001.

<sup>228</sup> Martine Segalen, « Sociologie de la famille », opcit, p.239

<sup>229</sup> L'étude sociologique de la Dir. Gén. de la Gendarmerie Nationale - Centre de Prospective, Cpte Sylvie Clément, « Une vie en bleue : une question d'équilibre (s) », p.34, sept. 2001.

<sup>230</sup> *ibid.*

<sup>231</sup> *ibid.*

produits des liens sociaux, sont des cellules participant à la production globale de notre société.

Le logement en caserne reste encore aujourd'hui très diversifié, au niveau de la qualité, de l'environnement et de la physionomie. Les efforts faits sur le casernement ces dernières années, notamment à travers la loi de programmation 1997-2002 ne peuvent corriger des décennies au cours desquelles certains bâtiments se sont dégradés. « *Concernant les logements, nos pauvres sans abris ne voudraient y loger, tant la vétusté y est présente, dans certains. Sachant que la gendarmerie perçoit l'A.P.L. pour tous les logements qu'elle loue, il y a là un problème à régler, non ?* »<sup>232</sup>

Pour ce qui est du type de structure, on trouve en règle générale des structures de type *intégrée* dans les zones rurales, à savoir un bâtiment qui abrite le poste et les logements de la brigade. Dans les zones périurbaines sensibles, ces bâtiments sont complétés par des logements hors casernes, ou bien on a recours à la location de bâtiments plus grands pour accueillir les augmentations d'effectifs. Les zones touristiques font aussi l'objet de renforcements saisonniers en ayant recours au logement hors caserne.

La conception de la caserne départementale reste, encore aujourd'hui, ancrée dans le caractère total, les espaces sont organisés et divisés par l'institution. Les rapports hiérarchiques se perçoivent dans la gestion des espaces. Par exemple, la situation des GAV est révélatrice de la place qu'ils occupent dans l'institution : « *Bien sur nos officiers diront que l'on est logé. Mais on a le droit de recevoir personne, pas d'animaux, pas de famille, un chiot qui sert à toute la brigade, une piaule qui ressemble plus à une geôle qu'à un studio. Désolé de vous décevoir messieurs de la DGGN mais je pense qu'on est mieux logé en prison. (...)* »<sup>233</sup> Cependant aujourd'hui, la gestion des espaces privées se fait par le biais d'un *conseil des résidents* et est moins soumise à l'arbitrage régalien du commandant de brigade. Le logement est perçu de manière varié par les familles, avec plusieurs types d'avantages et d'inconvénients<sup>234</sup> : l'absence de trajet pour se rendre au travail, le renforcement de la cohésion avec la communauté des gendarmes,

---

<sup>232</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 17, 29/03/00

<sup>233</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 421, 12/11/01

<sup>234</sup> Dir. Gén. de la Gendarmerie Nationale - Centre de Prospective, Cpte Sylvie Clément, « Une vie en bleue : une question d'équilibre (s) », sept. 2001.

la sécurité, un avantage financier, mais aussi une limite à l'intimité, l'exacerbation des conflits professionnel, la barrière à la socialisation externe, une absence de déconnexion du monde professionnel, un frein à l'accès à la propriété. Certains font des travaux sur leurs propres deniers pour améliorer ce lieu de vie (stratégie d'appropriation), d'autres refusent d'investir dans une résidence temporaire et qui ne leur appartient pas. « (...) *Le logement n'est pas toujours du goût du locataire qui de toute façon n'a pas le choix et ne va pas non plus investir beaucoup d'argent dedans puisqu'il n'y est pas pour une longue durée.*(...) »<sup>235</sup>

Il faut certainement voir, dans la variété des arguments évoqués et des attitudes face à la Concession de Logement pour Nécessité Absolue de Service, la diversité des attentes qui caractérisent des projets de vie différents. Ils sont probablement l'expression d'une hétérogénéité des modèles familiaux et d'une tendance à la diversification des modes de vies. Les changements sociétaux influencent la perception de gendarmes et de leur famille sur la vie en caserne, sans qu'émerge toutefois une tendance claire des aspirations. Elles semblent bien refléter la prégnance toujours plus forte de l'individualisme.

#### 5.6.4.2 *Le commandant de brigade*

L'étude du Centre de Prospective de la Gendarmerie Nationale<sup>236</sup> sur les casernes met en évidence dans ses conclusions préliminaires que le thème du « commandant de brigade » est présent dans la quasi-totalité des entretiens. Le rapport entre les « administrés » et son « administrateur » fait partie, encore aujourd'hui, et structure encore aujourd'hui la vie de la caserne. La place du commandant de brigade reste prépondérante dans les casernes de la gendarmerie départementale. Les nouvelles générations de commandant de brigade, le meilleur niveau de formation en gestion et à la pratique du commandement, ont transformé les modes de fonctionnement. Mais certaines pratiques, qui avaient cours au début du siècle, ainsi que la culture encore fortement masculine, perdurent dans l'institution. Elles deviennent de plus en plus

---

<sup>235</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 105, 18/09/01

<sup>236</sup>« La vie en caserne et le dialogue social : l'apport de la sociologie », Cpte Sylvie Clément, Revue de la Gendarmerie Nationale, n °198, 2001. Étude basée sur la technique du récit de vie.

incompatibles avec les valeurs de la société civile. Certains comportements sont aujourd'hui jugés inacceptables par les conjointes.

- « *Vie privée – Le commandant de brigade a-t'il le droit de s'immiscer dans la vie privée de la concubine d'un gendarme en téléphonant à la caisse d'allocations familiales pour savoir ce que celle-ci perçoit comme allocations ? c'est ce qui m'est arrivé* ». <sup>237</sup>
- « *(...) l'autorité domestique du commandant de brigade, ou de son épouse, n'est plus tolérée.* » <sup>238</sup>
- « *Je tiens à ouvrir une petite parenthèse car ça fait des années que j'attendais l'occasion de le dire : Un jour un gradé m'a dit que les femmes à la caserne, c'est comme les chiens elles ne sont que tolérées, j'ai répondu et c'est mon mari qui s'est retrouvé dans le bureau du capitaine !* » <sup>239</sup>
- « *''Le chien est accepté, la femme est tolérée''.* Pas un seul interviewé n'a échappé à cette citation» <sup>240</sup>

On retrouve les mêmes réactions vis-à-vis de cette forme d'emprise de l'institution que face à celle qu'elle tend à exercer sur le comportement des membres de la famille hors caserne illustrée précédemment. Le gendarme est au final confronté à l'émergence de négociations et d'arbitrages dans sa relation famille/brigade et famille/commandant. Le commandant de brigade est lui aussi poussé de plus en plus vers une gestion consensuelle et démocratique des espaces de vie. Le mode de gestion régalién étant de moins en moins accepté par les gendarmes et leur famille, les prises de décisions collectives émergent. Et même si le commandant a de toutes les façons le dernier mot, ces exercices, salutaires pour le climat de travail et la vie en communauté, consomment plus d'énergie que la gestion unilatérale. Cette façon de fonctionner ajoute des activités à un emploi du temps de plus en plus surchargé.

---

<sup>237</sup> Site Internet Mouvement Femmes de Gendarmes : [www.cyberpoint.tm.fr/mfg](http://www.cyberpoint.tm.fr/mfg), 13 mars 2002

<sup>238</sup> Christian Mouhanna – « Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique, Revue française de sociologie, 42-1,2001,31-55

<sup>239</sup> Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 312, 30/10/01

<sup>240</sup> Dir. Gén. de la Gendarmerie Nationale - Centre de Prospective, Cpte Sylvie Clément, « Une vie en bleue : une question d'équilibre (s) », p.64, sept. 2001.

#### 5.6.4.3 Les rituels

Ils sont aussi un des caractères identifiés par Goffman. Ils existent encore, il y a encore des fêtes organisées dans les casernes pour certaines occasions tels que pour Noël, l'arrivée des nouveaux, la fête de Ste Geneviève (patronne des gendarmes), etc.. Il reste des casernes où les traditions sont bien ancrées, d'autres où elles se perdent, cela dépend essentiellement des commandants de brigades, mais aussi de la taille et de la physionomie des locaux. Quoiqu'il en soit, les rituels, producteurs d'identité institutionnelle sont plutôt en perte de vitesse que le contraire.

#### 5.6.4.4 Les 'corvées'

Autre élément caractéristique des institutions totales, la corvée, qui n'apparaît plus sous la même forme, est aujourd'hui encore présentes dans la vie des casernes. . « (...) *Avant ou après des services de 8, 10, 12 heures ou plus, (...) les gendarmes balaient, serpillent, les couloirs, les douches, et les chiottes... sans oublier la plonge et le service à table des collègues et des officiers. C'est une honte. Pour nous le service militaire dure 30 ans* »<sup>241</sup>. Il s'agit de fournir des prestations, de dédier un certain temps de travail à la maintenance des lieux communs, au bon fonctionnement des brigades. Cette pratique, si elle rentre forcément en compte dans la perception du rapport travail-salaire déjà évoqué n'apparaît pas comme un thème important des revendications des gendarmes. Lorsque le mot « corvée » est évoqué dans les revendications de la grogne c'est plutôt, en général, pour qualifier l'activité du travail classique.

### 5.7 La détotalisation en marche

Qu'il s'agisse des frontières ou immatérielles on voit bien comment la périurbanisation génère des interactions nouvelles ou transformées entre la brigade territoriale et l'environnement. La brigade territoriale rendue perméable par ses différentes frontières matérielles et immatérielles ne peut plus fonctionner sur les mêmes bases. Les

---

<sup>241</sup>Site Internet du Syndicat de police FPIP: [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com), message 583, 27/11/01

transformations externes affectent directement le système. La perméabilité est multiforme, et ne permet plus la mise en œuvre de mécanismes de préservation efficace. Pour pousser le raisonnement dans ses limites, la gendarmerie pour se préserver des interactions « détotalisante » devrait dans l'absolu n'être composée que de gendarmes célibataires et sans enfants, ou de couples de gendarmes, ne pas laisser l'accès aux médias ni à Internet à ses gendarmes vivant en caserne, limiter les temps de repos et favoriser les activités de loisirs au sein de l'institution, se doter d'organismes de formation capables de former n'importe quel type de cadre et de technicien très spécialisés en interne, avoir des écoles spéciales pour les enfants de gendarmes, etc. De plus un tel système devrait pouvoir gérer en parallèle un mécanisme de veille et d'analyse de la société « ouverte » pour la comprendre afin de pouvoir exercer sa mission. C'est-à-dire que chaque gendarme devrait être informé et formé sur la nature des phénomènes sociaux qui sont à l'œuvre... L'absurdité d'une telle évolution est évidente. Le phénomène de « détotalisation » est inexorable et participe d'un ajustement structurel de l'institution.

## **5.8 Un ajustement structurel « violent » qui s'exerce sur les individus-gendarmes**

Les tensions générées par les transformations sociales qui pénètrent l'institution ont un caractère « violent ». Cette forme violente se situe à deux niveaux. Au premier niveau, les phénomènes auxquels sont confrontés certains gendarmes en zones périurbaines sont définitivement et intrinsèquement violents. Ils constituent un modèle relationnel difficile à vivre, peu empreint de reconnaissance sociale. La construction identitaire individuelle est difficile. Mais il existe un autre niveau de violence. Les vecteurs de changements on l'a vu sont de plusieurs natures, venant toucher les gendarmes sous plusieurs formes (le temps de travail, la reconnaissance, les moyens de travail, la famille, etc..). De plus ces transformations affectent l'institution, depuis quelques décennies seulement, suivant la dynamique sociale environnante. Ces transformations prennent la forme d'un harcèlement social à l'assaut d'une forteresse institutionnelle construite sur huit siècles et soumise, sur un laps de temps très court à l'échelle institutionnelle, à des sollicitations

très fortes. Les individus concentrent et subissent les tensions externes au travers des différents rôles : gendarme, père, époux, ami ou tout simplement citoyen français. Les malaises des gendarmes sont la manifestation de ces tensions sociales. La seconde grogne qui a vu les gendarmes en uniforme dans la rue a été un choc violent, là encore à l'échelle institutionnelle. Elle laisse une blessure profonde au cœur de l'institution, en témoigne le site officiel de la gendarmerie qui, au cœur de la grogne, a pratiquement ignoré ces événements. Cela illustre bien la tension entre la position et les valeurs institutionnelles, et les gendarmes qui les incarnent au quotidien.

## 6. CONCLUSION

La gendarmerie s'est construite sur un modèle d'institution totale. Le caractère total, largement porté par le versant militaire de l'identité institutionnelle, s'est imposé comme le modèle efficace pour relever les défis qui lui ont été assignés. Ce modèle institutionnel qui, par vocation, vise à préserver les valeurs et modes de fonctionnement internes est très stable. Cette stabilité est intrinsèque au modèle qui se prémunit des changements internes par les barrières qu'elle édifie. Cependant, il semblerait que cette construction qui met le caractère total au cœur de son identité n'est pas immédiatement porteuse de changement culturel profond pour l'individu qui y rentre. En effet le processus de totalisation est aussi une rupture, le passage d'un monde culturel à l'autre, dont le second isolerait du premier. Ce phénomène, certes, existait dans le rural d'antan, mais dans une moindre mesure par rapport à aujourd'hui, où les individus devenus gendarmes partageaient les *zones concentriques* d'appartenance des concitoyens au milieu desquels ils évoluaient.

Il semble que la modification de l'environnement a entraîné, dans un premier temps, une totalisation à contrario. La stabilité du modèle total, qui préserve sa culture institutionnelle s'est peu à peu posée en révélateur et durcisseur des frontières. On peut penser qu'au sens d'Emery et Trist, cette cristallisation s'est produite par la transformation d'un environnement de troisième catégorie (monde rural physiquement,



démographiquement, socialement et culturellement stable) vers un environnement de quatrième catégorie qui introduit des interactions et des dynamiques de plus en plus fortes entre les différents groupes qui le composent. On pourrait certainement situer cette lente transformation dans le temps à l'avènement de l'ère industrielle qui entraînera un exode rural, une mécanisation de l'univers agricole, un développement des moyens de communication. etc. Cette transformation s'accompagne des effets de la mise en place de l'école publique laïque obligatoire qui apporte des contrepouvoirs aux croyances et valeurs ancestrales. Avec la dichotomie entre les mondes urbains et ruraux qui s'opère, des alternatives à la biographie rurale s'ouvrent. Les valeurs et les personnes commencent à transiter. La condition féminine évolue, les structures familiales aussi. L'institution gendarmique, elle, fige un modèle du passé.

La périurbanisation illustre une autre transformation profonde de l'environnement du point de vue de la gendarmerie. Au-delà de toutes les transformations sociétales que nous avons illustrés, l'environnement devient non seulement très dynamique mais aussi corrosif. La détotalisation est en marche.

La transformation de cet environnement apporte la confrontation sur la frontière identitaire avec une autre institution, la police nationale. Une fragilité s'installe sur le versant militaire de l'institution gendarmique: d'une part, le reste de l'armée, hors gendarmerie, n'est pas confrontée de la même façon à une sorte d'*alter ego* civil, et d'autre part, n'a pas une vocation tournée vers la population civile dans son quotidien. L'environnement transformé développe des propriétés interactives fortes qui pénètrent inexorablement l'institution gendarmique en érodant ses frontières. Les érosions les plus spectaculaires étant certainement l'évolution de la famille combinée à la montée de l'individualisme et l'avènement de la société de l'information.

La confrontation avec les univers périurbains met en évidence des paradoxes. La proximité des gendarmes a toujours été assurée via le système des brigades territoriales. Aujourd'hui on voit des gendarmes qui veulent s'affranchir du régime des casernes, ce qui va certainement dans le renforcement de la proximité avec la population mais nuit au fonctionnement totalisant de la gendarmerie et donc à son efficacité. D'un autre côté, on

a aussi des gendarmes qui souhaitent préserver le régime des casernes car il est synonyme de refuge et de rempart vis-à-vis d'une société malade. Ceci va dans le sens de la totalisation mais au détriment de la proximité. Il est peut-être plus fécond d'expliquer la réussite de la proximité, très efficace, de la gendarmerie dans le monde rural d'antan par le recouvrement des appartenances sociales plutôt que par le modèle total de la brigade territoriale. Cela amènerait à cependant repenser le concept de proximité de la gendarmerie d'aujourd'hui.

La réaction de la gendarmerie face au développement des défis périurbains est diversement pris en charge au niveau de la gendarmerie territoriale. L'institution met en oeuvre un changement organisationnel qui correspond essentiellement à un redéploiement des ressources. Cependant, les éléments présentés dans cette étude tendent à montrer que les fondements identitaires mêmes sont mis à mal. Une adaptation à ces défis ne pourra certainement pas se contenter d'un changement de premier niveau mais appelle certainement un changement de niveau supérieur.

Mais l'institution met en œuvre d'autres types de changements pour prendre en compte les changements de l'environnement. Les spécialisations, la technicisation, la diversification tendent à répondre à l'évolution complexe et grandissante des missions de la gendarmerie. Ces transformations internes introduisent des diversités d'expériences qui induisent une détotalisation de l'institution. Robert Castel dans sa préface d'*Asiles* de Goffman l'exprime très bien. « *La liberté personnelle s'inscrit en effet dans les marges de jeu que laissent entre elles les institutions différentes : Le moi commence à exister pour lui-même dans la mesure où il accède à une gamme de plus en plus étendue de rôles, et il y parvient lorsqu'il participe à une vie sociale diversifiée. On pourrait ainsi esquisser une typologie des modes de socialisation. A partir de la limite du modelage de tous les aspects de la personnalité par un but unique, la personnalité accède à des formes de plus en plus riches d'organisation lorsqu'elle se trouve dans les configurations culturelles différentes en interrelation, chacune ne réalisant qu'une partie des fonctions dont la totalisation constitue la vie sociale à un moment donné. Ce serait donc seulement le pluralisme des organisations qui pourrait neutraliser la tendance à l'hégémonie: toute institution est totalitaire par vocation profonde.* » La

gendarmerie, avec la spécialisation et la diversification, n'introduit pas un changement organisationnel, à savoir une redistribution des ressources et des missions, mais un changement de niveau supérieur.

En résumé, l'institution semble traversée par une transformation fondamentale, la détotalisation. Ce processus implique jusqu'à l'identité institutionnelle. Il serait hasardeux ici de tenter de décrire quels seront les impacts à long terme de ce processus. Cependant il semble que ce processus soit subit par l'institution et qu'aucun mécanisme réflexif ne le prenne en compte. Il semble raisonnable de penser que la non-gestion des transformations profondes, qui appelle des changements de premier niveau un mais surtout au niveau supérieur, renforce les ingrédients d'une crise institutionnelle très profonde, déjà révélée par les grognes de 1989 et 2001.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- Bateson G./ Birdwhistell R./ Goffman E./ Hall. E.T./ Jackson D./ Schefflen A./ Sigman S./ Watzlawick P./ et Winkin Y. (recueil textes), *La nouvelle communication*, Seuil, Paris, 1981
- Cabin Philippe (coordinateur), *Les organisations : état des savoirs*, Editions Sciences Humaines, Auxerre, 1999
- Cabin Philippe et Dortier Jean-François (coordinateurs), *La sociologie : histoire des idées*, Editions Sciences Humaines, Auxerre, 2000
- Choc Bruno et Ruano-Borbalan Jean-Claude (coordinateurs), *Le Pouvoir : des rapports individuels aux relations internationales*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 2002
- Cicchelli-Pugeault Catherine/Cicchelli Vincenzo, *Les théories sociologiques de la famille*, Edition la Découverte, Collection Repères, Paris, 1998
- Crozier Michel/Friedberg Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, 1977
- Cuche Denys, *La notion de culture en sciences sociales*, Editions La Découverte/Repères, Paris, 2001
- Dieu François, *Gendarmes et modernités*, Montchrestien, Paris, 1993
- Dieu François, *La gendarmerie, secrets d'un corps*, Editions Complexe, Bruxelles, 2002
- Dieu François / Mignon Paul, *La force publique au travail . Deux études sur les conditions de travail des policiers et des gendarmes*, L'harmattan – Sécurité et société, Paris, 1999
- Dortier Jean-François (coordonateur), *Familles. Permanence et métamorphoses*, Editions Sciences Humaines, Auxerre, 2002
- Douglas Mary, *Comment pensent les institutions*, Éditions La découverte/M.A.U.S.S, Paris, 1999
- Dubet François, *Le déclin des institutions*, Editions du Seuil, Paris, 2002
- Durkheim Emile, *De la division du travail social*, Editions des Presses Universitaires de France, Paris 1930

- Foucault Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975
- Godbout Jacques T., *l'esprit du don*, Editions La Découverte, Paris, 1992
- Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Les éditions de minuit, Paris, 1973
- Goffman Erving, *Asile*, Les éditions de minuit, Paris, 1968
- Gouley Bernard / Delestre Antoine, *Les gendarmes*, Fayard, Paris, 1977
- Martinot Delphine, « Le soi, les approches psychosociales », Éditions PUF de Grenoble, 1995.
- Mauss Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Editions des Presses Universitaires de France, Paris, 1950
- Mead Gerorges H., *L'esprit, le soi et la société*, Editions des Presses Universitaires de France, (traduction française), Paris, 1963
- Michaud Yves (dir), *Université de tous les savoirs - La société et les Relations sociales*, Odile Jacob - vol.22, Paris, 2002
- Michaud Yves (dir), *Université de tous les savoirs - L'individu dans la société d'aujourd'hui*, Odile Jacob - vol.8, Paris, 2002
- Miquel Pierre, *Les gendarmes*, Olivier Orban, Paris, 1990
- Morel Guy et Tual-Loizeau Daniel, *Les peurs du gendarme*, Ramsay, Paris, 2000
- Ruano-Borbalan Jean-Claude (coordinateur), *L'Identité. L'individu le groupe la société*, Editions Sciences Humaines, Auxerres, 1998
- Sainsaulieu Renaud, *Des sociétés en mouvement*, Desclée de Brouwer, Paris, 2001
- Segalen Martine, *Sociologie de la famille*, Armand Colin/VUEF, Paris, 2000
- Simmel Georg, *Le conflit*, Edition Circé/poche, Dijon, 1998 (Première édition inconnue)
- Von Bertalanffy Ludwig, *General system theory*, Editions Dunod, Paris 1993 (traduction, version anglaise originale New York 1968)
- Vogel Marie / Berlière Jean-Marc, *Police, Etat et Société en France des années 30 aux années 60 - Essai bibliographique*, IHESI, 1997
- Watzlawick Paul/Weakland John-Fisch Richard, *Changements*, Editions du Seuil (traduction française), Paris, 1975
- Watzlawick Paul/Helmick-Beavin Janet/Jackson Don, *Une logique de la communication*, Editions du Seuil (traduction française), 1972

- Wiewiorka Michel, *Violence en France*, Editions du Seuil, Paris, 1999
- Wiewiorka Michel, *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Editions La Découverte & Syros, Paris, 1996

## RAPPORTS

- Rapport 2001 de la commission nationale de déontologie de la sécurité au Président de la République et au Parlement, Documentation Française.
- Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, Rapport 1ère Phase, 52ème session nationale Comité n°4, *La protection du territoire*, Décembre 1999
- Commission des maires sur la sécurité, *Face à la délinquance – prévention, répression, solidarité – Rapport au Premier Ministre*, La Documentation Française, Paris, 1983.
- Assemblée Nationale, , *Actions destinées à renforcer le lien entre l’armée et la nation*, Rapport n. 2490, Rapport d’information par la commission de la défense nationale et des forces armées.
- Carraz-Hyest, Rapport au Premier Ministre sur *Une meilleure répartition des effectifs de la police et de la gendarmerie pour une meilleure sécurité publique*, avril 1998
- INSEE, *Mesurer un univers urbain en expansion*, Philippe Julien, Économie et statistiques, n° 336, 2000.
- INSEE, *Pôles urbains et périurbanisation – Le zonage en aires urbaines*, Thomas Le Jeannic et Joëlle Vidalenc, Division des statistiques et études régionales, INSEE Première, n°516, avril 1997.
- INSEE, *Recensement de la population 1999 - Évolutions contrastées du rural*, Pascale Bessy-Pietri, Mohamed Hilal, Bertrand Schmitt, Insee Première, n°726, juillet 2000.
- INSEE, *Les zones urbaines sensibles*, Marie-Françoise Goldberger, Philippe Choffel et Jean-Luc Le Toqueux,, INSEE Première, n° 573, avril 1998.
- INSEE, *Les déplacements domicile-travail: De plus en plus d’actifs travaillent loin de chez eux*, Julien Talbot, division Études territoriales, n° 767- avril 2001.

- INSEE, *Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs ?*, Alain Chenu et Nicolas Herpin, Économie et statistique, n° 352-353, 2002
- INSEE, *Les choix d'activité des femmes en couple : une approche longitudinale*, Stéfan Lollivier, Économie et statistique n°349-350, 2001-9/10
- INSEE, *Les zones urbaines sensibles : Forte progression du chômage entre 1990 et 1999*, Jean-Luc Le Toqueux, division Études territoriales, Jacques Moreau, direction régionale du Centre, INSEE première, n° 835 - Mars 2002
- INSEE, *Les statistiques de la délinquance*, Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padiou, Philippe Zamora, France, portrait social 2002/2003
- INSEE, *La durée du travail à temps complet*, Jean-David Fermanian et Marie-Paule Baesa, Ceders, n° 545 , septembre 1997
- INSEE, *Emploi, logement et mobilité résidentielle*, Laurent Gobillon, Économie et statistique n°349-350, 2001-9/10
- INSEE, Recensement de la population 1999, *Évolutions contrastées du rural*, Pascale Bessy-Pietri, Mohamed Hilal, Bertrand Schmitt, Insee Première, n° 726, juillet 2000
- INSEE, *L'extension des villes de 1936 à 1990*, J.-C. Fanouillet et C. Madinier, Division recensements de la population, Insee Première, n° 451, mai 1996
- INSEE, *Les déplacements domicile-travail: De plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux*, Julien Talbot, Insee Première, n° 767, avril 2001
- INSEE, *Les horaires de travail dans le couple*, Jean-David Fermanian et Sylvie Lagarde, Économie et statistique, n° 321-322, 1998
- INSEE, *Les loisirs des actifs : un reflet de la stratification sociale*, Philippe Coulangéon, Pierre-Michel Menger et Ionela Roharik, Economie et statistique, n° 352-353, 2002
- INSEE, *La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine*, Chantal Brutel, Maryse Jegou et Carole Rieu, Economie et statistique, n° 336, 2000 - 6
- INSEE, *Les rythmes de travail hors norme*, Economie et statistique, n° 321-322, 1999
- INSEE, *Les horaires et l'organisation du temps de travail*, Alain Chenu, Economie et statistique, n° 352-353, 2002

## ACTES DE COLLOQUES

- Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement Militaire, *L'Officier dans le Monde au XXIème siècle - Actes du Colloque*, CDES - St-Cyr, 2002
- Les cahiers de la Sécurité Intérieure, *Actes du Colloque 2 et 3 nov. 89*, La Documentation Française, 1990

## TEXTES LEGISLATIFS

- Lemoine Georges, *Projet de loi de finances pour 2001 - Avis- Défense Gendarmerie - n° 2627*, Les documents législatifs de l'assemblée nationale, 2000
- Masson Paul, *Projet de loi de finances pour 2001 - Avis- Gendarmerie - n° 95 tome V*, Sénat- Commission des Affaires Étrangères, 2000
- Loi du 2 juillet 1996, relative à la programmation militaire 1997-2002

## REVUES

- Revue française de sociologie, Mouhanna Christian, *Faire le gendarme: de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique*, n° 42-1, 2001
- Revue de la Gendarmerie Nationale - Arzel Alphonse, *La place de la brigade dans la vie d'une commune rurale*, n° 192 et 193, SIRPA, 1999
- Revue de la Gendarmerie Nationale, n°196, SIRPA, 2000
- Revue de la Gendarmerie Nationale, *Gendarmerie et service du citoyen*, n° 197, SIRPA, 2001
- Revue de la Gendarmerie Nationale, *L'innovation*, n° 201, SIRPA, 2001
- Revue de la Gendarmerie Nationale - Cmdt. Anfray Charles-Edouard), *La communication*, n° 200, SIRPA, 2001
- Revue Défense Nationale, *Les Réserves - n° Spécial*, Le Comité d'Études de Défense Nationale, 2002



## PRESSE

- Le Figaro Magazine , *Le nouveau Combat de St Cyr*, Arnaud de La Grange, Cahier 3 - n° 17874, 2002
- L'Essor, *Spécial Crise*, L'Essor - n°332, 2002
- L'Expansion, *Impunité. Mettre en cause le système pénal*, 18/04/2002

## MÉMOIRES

- Clément Sylvie (Cpte), *La vie en bleu*, Etude, Centre de Prospective de la Gendarmerie Nationale (non publiée), 2001
- Dalier Dominique, *Gendarmerie et périurbanité : Entre violence et déviations*, Mémoire DESS, Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille, 2001

## AUTRES

- Centre d'etude des revenus et des coûts, *La gendarmerie Nationale*, La Documentation Française, 1970
- Bui Trong Lucienne (Cmsre prepl), *Traumatisme - L'échelle de la violence urbaine: un outil d'évaluation des capacités de mobilisation*, Direction Général de Renseignements Généraux, 1997
- Anfray Charles-Edouard (Cmdt), *Chronologie de la crise des gendarmes*, Document non publié, 2002

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation générale du sujet .....	1
1.1	Le choix .....	2
1.2	La posture .....	4
1.2.1	Le concept d'institution totale .....	4
1.2.2	L'utilisation du concept d'institution totale dans l'étude .....	8
1.3	La question .....	11
1.4	L'hypothèse .....	12
1.4.1	Les éléments théoriques de l'hypothèse .....	12
1.4.1.1	L'institution totale, aspect central mais pas réducteur .....	12
1.4.1.2	L'environnement périurbain .....	12
1.4.1.3	L'institution : un système. ....	13
1.4.1.4	Le gendarme .....	14
1.4.2	Formulation de l'hypothèse : un processus de « détotalisation » .....	15
1.4.2.1	La brigade territoriale est une institution totale .....	15
1.4.2.2	L'environnement périurbain comme révélateur de la déstabilisation du caractère total de l'institution gendarmique .....	16
2.	Support théorique .....	17
2.1	Vue générale .....	17
2.2	Quelques compléments sur le concept d'institution totale .....	19
2.3	La micro-physique et l'économie du pouvoir .....	21
2.4	L'environnement périurbain .....	22
2.4.1	Le concept d'environnement .....	22
2.4.2	La notion de périurbain .....	24
2.5	La sociologie de la famille .....	30
2.5.1	La famille et les débuts de la sociologie .....	30
2.5.2	Modèle familiaux .....	32
2.6	L'individu : son identité, sa socialisation .....	34
2.7	Le changement en approche systémique .....	38
3.	Une institution vieille de huit siècles : sa place dans la société française, son identité. 39	
3.1	L'histoire de la Gendarmerie nationale .....	39
3.2	La mission de la gendarmerie nationale .....	43
3.3	L'organisation générale de la gendarmerie nationale actuelle. ....	45
3.4	L'identité institutionnelle .....	46
3.5	Les casernes .....	50
3.5.1	L'histoire des casernes .....	50
3.5.2	La place de la caserne dans l'identité institutionnelle .....	51
3.5.3	Le rôle de la gendarmerie dans les campagnes .....	54
4.	Le caractère total de la brigade territoriale jusqu'à la moitié du 20 <sup>ème</sup> siècle. ....	56
4.1	L'emprise de l'institution .....	57
4.2	La nivellation des différences sociales .....	58
4.3	Les sphères de socialisation .....	59
4.4	L'homogamie sociale. ....	65
4.5	La frontière physique aux échanges sociaux .....	66
4.6	Les catégories de personnel .....	68
4.7	La famille et la gendarmerie .....	69
4.8	Le rapport travail-salaire. ....	71

4.9	Les notions de temps et d'espace du système brigade territoriale et de son environnement rural avant la périurbanisation. ....	75
4.10	Conclusions sur le caractère total des brigades territoriales.....	77
5.	Les brigades territoriales dans l'Environnement périurbain D'aujourd'hui.....	77
5.1	Rappel sur l'histoire des droits de la femme .....	77
5.2	L'organisation de la gendarmerie territoriale en 2003: .....	80
5.3	L'organisation spécifique au périurbain .....	81
5.4	L'environnement périurbain .....	83
5.4.1	Un environnement mouvant .....	83
5.4.2	La relation environnement-population .....	85
5.4.3	La relation à l'environnement-territoire .....	89
5.5	Les frontières du système gendarmique territorial. ....	91
5.5.1	Les frontières matérielles.....	91
5.5.1.1	La frontière des casernes .....	91
5.5.1.2	La frontière des matériaux.....	93
5.5.2	Les frontières immatérielles .....	95
5.5.2.1	La frontière des ressources financières.....	95
5.5.2.2	Les frontières de l'information .....	96
5.5.2.3	La frontière identitaire .....	103
5.5.2.4	La frontière familiale .....	106
5.6	Quelques aspects du fonctionnement du système.....	111
5.6.1	Les catégories de personnel.....	111
5.6.2	Les générations .....	119
5.6.3	Le rapport travail-salaire .....	120
5.6.4	La vie en caserne aujourd'hui.....	122
5.6.4.1	L'habitat .....	122
5.6.4.2	Le commandant de brigade.....	124
5.6.4.3	Les rituels .....	126
5.6.4.4	Les 'corvées' .....	126
5.7	La détotalisation en marche.....	126
5.8	Un ajustement structurel « violent » qui s'exerce sur les individus-gendarmes	
	127	
6.	CONCLUSION .....	128
	BIBLIOGRAPHIE .....	132